DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ville de Besançon

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 septembre 2023, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Etaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

Procurations de vote : Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

La séance est ouverte à 17h00.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/06/2023.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer l'ordre du jour, en commençant évidemment par la désignation d'un secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/06/2023.
Je vous propose Élise AEBISCHER comme secrétaire de séance, si tu en es d'accord.

Mme AEBISCHER : Oui.

Mme LA MAIRE : Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **désigne Mme Elise AEBISCHER comme secrétaire de séance,**
- **approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises.

Mme LA MAIRE : Maintenant, je vous propose la délégation (le dossier n° 2) du Conseil Municipal accordée à Madame la Maire.
Est-ce qu'il y a des éléments, des commentaires, des questions ?
S'il n'y a pas de question, je vous propose de soumettre au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Subvention exceptionnelle à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI).

Mme LA MAIRE : Concernant la subvention exceptionnelle à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI), vous connaissez le drame qu'ont vécu ces deux peuples, que ce soit le peuple marocain, comme le peuple libyen. La question qui est posée ce soir, c'est effectivement quel apport et soutien nous proposons ?
Nous proposons de continuer à soutenir les Pompiers internationaux. Vous savez combien ils sont toujours très disponibles et très réactifs. Ils ont besoin de toujours plus de matériel pour intervenir le plus rapidement possible sur des phénomènes aussi dramatiques qu'un séisme ou une rupture de barrage, comme l'a vécue la Libye.
Je soumets donc au vote cette proposition. Est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, merci Madame le Maire.
On veut effectivement s'associer à vos propos et à cette démarche, parce que l'on a vraiment une pensée émue pour ces deux peuples – marocains et libyens. On a tous, dans nos cadres respectifs, des amis, des familles aussi sur place. Je crois que chacun a pris ses responsabilités dans ce temps-là, les uns et les autres avec les moyens qui étaient les nôtres. Nous avons vraiment une pensée émue pour ces deux peuples aujourd'hui. On s'associe bien sûr pleinement à votre démarche et saluons l'ensemble des associations qui, sur le territoire bisontin, quelles qu'elles soient, se mobilisent aujourd'hui avec des fonctionnements divers. En tout cas, je crois qu'il faut vraiment apporter toute notre aide à ces structures-là qui sont bien sûr présentes et utiles à ces deux peuples.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est effectivement un élément extrêmement important de savoir chacun prendre sa part pour intervenir.

Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Madame la Maire, chers collègues, dans ces moments difficiles où les mots sont souvent insuffisants, c'est avec une grande émotion et un lourd chagrin que nous souhaitons, les élus du groupe « Ensemble Bisontins ! », exprimer notre solidarité avec les peuples du Maroc et de la Libye. Deux nations qui ont récemment été touchées par des catastrophes naturelles dévastatrices ; la seconde de ces catastrophes vraisemblablement aggravée par le dérèglement climatique.
Au Maroc, le récent tremblement de terre a provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Dans ces moments de deuil et de reconstruction, nous admirons la résilience et la solidarité du peuple marocain qui s'unit pour surmonter cette épreuve. Le Maroc, avec sa richesse culturelle, historique et sa diversité, reste un exemple de courage et de détermination.
Quant au peuple libyen, il a été confronté aux inondations dévastatrices, provoquées par le cyclone Daniel. Ces catastrophes ont eu un impact dévastateur sur les communautés locales. Nous saluons la force et la solidarité dont ont fait preuve les Libyens en ces temps difficiles. Les défis auxquels ils font face, y compris géopolitiques, sont nombreux.
Dans ces moments de douleur et d'adversité, nous nous tenons aux côtés du Maroc et de la Libye. Nos pensées sont aux côtés des familles endeuillées, des personnes touchées, de toutes celles et tous ceux qui travaillent sans relâche pour la reconstruction. La solidarité internationale apporte un soutien essentiel à ces nations dans leur chemin vers la guérison et le renouveau.
Nous tenons tout particulièrement à saluer la solidarité des Bisontines et des Bisontins auprès des sinistrés à travers les différents dons octroyés directement par les canaux officiels mis en place par les pays concernés, ou à travers les collectifs citoyens mobilisés suite aux événements.
Et pour finir, merci à la Ville de Besançon pour cette solidarité qui s'exprime par cette subvention que nous allons voter dans quelques instants.
Puissions-nous nous souvenir de ces épreuves comme d'un moment où l'humanité a montré sa solidarité et sa compassion. Ensemble, nous pouvons surmonter les fléaux les plus injustes et bâtir un avenir plus fort, plus résilient. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces mots qui doivent toucher très, très sincèrement les cœurs de chacun des habitants de ces peuples, de ces pays. Je tiens quand même à dire aussi que cela interroge très fortement ce qui pourrait se passer désormais, car on a vu cet été, par exemple, qu'il y a eu d'autres peuples qui ont été touchés, par exemple par les grands feux, que ce soit l'Algérie, la Grèce. C'est vrai qu'il se posera sans doute, à un moment donné, la question de la solidarité, l'expression de la solidarité entre les peuples face à des crises climatiques qui vont amener, sans doute, à impacter de plus en plus les pays les plus vulnérables, en particulier – on le sait – ceux qui sont susceptibles d'être victimes de tempêtes, de tourbillons ou de sécheresses extrêmement violents. Je suis donc extrêmement heureuse, aujourd'hui, d'avoir un Conseil Municipal *uni* pour appeler à la solidarité et répondre à ces crises majeures.
Donc je soumets au vote.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Sans vous donner d'ordre, encore une fois, je ne sais pas si vous l'aviez prévu... Je sors de l'Assemblée départementale où le Département a validé aussi une subvention à hauteur de 10 000 € en direction du Maroc. Je pense qu'il serait opportun, comme cela a été fait dans bon nombre de stades aujourd'hui en France ou dans n'importe quelle autre manifestation, de faire une minute de silence pour ces deux peuples. Je ne sais pas si vous l'aviez prévu, mais comme je vous voyais passer au vote, donc je ne sais pas... Mais je pense que cela pourrait être opportun de faire une minute de silence en tout cas, à l'attention de ces deux peuples et des sinistrés.

Mme LA MAIRE : Très bien. Moi, je le dis encore une fois : ce qui est important dans l'union dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est de se dire que nous serons sans doute amenés à être extrêmement solidaires, parce que nous avons des peuples qui vont vivre des difficultés extrêmement graves face au changement climatique et j'espère... Je le dis comme un vœu aujourd'hui, on n'a pas proposé de vœu, mais un vœu qui sera celui d'être toujours aux côtés des populations qui seront touchées par ces crises et parfois, être amenées à se déplacer et à migrer.
Je propose une minute de silence.

(Le Conseil Municipal observe une minute de silence)

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Pompiers d'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Décision modificative n° 2 Exercice 2023.

Mme LA MAIRE : Sans transition, nous sommes maintenant sur un dossier extrêmement important et technique, qui est celui de la DM2 et qui doit, du coup, nous montrer vers quel autre investissement nous allons aller à ce moment-là de l'année.
Monsieur POULIN.

M. POULIN : Bonsoir à toutes et tous. Merci, Madame la Maire.
Cette Décision modificative, elle intervient comme tous les ans dans ce début d'année et elle est en regard des priorités politiques que nous nous sommes fixés dans le budget. Je vais vous détailler certaines des actions qui sont inscrites dans cette Décision modificative, en vous rappelant les objectifs politiques sur lesquels nous nous sommes accordés au moment du budget, et qui trouvent leur traduction encore plus vive dans cette Décision modificative :
- Tout d'abord, la solidarité avec les plus vulnérables. Nous le verrons à travers la subvention pour l'investissement pour la Banque Alimentaire ;
- Le renforcement du service public et l'aide aux acteurs locaux. Nous aurons plusieurs rapports, dans ce Conseil Municipal, qui permettront de démontrer que nous sommes dans cette dynamique. Je veux citer notamment, et on pourrait en faire le point complet, les montants que nous dédions sur le budget « Ressources Humaines » en plus dans cette Décision modificative ;
- Agir pour le climat et l'environnement. Là encore, plusieurs actions sont à noter dans notre budget et nous reviendrons, dans quelques instants, sur le poste « énergie » et l'impact de l'amortisseur électricité sur notre budget.
Comme je vous le disais, plusieurs dossiers importants dans cette Décision modificative. Je vais commencer par vous citer les 150 000 € que nous inscrivons au titre du soutien de la Ville de Besançon à la Banque Alimentaire pour son nouveau bâtiment. On sait à quel point ces associations ont besoin des collectivités, ont besoin de la puissance publique. Elles mènent une action particulièrement décisive dans ce moment où l'inflation touche les plus vulnérables et une des réponses que nous apportons, c'est d'accompagner la Banque Alimentaire dans son projet, avec 150 000 € supplémentaires par rapport au budget initial.
Je voulais ensuite attirer votre attention sur les 598 000 € que nous inscrivons en plus, au titre du budget des Ressources Humaines. La réalité de cette somme, c'est l'impact des décisions prises au niveau national en matière de rémunération. Cette rémunération supplémentaire, elle est nécessaire, elle est décisive, elle permet à nos agents d'avoir plus à la fin du mois, mais nous regrettons que cela ne s'accompagne pas d'un travail beaucoup plus précis, beaucoup plus attentif de l'État à l'égard des collectivités, puisque – je le souligne – nous n'avons pas de compensation sur cette hausse imposée par l'État. Pour nous, cela doit relever du dialogue constant que nous devons renforcer avec l'État.
Je voulais souligner également, en matière d'énergie, que nous pouvons enfin, après des mois et des mois d'attente sur la réalité du dispositif, annoncer que, par rapport au prévisionnel, le budget dédié à l'énergie sera de 1,3 M€ en moins. La facture énergétique sera de 1,3 M€ en moins par rapport à ce qui était prévu au budget, sous l'effet de l'amortisseur électricité. Je souligne d'ailleurs que ce dispositif est un peu tardif ; on aurait souhaité pouvoir l'annoncer dès le Budget Primitif, afin de ventiler au mieux nos dépenses. En matière d'énergie, les effets du plan de sobriété sont également visibles puisque c'est 1,2 M€ d'économie que nous avions déjà intégrés dès la préparation budgétaire. En dépit de l'amortisseur électricité, le poste « énergie » reste très fortement en hausse dans notre budget de cette année, puisque la facture s'élèvera à 9,5 M€, soit quasiment un doublement de la facture d'énergie depuis le début du mandat.
Je peux également citer que nous développons un certain nombre d'actions ; nous les verrons au fil des rapports de ce Conseil Municipal : 140 000 € pour le génie civil lié aux Points d'Apport Volontaires à Planoise. Je peux également citer 95 000 € pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. Nous verrons également que nous inscrivons une subvention exceptionnelle à l'ASEP. Au titre des recettes, nous pouvons nous satisfaire de 144 000 € de certificats d'économie d'énergie que nous pouvons directement intégrer pour le financement du développement des énergies renouvelables.

Donc c'est bien une Décision modificative qui nous permet d'affirmer les Orientations Budgétaires inscrites au budget.
J'en profite d'ailleurs pour souligner l'intérêt d'un rapport qui passe souvent un peu rapidement, mais qui illustre que nous sommes bien dans la réalisation de nos investissements, puisque, dans le rapport n° 2 sur le rendu-compte des actes, nous pouvons observer que ce sont 8 M€ de marchés publics que nous avons attribués dans cette partie de l'année à des entreprises franc-comtoises. Cela illustre bien à la fois le fait que nous réalisons nos investissements et que nous les réalisons en appui et au regard des compétences du territoire. Et cela est bénéfique pour nos habitants et pour le milieu économique.
Avant de conclure, permettez-moi de vous signaler que je suis particulièrement affecté par les approximations, voire les mensonges que le Président de la République a exprimés hier soir lors de son allocution télévisée, notamment concernant la Taxe foncière puisque le Président de la République a indiqué que nos habitants devaient se retourner vers les communes s'il y avait une hausse de la Taxe foncière. Et je le dis tout bien, vous le savez aussi bien que moi : dans ce Conseil Municipal, nous n'avons pas augmenté le taux de fiscalité l'année dernière, mais les Bisontins ont vu la Taxe foncière augmenter sous l'effet des bases, à savoir une augmentation de 7,1 % faite par l'État. Donc l'augmentation des impôts, ce n'est pas nous, c'est eux, quelque part.
Je voulais également, sur les approximations, rappeler un chiffre que j'avais rappelé au moment des Orientations Budgétaires concernant la dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement, cette année, n'a pas été indexée sur l'inflation. Concrètement, ce sont 2 M€ de pertes nettes pour la Ville de Besançon. L'AMF estime d'ailleurs que ce sont 2,6 Mds€ qui manquent au titre de la dotation globale de fonctionnement pour permettre aux collectivités de faire face aux dépenses dans la période d'inflation.
Je regrette donc que le chef de l'État ait pu pointer de cette manière-là du doigt les collectivités locales, à l'heure où nous devons faire bloc tous ensemble sur ce sujet. Nous serons particulièrement attentifs à la Loi de Finances, puisque la Loi de Finances, dans les premières moutures que j'ai pu observer, prévoit une hausse de la dotation globale de fonctionnement de 1,2 %. C'est insuffisant au regard de l'inflation, qui est estimée aujourd'hui par la Banque de France à 2,6 %.
Je voulais, en cette fin d'intervention, attirer votre attention à toutes et tous, pour que nous portions, dans une voix commune à l'égard de l'État, pour que la Loi de Finances intègre un dimensionnement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de l'inflation prévisionnelle et fasse enfin confiance aux collectivités, qu'elle nous permette d'avoir une réelle autonomie financière pour nos collectivités.
Je suis particulièrement attentif également à ce que, concernant les recettes, l'État aille, comme cela est suggéré par la Banque de France ou par d'autres institutions, chercher les recettes là où elles sont. Nous savons qu'il y a des secteurs qui progressent en matière de bénéfices. Et je crois qu'il serait une erreur historique aujourd'hui de baisser les recettes massivement à l'heure où le nombre de dépenses est extrêmement important. Le rapport Pisani-Ferry l'a noté : nous avons besoin d'argent pour faire face à la transition écologique et sociale. Il est temps de mobiliser, à travers l'ISF climatique ou divers impôts sur les ultra-riches, les moyens pour les donner aux collectivités, pour les donner à l'État et pour nous accompagner au mieux face à l'inflation à laquelle nous devons faire face.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi. Est-ce que l'on peut s'écouter, s'il vous plaît ?

M. POULIN : J'en ai fini ici. Ici, on agit concrètement et demain, nous pouvons agir encore plus et toujours plus, à condition que l'État continue à nous fournir l'autonomie fiscale et financière nécessaire à la réalisation de nos objectifs.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame le Maire.
Je vous laisse maître de vos propos, Monsieur POULIN, concernant la politique nationale, parce que ce n'est pas forcément notre credo ici en tout cas, mais je voudrais revenir sur un mot que vous avez utilisé et qui m'intéresse, parce que je vais le ramener à la politique locale : c'est le mot « mensonges ». C'est le mot « mensonges » que vous avez utilisé parce que moi, je voudrais m'arrêter sur une ligne dans le cadre de cette DM, c'est-à-dire les « 106 000 € qui sont inscrits pour actualiser les Dossiers Techniques Amiante dans les écoles et crèches pour garantir la lisibilité des locaux ».
Dans une presse quotidienne, un article du 15 juin 2023, à savoir *L'Est Républicain*, on nous indiquait que 59 écoles bisontines sur 63 contenaient de l'amiante en 2016. Cet article indiquait également que, 7 ans plus tard, des études supplémentaires avaient été menées seulement sur 8 écoles. Or, le Code

de la Santé publique, article R1334-29-5, mentionne que : « un Dossier Technique Amiante doit être tenu à jour pour tout établissement scolaire construit avant 1997. Ces Dossiers Techniques Amiante doivent contenir : le diagnostic de repérage d'origine réalisé pour les recherches d'amiante des matériaux et des listes A et B, et les diagnostics d'évaluation périodique (tous les 3 ans) de l'état de conservation de ces matériaux, et surtout, donner les recommandations de sécurité à l'attention de tous les occupants et de tous les personnels ».
Le 22 juin dernier, dans cette même enceinte au Conseil Municipal, je m'inquiétais de l'existence ou non des contrôles qui auraient dû être réalisés en 2019, puis en 2022, et je demandais tout naturellement à en avoir connaissance. Il n'était pas question de soulever la présence d'amiante dans les écoles bisontines, car certains matériaux amiantés sont malheureusement présents dans de très nombreux bâtiments français, mais plutôt de tenter de comprendre si l'évaluation de leur état de conservation a été demandée, afin de s'assurer de la bonne sécurité de tous. Et vous m'aviez répondu, Madame le Maire : « Les diagnostics existent et on peut vous les donner sans difficulté ». Et vous ajoutiez même : « Contrairement aux propos de *L'Est Républicain*, nous avons suivi... un suivi de ces diagnostics extrêmement fin ».
J'étais donc rassuré à ce moment-là, ou pas d'ailleurs, vous me direz, mais méfiant un petit peu quand même, très légèrement de votre capacité – je reprends le terme de Monsieur POULIN – à mentir et à ne pas dire la vérité. Je préférais tout de même vous rappeler cette demande par courrier dès le lendemain. Puis également par mail le 11 septembre puisque, trois mois plus tard, nous n'avions toujours pas reçu de votre part l'ensemble des diagnostics que vous aviez en votre possession. Et bien sûr, trois mois plus tard, toujours rien.
Que vois-je dans la presse de ce week-end ? Une espèce de pirouette pour essayer de déminer une situation qui vous échappait, où vous dites « mettre en place un plan d'action pour l'amiante dans les écoles » et vous vous défaussez sur votre héritage – je vous rappelle que vous étiez élue quand même sur le mandat précédent.
Ma question : premièrement, est-ce que vous ne vous seriez pas un peu moquée de nous, de moi ? J'en ai l'habitude maintenant, vous me direz, mais surtout des Bisontins et de celles et ceux qui fréquentent nos écoles depuis un certain nombre d'années.
Et si je reprends un petit peu votre article de presse, vous dites que, durant l'été, trois écoles ont particulièrement retenu votre attention : Bruyère, Sapins et Bourgogne. Et dans ces trois établissements, de l'amiante est contenu dans les dalles, etc.
« Les élèves courent-ils réellement un danger ?
– Non, le diagnostic a été effectué durant l'été ».
Je reprends vos propos du Conseil Municipal du mois de juin dernier, dont on vient de valider à l'instant le procès-verbal : « Les diagnostics existaient précisément. Je peux vous répondre qu'on peut vous les donner sans difficulté ». Vous aviez même fait une espèce de petite boutade en me prenant encore une fois pour ce que je n'étais pas. Je cite : « Évidemment pour les écoles, et pas pour les châteaux forts ». Moi, je ne vous demandais pas les châteaux forts, je vous demandais simplement pour les écoles. C'est ce que vous m'aviez dit, c'est dans le procès-verbal du mois de juin dernier.
Et dans le courrier que vous m'avez adressé vendredi après-midi, voyant que le Conseil Municipal du 25 septembre arrivait, vous me dites : « Après vérification, je vous indique que l'évaluation des états de conservation a été faite par les Services de la Ville sur la base des DTA de 2005, puis des diagnostics de 2016 ». En fait, vous me dites que vous n'avez rien, alors que dans *L'Est Républicain* du lendemain, vous avez soi-disant réalisé des diagnostics sur trois écoles qui vous paraissaient un petit peu en difficulté.
Donc moi, j'aimerais savoir où est la vérité dans tout cela.
Parce que, que vous vous soyez trompée au mois de juin, ça peut arriver, parce que vous n'étiez peut-être pas en capacité de tout connaître au niveau des éléments, mais vous nous aviez assuré le contraire dans le cadre de tous ces éléments sur les diagnostics et, comme par hasard dans cette DM, on voit surgir 106 000 € pour faire intervenir une structure extérieure qui va venir positionner l'ensemble des diagnostics des 56 écoles qui restent, qui n'ont pas été faits aujourd'hui.
Donc je voudrais la vérité, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Bien, la vérité. Vous avez raison, au mois de juin, quand je vous ai répondu que je pensais avoir les DTA et l'ensemble des évaluations qui devaient suivre, c'est effectivement ce qu'il m'avait été donné comme élément de réponse et donc, j'ai transcrit ce que je connaissais de la situation bâtimentaire. Évidemment, la question avait été déjà posée dès l'article de *L'Est Républicain,* comme vous le signalez. Et donc, nous avons repris l'ensemble du protocole, du processus qui était utilisé dans notre Ville.

Simplement vous rappeler que, comme vous le disiez, sur les bâtiments d'avant 1997, il était nécessaire – la réglementation a évolué au cours du temps – de mettre en place des DTA. Ces diagnostics, qui sont demandés, avaient été évalués en 2005. Et même plus loin, ils avaient inclus un certain nombre de mesures qui allaient même au-delà de la réglementation des matériaux amiantés de l'époque.
Pour vous dire les choses : en 2013, la réglementation a largement évolué et il y a eu une demande qui a été faite, de reprendre, sur la base de ces anciens DTA, l'ensemble de ces éléments, d'aller les compléter. Et c'est ce qui a été fait en 2016. À partir de là, il y a une organisation technique qui s'est faite. Il a été décidé, en fonction de l'évaluation des matériaux qui étaient utilisés, de travailler sur les matériaux évidemment les plus dangereux comme les flocages, etc., donc ce sont des éléments qui ont été avancés.
Ensuite, sur les évaluations, les choses ont été faites en interne. Elles ont été faites en interne sur la base de l'expérience des équipes qui travaillaient dans la transmission de ces évaluations entre les différentes équipes intervenantes. C'est le constat que j'ai pu faire au mois de juin et que l'on a continué de travailler au mois de juillet.
Au vu de ce constat, il était, du coup, impossible d'apporter des éléments de réponse concernant le suivi écrit de ces évaluations. Donc oui, le Conseil Municipal dernier, quand je vous ai dit que j'avais effectivement l'ensemble des évaluations qui pouvaient être faites de façon régulière, eh bien, c'est quelque chose que je n'avais pas ; les Services considérant qu'ils avaient fait le travail, mais par contre, ne l'avaient pas consigné. Donc je ne peux pas vous donner des éléments qui ne sont pas consignés.
À partir de là et à partir de ce constat, j'ai demandé que l'ensemble du protocole soit remis d'équerre pour que l'on puisse regarder quels étaient les matériaux qui, effectivement, nécessitaient une évaluation, d'autres pas et, bien sûr, d'aller sur un ensemble de travaux. C'est pour ça que, cet été, des diagnostics complémentaires ont été faits et que, ensuite, des travaux sont programmés et que la ligne dont vous parlez est une ligne qui amène des travaux que l'on va faire en deux temps. En particulier, comme vous le disiez, sur la question des dalles amiantées, la volonté est de proposer que ces dalles puissent être recouvertes dans un premier temps, puis ensuite, une procédure viendra l'année suivante, qui consistera à enlever définitivement les produits d'amiante sur nos écoles. Pourquoi ? Parce que, en réalité, en fonction des conditions, il y a l'obligation de suivre des types de matériaux, mais finalement, comme nous sommes en train d'intervenir dans un Plan école qui est massif, l'idée est d'aller au plus vite à enlever directement les matériaux quand c'est possible de le faire, sans toucher à la structure de l'école.
Donc nous avons programmé quelque chose qui va au-delà de la réglementation puisque l'idée, c'est non seulement d'aller sur des contrôles réguliers, mais aussi, plutôt d'avancer un désamiantage beaucoup plus complet. Ainsi, nous avons programmé un financement pour cette opération et c'est ce qui a été apporté auprès de la presse qui nous avait interviewés. C'est pour cela, d'ailleurs, que nous avons répondu à leurs questions, puisque, au moment de l'ouverture et de la rentrée, la question s'était posée de savoir à quel moment nous allions faire savoir les travaux que nous allions mener sur ces questions d'amiante.
Voilà, c'est la réponse que je peux vous apporter. C'est effectivement sur ce Conseil Municipal, contrairement à ce qui m'a été apporté comme élément de réponse, ces documents qui doivent consigner ces évaluations ne sont pas dans le protocole qui est nécessaire. Bien sûr, la demande, c'est que ce ne soit plus fait en interne, que ce soit fait par un bureau qui est agréé pour ça. Nous avons décidé d'investir dans un outil informatique qui permet de formaliser ces contrôles de façon extrêmement précise, et aussi de programmer un certain nombre de travaux pour répondre aux éléments les plus complets.
Il faut simplement rappeler que l'amiante qui est identifié, très souvent, c'est de l'amiante qui a été identifié parfois comme étant séquestré, mais qui, s'il est soumis à des vibrations, à des usures, etc., c'est ça qu'il est nécessaire de mesurer et cette situation-là, nous devons la considérer le plus rapidement, on ne doit pas simplement essayer de les contrôler, mais de les éliminer.
Voilà la réponse que je vous fais aujourd'hui.
Je peux vous donner la parole, et Monsieur CROIZIER après peut-être ?
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui donc comme quoi, ce que vous m'avez avancé au Conseil Municipal peut-être sur des éléments erronés qui vous ont été transmis n'était pas la vérité. Vous voyez que, quand on se mobilise aussi sur des dossiers, c'est qu'on en connaît le fond et qu'il ne faut pas toujours essayer de nous renvoyer comme quoi on se trompe.
Pourquoi je viens sur ce sujet-là ? Parce que, aujourd'hui, sans être alarmiste, ça reste quand même un dossier de santé publique ; vous en êtes d'accord avec moi.
Pour essayer de bien comprendre, vous êtes en train de me dire que, aujourd'hui, trois écoles ont été identifiées comme présentant certains soucis puisque vous êtes intervenue dessus durant l'été. Cela veut-il dire que, sur les autres écoles, vous avez tous les diagnostics ? Cela veut dire que, sur toutes les autres écoles, les diagnostics ont aussi été réalisés ? Auquel cas, comment pouvez-vous prétendre que sur les autres écoles, il n'y ait pas de problème ? Ça, c'est ma première question.
Ma deuxième question : comment pouvez-vous vous assurer aujourd'hui que, depuis 2016, puisque l'on nous a dit, au mois de juin dernier, que c'était de l'amiante de liste B... Comment pouvez-vous vous assurer que, depuis 2016, il n'y a pas eu de travaux – ou de vibrations comme vous venez de l'évoquer – dans ces bâtiments où il y a de l'amiante de liste B qui, derrière, auraient déclenché de la volatilité de cet amiante ? Et donc, cela aurait amené le problème de santé publique auprès de celles et ceux qui auraient fréquenté ces écoles. Comment pouvez-vous vous assurer de cela puisque vous m'avez même dit, à l'époque : « Un tableau de bord des suivis à jour existe » ? Comment pouvez-vous vous assurer de cela ?
Et puis, dernière chose, on sait ce que c'est, les problématiques d'amiante puisque je gère des bâtiments aussi au quotidien. Et cela me questionne, notamment dans l'usage des fonds publics. Pourquoi, aujourd'hui, calfeutrer, coffrer ? C'est ce que vous venez de dire : vous allez coffrer les zones d'amiante qui seraient problématiques, pour, en fait, désamianter dans un an. C'est de l'argent public, donc vous allez, d'un côté, dépenser des deniers publics pour coffrer, donc estimant qu'il y a une problématique de santé publique puisqu'il y a une dangerosité identifiée dans le cadre du diagnostic que vous avez pu réaliser, qui existe déjà depuis un petit moment, depuis 2016 sur ces bâtiments-là, je tiens à la rappeler, et derrière, redésamianter, donc recasser ce que vous venez de faire. On a peut-être l'habitude, vous l'avez déjà fait sur la Place de la Bascule : on défait, on recasse, on refait. En fait, travailler, c'est faire et défaire. Mais aujourd'hui, quand on refait 20 ou 30 mètres linéaires d'enrobés et de trottoirs parce que, en fin de compte, les entreprises et les riverains de la Place de la Bascule vous disaient que cela ne passerait pas. On a refait les travaux aux frais du contribuable ou encore, sur la rue Weiss avec les 60 000 € qui ont été encore injectés, mais c'est un autre sujet.
Donc pourquoi, en termes de deniers publics, procédez-vous de la sorte ?
Je reviens à ma première question initiale : est-ce que, durant cet été, vous avez fait les 59 diagnostics trimestriels nécessaires qui auraient dû être faits tous les trois ans, puisque vous avez identifié que, dans trois écoles, il y avait une problématique sur laquelle vous êtes intervenue ? Si c'est le cas, pourquoi me faire un courrier en me disant que vous n'arrivez rien ? Alors que, apparemment, vous avez au moins trois écoles. J'ai le courrier, il date de vendredi après-midi, 15 h 00. Comment ça se fait ? Aujourd'hui, pouvez-vous nous assurer qu'il n'y a pas eu de travaux depuis 2016 dans ces écoles amiantées, auquel cas, on a un problème de santé publique sur le territoire bisontin dans nos écoles ?

Mme LA MAIRE : En parlant d'enrobé, d'ailleurs, Monsieur FAGAUT, nous sommes aujourd'hui en train de regarder aussi les travaux sur les enrobés et je vous invite à le faire aussi pour le Département. Vous savez combien ces enrobés sont très porteurs d'amiante et fortement dégradés. Je tiens quand même juste à le dire aujourd'hui. Et les protocoles, je voudrais bien aussi les voir, mais c'est dans une autre assemblée que nous en reparlerons sans doute peut-être, c'est autre chose.
Je voulais simplement dire aussi que, quand il est question d'intervenir sur « coller quelque chose » par-dessus des dalles qui, aujourd'hui, nous interrogent, savoir si leur usure peut être considérée comme étant une usure livrant des fibres : oui, on fait une mesure qui soit la plus rapide possible, sachant qu'on a un bureau d'études qui a regardé, pas trois écoles, mais huit je crois, si j'ai en tête les différentes écoles. Il est allé sur un certain nombre d'écoles pour vérifier ce que vous disiez sur la liste B, pour vérifier s'il y avait des usures qui pouvaient remettre en cause ce que l'on appelle l'exploitation des établissements, c'est-à-dire la présence des enfants. Nous avons eu une certification de la part de ce bureau d'études (ou de conseil, je ne sais pas) qui nous a certifié qu'il n'y avait aucune difficulté. Et là, en l'occurrence, nous nous sommes appuyés sur des professionnels certifiés, donc c'est la première chose, c'est l'assurance par des professionnels qui sont certifiés dans le domaine.

La deuxième, oui, on le fait en deux étapes parce que, sauf à travailler sur un temps qui est suffisamment long, vu qu'il faut que l'on intègre l'été parce que désamianter, c'est quelque chose qui ne s'invente pas. Du coup, pour l'intervention que l'on mettra en place, cela veut dire qu'il faut isoler les salles, etc. Et donc, entre poser un élément matériau par-dessus, le coller pour pouvoir continuer l'exploitation, cela se fait très rapidement alors que le désamiantage, c'est une procédure beaucoup plus longue, pour ne pas mettre en cause le fait d'avoir des enfants dans les écoles et de ne pas devoir fermer un certain nombre de locaux dans les écoles.
Je tiens quand même à dire aussi que certains des locaux sont des locaux de stockage pour certains ; d'autres ne sont plus utilisés donc ce ne sont pas toujours des locaux qui méritent que l'on aille directement, dans ces locaux où il n'y a pas d'exposition particulière.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire, mes chers collègues. Moi non plus, je ne vais pas répondre à Monsieur POULIN sur ses attaques sur la politique nationale ; cela n'intéresse personne, et encore moins les Bisontins, mais je vais me focaliser sur la Décision modificative qui intègre certains redéploiements budgétaires utiles, en cette période d'inflation, aux Français et particulièrement aux plus fragiles avec cet investissement concernant la Banque Alimentaire et puis les actions en faveur de la sobriété énergétique.
En premier lieu, nous réjouir de cette bonne nouvelle avec la participation de l'État à hauteur de 1,3 M€ au titre du dispositif d'amortisseur d'électricité. Si j'en lis le rapport par rapport à 2021, c'est un tiers de la hausse de la facture énergétique de la Ville qui sera pris en charge par l'État en 2023. Je crois que c'est suffisamment important pour le souligner.
D'autre part, la décision nationale de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui, certes, a un impact sur les finances des collectivités, mais je crois que nous pouvons tous nous en réjouir. Je l'entends dans votre bouche et mieux vaut tard que jamais. C'était une décision nécessaire, car au-delà du mérite, je crois que la qualité du service public passe aussi par des niveaux de salaire acceptables des fonctionnaires et, en ce qui nous concerne, des agents municipaux.
Je m'interroge toutefois sur certaines dépenses, par exemple à nouveau sur les crédits complémentaires au titre de la communication, qui est une ligne budgétaire en hausse depuis le début de votre mandat. Communiquer, c'est bien ; faire, c'est mieux et défaire, ça coûte cher. 90 000 € aux frais du contribuable par exemple pour les revirements sur les changements de sens de circulation de la rue Weiss à Montrapon ou rue de la Basilique à Saint-Ferjeux. Je rappelle juste que 90 000 €, c'est le coût annuel d'au moins 3 ou 4 postes d'animateurs périscolaire, soit la prise en charge d'au moins 30 ou 40 petits Bisontins dans nos cantines.
Et j'ai noté également, en section d'investissement, comme l'a précisé Monsieur FAGAUT, la somme de 106 000 € inscrite pour actualiser les Dossiers Techniques Amiante dans les écoles.
Je voulais vous rappeler l'intervention de Madame MARTIN, lors du Conseil Municipal du 22 juin dernier. Nous vous partagions nos inquiétudes et, devant l'embarras et l'imprécision de vos réponses, nous vous demandions par écrit, le 29 juin, les dates des diagnostics amiante de chacune des 64 écoles de Besançon, sans réponse effectivement jusqu'au 22 septembre, où nous apprenions alors que l'obligation est d'effectuer des contrôles de sécurité tous les trois ans. Les états de conservation s'appuyaient sur les bases de diagnostic de 2005 et 2016. Je ne vais pas aller plus loin sur ce sujet, mais je crois que c'est un dossier à traiter en urgence et en transparence pour rassurer les Bisontins.
Et on peut se demander si, sans les interventions des élus d'opposition, nous aurions su que les diagnostics n'étaient pas à jour. Comme quoi, l'opposition est aussi utile en démocratie.
Madame la Maire, en conclusion et je n'irai pas plus loin, vous et votre majorité siégez quand même depuis plusieurs mandats et je crois que nous sommes en droit d'attendre du sérieux, de la rigueur et du professionnalisme, surtout quand il s'agit de santé publique.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors juste, pour ce qui est d'avoir des élus qui étaient dans le mandat d'avant, je pense que votre voisine pourrait vous en parler, mais ça, c'est autre chose. Je reviendrai simplement sur la question de « ça n'intéresse pas les Bisontins ».
Vous avez parlé deux fois sur ce dossier, Monsieur FAGAUT.
« Ça n'intéresse pas les Bisontins » : cela m'étonne comme propos. J'ai entendu un Président de la République s'émouvoir de la question de la Taxe foncière pour les habitants donc je suis très surprise que l'on puisse évacuer une dernière des taxes qui concerne le local – je le dis : qui concerne le local.
Et puis, sur les consommations de communication, c'est quelque chose qu'on entend très régulièrement. Je vais prendre l'équivalent du budget de Dijon, dont tout le monde dit toujours qu'ils

sont très attractifs, qu'ils ont une politique très ambitieuse, etc. Combien, le budget ? Trois fois plus important.
Je le dis parce que c'est comme dire : « Faire et défaire ». Est-ce que vous m'avez entendue faire un commentaire sur les 80 km/h, 90 km/h, 80 km/h ? Vous ne m'avez pas entendue faire des commentaires de ce type-là ? D'accord. Je le dis aussi. Ce sont les Départements qui l'ont choisi.
(Intervention inaudible d'un conseiller municipal)
Il n'empêche que c'est bien un retour. Ce sont des choix qui ont été faits par les Départements.
(Intervention inaudible d'un conseiller municipal)
Bien sûr. Ce sont des choix.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Serait-il possible que vous nous mettiez à disposition les 8 diagnostics qui ont été faits cet été, s'il vous plaît ? Parce que dans le courrier, ils n'y sont pas. On ne parle que de 2005 et de 2016, donc ce serait intéressant de les avoir.

Mme LA MAIRE : Très bien.
Monsieur BODIN.

M. BODIN : Oui, je voulais réagir aux propos de Monsieur CROIZIER, qui relayait le propos du Président de la République, mais vous avez ce soir, je trouve, le mensonge tranquille, quand même. Lorsque j'entends le Président de la République dire que l'augmentation de la Taxe foncière est uniquement aux communes, ce n'est pas le cas. Cela fait plus d'une dizaine d'années que, sur la Ville de Besançon, ce taux n'augmente pas, donc l'augmentation qui touche tous les Bisontins est bien liée à une décision de l'État.
Vous dites que cela n'intéresse pas les Bisontins, mais bien sûr que ça concerne les Bisontins. On vous a dit tout à l'heure, globalement, que les dotations augmentaient pour la Ville de Besançon, mais elles sont deux fois inférieures au montant de l'inflation donc ça veut dire qu'en termes de pouvoir d'achat pour la Ville de Besançon et les différentes collectivités, il y a bien une perte réelle. On voit bien que les difficultés que cela nous cause en termes de service public. Et puis, si l'on regarde globalement la politique que vous menez depuis 7 ans désormais, c'est quand même une politique libérale. C'est la suppression petit à petit de tous les impôts : la Taxe d'habitation, la taxe audiovisuelle, l'*Exit Tax*, la *flat tax* et c'est ça dont vous voulez vous prévaloir au niveau bisontin ? C'est-à-dire que d'un côté, au niveau parisien, vous défendez cette politique libérale de suppression et même temps, vous constatez au quotidien, puisque vous êtes élu d'un Conseil Municipal, les conséquences de cette politique nationale. Mais si les services publics sont en difficulté, c'est parce que, au niveau national, vous votez. Enfin, vous votez lorsque vous n'utilisez pas le 49.3. Parce que je vous rappellerai quand même que, sur les retraites, on a beaucoup débattu. En revanche, vous n'avez même pas eu loisir de voter, donc soyez cohérent globalement entre ce que vous votez quand vous avez loisir de le faire le mardi et le mercredi à l'Assemblée nationale, et ce que vous défendez dans ce Conseil Municipal. Donc un peu de cohérence.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci beaucoup.
Christophe LIME.

M. LIME : Monsieur CROIZIER, vous donnez un sens au bouclier tarifaire sur le fait de dire que l'État a été obligé de venir au secours des collectivités, y compris des particuliers.
Simplement vous dire quand même que c'est le résultat d'une politique, depuis quelques années, de la déréglementation du secteur de l'énergie, que vous nous avez vantée historiquement sur le fait de dire que ça allait être merveilleux et fantastique, que ça allait faire baisser les tarifs et augmenter les investissements. Sauf que depuis 2-3 ans, c'est le yoyo particulier puisque, vous le savez bien, il y a deux ans, le mégawattheure en électricité valait 1 500 € et que le 16 août de cette année, il valait - 150 €, ce qui est complètement farfelu. Le « 1 500 € » est farfelu, le « - 165 € » est farfelu. Donc ça veut que, aujourd'hui, vous avez été obligés de venir au secours. Oui. Vous avez mis une société en difficulté en l'obligeant à vendre, à ses principaux concurrents, de l'électricité moins chère qu'elle ne produisait, et y compris qu'ils l'obligeaient à la racheter sur le tarif normal, ce qui fait un surcoût d'environ 8 à 9 Mds€.
Aujourd'hui, oui, vous êtes venus au secours parce que, par obligation, parce que les collectivités ont été dans l'incapacité de pouvoir payer, mais c'est surtout les particuliers qui m'intéressent. Vous avez mis 35 % d'augmentation du prix de l'électricité, cette année, sur les particuliers et vous prévoyez de

remettre 10 % l'année prochaine, ce qui fait 45 %. Pour quelqu'un qui aurait une facture d'environ 1 500 €, c'est 800 à 900 € d'augmentation que vous avez pris comme décision.
Aujourd'hui, on a 12 millions de personnes qui sont en précarité énergétique.
Vous avez plus d'un Français sur deux qui baisse le chauffage et qui est en difficulté pour pouvoir se chauffer. Donc voilà le résultat de votre politique que vous avez un petit peu amortie, mais c'est comme d'habitude : vous avez des positions sur un certain nombre de choses qui, espérées, y compris sur le mode complètement libéral sur des secteurs qui sont indispensables à la vie. Vous amenez un certain nombre de chèques pour pouvoir essayer de sauver un petit peu l'opération, y compris pour essayer d'atténuer la politique que vous avez menée depuis des années.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci beaucoup.
Juste, je vais revenir un tout peu en arrière parce que j'ai oublié la liste des pouvoirs et donc la liste des pouvoirs, c'est depuis l'ouverture de cette séance :
- M. Pierre-Charles HENRY donne son pouvoir à Mme Christine WERTHE jusqu'à son arrivée.
- M. LOUHKIAR était excusé.
- M. Sébastien COUDRY donne son pouvoir à M. Abdel GHEZALI.
- Mme Sadia GHARET donne son pouvoir à M. Hasni ALEM.

Merci.
Est-ce que, Monsieur CROIZIER, vous demandez une deuxième fois la parole ? Oui ?

M. CROIZIER : Oui, merci. Non, mais simplement pour dire que, malgré les efforts de MM. POULIN, BODIN et M. LIME, vous ne m'emmènerez pas sur la politique nationale, parce que ce qui intéresse les Bisontins, c'est la politique locale. J'aurais aimé, moi, vous entendre puisque vous étiez élue au mandat précédent, voire encore au mandat précédent sur les raisons qui amènent la Ville de Besançon à découvrir que les diagnostics sur l'amiante ne sont pas à jour. Mais bon, je vois que ce sujet vous importe moins que de faire de la politique nationale ; ça vous regarde. Voilà, chacun a ses sujets de préoccupation.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CROIZIER. Simplement, vous évoquez par exemple l'amortisseur énergétique ; c'est une politique nationale ou locale ? C'est bien une politique nationale qui a ses effets sur le local. De la même façon que, quand un Président de la République se permet de dire que la Taxe foncière n'est que l'objet du local – c'est lui qui dit que c'est du local, c'est bien lui – on rappelle juste que ce n'est pas du local dans ce cas-là, c'est bien national et de sa propre volonté.
Monsieur POULIN.

M. POULIN : Pour aller exactement dans ce sens, quand j'évoque les problématiques à la fois de la déclaration du Président de la République ou encore de la Loi de Finances, j'évoque très concrètement la capacité à faire, de nos collectivités. Capacités à payer et à mieux payer ses agents. Capacités à apporter des réponses à l'ensemble des besoins des habitants. Capacités à faire en sorte que notre collectivité de proximité puisse accompagner au mieux les habitants dans cette période d'inflation où certaines familles ne peuvent pas remplir leur caddie à partir du 5 du mois. C'est ça dont nous parlons lorsque nous parlons de mesures nationales. Je ne parle d'aucune mesure qui n'impacte pas la Ville de Besançon, mais quand le vote que vous avez effectué sur la dotation globale de fonctionnement fait perdre 2 M€ à la Ville de Besançon, ça concerne les Bisontines et les Bisontins.
Lorsque, comme Monsieur BODIN l'a rappelé, on est dans une politique globale de haro sur tous les impôts, qui affaiblit la capacité de l'État à faire, la capacité de l'État à nous accompagner dans cette période-là, c'est un enjeu local également puisque de ces capacités-là, de ce que vous allez déterminer au national dépend la faculté de nos collectivités à faire et de nos collectivités à apporter toujours plus de réponses aux plus précaires et aux plus fragiles dans cette période de transition écologique.
Donc, non, ce n'est pas un débat national, c'est un débat local et je regrette pleinement que le député à Paris ne rende pas des comptes au sein du Conseil Municipal de Besançon puisque tout ça est extrêmement lié, mais j'ai un espoir finalement : c'est que vous portiez, avec nous, les mêmes préoccupations au moment de l'examen de la Loi de Finances, puisque nous sommes, les uns et les autres, préoccupés par la qualité du service que nous rendons à nos habitants. Donc, Monsieur CROIZIER, j'ai une liasse d'amendements comme l'année dernière. Elle est à disposition et je souhaiterais que vous puissiez les voter. Je peux vous les présenter en détail si vous le souhaitez.

Mme LA MAIRE : Merci bien, donc je soumets au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? 10. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2023 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 10 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 révisé - Avis de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Maintenant, je vous propose d'être sur le dossier concernant le Projet Régional de Santé 2018-2028. C'est un Avis de la Ville de Besançon qui est demandé au niveau régional et donc, c'est Gilles SPICHER qui va vous le présenter.

M. SPICHER : Oui, merci, Madame la Maire. Le Projet Régional 2018-2028, comme vous venez de le dire, détermine le cadre de l'organisation sur tout le territoire de la Bourgogne et de la Franche-Comté, en ce qui concerne, d'une part, l'organisation des soins, tant hospitaliers que des soins de ville, l'organisation de la prise en charge des personnes âgées et l'organisation de la prise en charge des personnes en situation de handicap. C'est donc dire l'importance de ce document, qui fait 800 pages, que vous avez tous consulté, et qui est consultable sur le site de l'ARS Bourgogne Franche-Comté.
À mi-parcours, ce sont trois volets de ce Projet Régional qui sont révisés et qui sont soumis à notre appréciation : d'une part, le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui fixe, comme son nom l'indique, les grandes orientations et, d'autre part, le Schéma Régional de Santé (SRS) qui met en acte, en quelque sorte, les orientations contenues dans le COS. À ce niveau-là, il faut effectivement considérer que l'ARS a fait un effort de pédagogie, c'est-à-dire que ce SRS est décliné en 9 livrets sur un certain nombre de thèmes – je peux vous les donner si vous le souhaitez. Ces 9 livrets permettent à tout un chacun de consulter les parties qui l'intéresse sans avoir à lire l'ensemble du document. Enfin, la troisième partie est le Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) pour les personnes les plus démunies. Se rajoute à ces trois volets, un volet relatif à la coopération franco-suisse sur les questions de santé.

On y note, dans ce projet, quatre transformations majeures :
- L'affirmation d'un virage préventif (faire de chacun les acteurs de sa propre santé, en amont de la crise et des symptômes, de façon à prévenir ces symptômes) ;
- Le virage ambulatoire ;
- L'inclusion en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap ;
- La question du numérique – on y reviendra.

Le COS indique 5 priorités, qui sont de :
- Agir sur les populations vulnérables et l'autonomie des personnes ;
- Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques ;
- Favoriser la santé mentale ;
- Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé (on connaît tous les difficultés qu'il y a à accéder à un certain nombre de spécialités par exemple et/ou pour les hôpitaux, à recruter du personnel) ;
- Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique.

Il est à noter que la notion « One Health » (« une seule santé ») est bien au cœur de ce document.
Les 5 finalités sont tout naturellement :
- Améliorer l'état de santé ;
- La question du « One Health » ;
- Réduire la réduction des inégalités territoriales de santé ;
- La garantie de qualité du système de santé ;
- Soutenir la résilience du système de santé.

En ce qui concerne la politique de santé de la Ville de Besançon, nous pouvons dire que nous nous inscrivons en convergence avec l'ensemble de ces orientations. Je rappelle les quatre orientations qui sont dans notre feuille de route :

- La lutte contre les inégalités sociales de santé ;
- La question de la transversalité des questions de santé à travers toutes les politiques publiques que nous essayons de mettre en pratique ;
- La lutte contre les inégalités santé en matière environnementale ;
- Nous sommes également acteurs au sein du Réseau français des villes santé de l'OMS.

Nous menons donc un certain nombre d'actions de prévention transversales dans la ligne du « One Health », entre autres sur les perturbateurs endocriniens, sur la surveillance de la qualité de l'air, sur la création d'un urbanisme favorable à la santé.

Sur la prévention des conduites addictives, nous travaillons avec un certain nombre de structures pour favoriser l'implantation de structures de soins primaires, ou de maisons de santé pluridisciplinaires, ou de centres de santé en accord avec un certain nombre d'instances – j'y reviendrai après.
Nous avons aussi des actions sur la nutrition : dans les écoles, dans les Maisons de quartier. Nous sommes adhérents au Plan National Nutrition Santé (PNNS). Dans le cadre notre Atelier Santé Ville (ASV), nous avons une politique en direction des publics défavorisés. Je ne serais pas complet si je ne mettais pas l'accent sur la politique que nous menons en matière de vaccination.

Je reviens sur le volet territorial. Notre action s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Local de Santé (CLS) dans lequel la Ville de Besançon ainsi que le Grand Besançon sont signataires, avec 8 autres grands acteurs locaux, qui consiste à mener ces politiques à l'échelle du Grand Besançon. Et nous saluons la création, sur le territoire du Grand Besançon, d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) avec qui nous travaillons à l'implantation des espaces de soins primaires, ou de centres de santé, ou de maisons de santé pluridisciplinaires.
Compte tenu de ces éléments, nous proposons un avis favorable à l'ensemble des objectifs qui sont soulignés dans ce document, mais nous voudrions quand même souligner un certain nombre de réserves.
Tout d'abord, des réserves de forme sur la consultation :
- Il y a une durée restreinte de la consultation. Les documents nous sont arrivés fin juin, il y avait la période estivale et il nous faut donner une réponse maintenant à ce Conseil Municipal.
- Il y avait également une certaine imprécision sur le fait de savoir quelle structure doit donner son avis. Nous ne savions pas si c'était une consultation qui s'adressait au Grand Besançon Métropole ou à la Ville de Besançon. Le choix que nous avons fait est qu'il y ait une consultation dans les deux instances.
- Une réserve majeure est la question des moyens. Dans le document, nous n'avons pas de visibilité budgétaire sur les moyens qui sont alloués à la mise en place de ce plan, et notamment sur le plan de la santé environnementale.

Autres points de vigilance :
- La question de la santé mentale. Dans le document, le maintien dans le logement est affirmé comme une priorité pour les personnes en situation de maladie mentale. C'est une bonne orientation que nous menons d'ailleurs à Besançon avec le CCAS dans le cadre de l'opération « Un chez soi d'abord », mais la réussite de cette politique doit s'accompagner d'un soutien ; soutien dans le cadre d'un certain nombre de structures pour lutter contre l'isolement et la déréliction. Là encore, le CCAS travaille au niveau des groupes d'entraide mutuelle, mais aussi, sur la possibilité d'avoir recours à des hospitalisations complètes de séjour de rupture, des hospitalisations de jour et une prise en charge à temps partiel.
- La question des addictions : vous le savez, je crois que c'est un vrai fléau social, c'est un vrai problème de société. Nous avons eu, sur Besançon, un certain nombre de morts concernant les guerres de gangs de trafiquants de drogue. La police et la justice mènent une politique active de démantèlement de ces réseaux, mais cette politique serait incomplète si, parallèlement, nous n'agissions pas en amont, c'est-à-dire si nous n'agissions pas sur la question de la consommation et si nous n'avions pas une politique vis-à-vis des consommateurs. Il s'agit donc, d'une part, de mieux organiser la question de la prévention en accord avec les associations qui s'occupent de ce problème et, d'autre part, de garantir à la fois la sécurité sanitaire et la sécurité publique en étudiant, avec l'ARS et les différentes autorités publiques, la création d'une « Halte/Soin/Addiction ».
- Un autre point, qui intéresse tout le monde, est la lutte contre les déserts médicaux. Cette question des déserts médicaux n'intéresse pas seulement les zones rurales, mais aussi les villes et notamment la question, pour un certain nombre de nos concitoyens, de l'accès aux spécialistes.

- Nous voulons également mettre l'accent sur la question de la prise en compte des publics précaires, que ce soient les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, avec une attention toute particulière pour les populations migrantes. Le fait est que, aujourd'hui, c'est un problème humanitaire en premier lieu, mais c'est aussi un problème de santé publique c'est-à-dire que des personnes qui errent dans les rues ou qui n'ont pas de prise en charge peuvent être effectivement porteuses d'un certain nombre de maladies, avec un risque épidémique.
- Nous faisons donc également une proposition qui est de créer un observatoire, partagé entre tous les acteurs sur notre territoire, qui permettrait de mieux adapter les politiques de santé, notamment la question des parcours de soins afin d'éviter les ruptures, notamment entre les personnes qui sortent de l'hôpital et qui retournent à domicile. L'ARS met l'accent sur cette problématique.
- Un autre aspect est la question de l'attractivité de nos services hospitaliers. Vous le savez, aujourd'hui, l'ensemble des structures hospitalières ont beaucoup de mal à recruter du personnel. Elles sont même parfois obligées de fermer des services, faute de médecins ou de personnel paramédical. C'est donc un point sur lequel il nous faut absolument travailler. Nous pensons que la question des conditions de travail des personnels hospitaliers, des salaires et du sous-effectif est un élément qui joue dans la question de l'attractivité.
- Ce qui peut également améliorer la crise du système hospitalier, c'est l'introduction et le soutien de nouvelles professions qui pourraient avoir pour mission d'alléger le travail des professionnels et des médecins. J'en citerai deux : les Infirmières en Pratique Avancée (IPA) – ma voisine pourrait en parler mieux que moi – et les assistants médicaux qui peuvent décharger les médecins des tâches administratives.
- Enfin, dernier point de vigilance : la question de l'e-santé. Bien entendu, tout ce qui peut se faire sur le plan des communications par visio est un progrès, cela peut éviter un certain nombre de déplacements de médecins. Par exemple, il peut y avoir une consultation avec un spécialiste. Un spécialiste peut donner son avis sur une question, sans que les personnes n'aient à se déplacer. Mais je crois qu'il est important de réaffirmer que la base du soin, c'est la relation entre soignant et soigné, c'est-à-dire que l'e-santé ne peut être efficace, ne peut être bénéfique que dans le cadre de cette relation soignant/soigné.
- Et puis, il faut également être sensible à la question de l'accès d'un certain nombre de personnes à un certain nombre de services qui se font aujourd'hui par internet (l'illectronisme).
- Un dernier point : la question de la démocratie en santé. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'instances qui permettent la consultation. D'ailleurs, ce PRS a été travaillé en amont dans le cadre de ces instances, donc c'est la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) à laquelle j'ai la chance de participer, qui est en quelque sorte le « Parlement de l'ARS », et les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) qui regroupent les Maires. Je crois que cette démocratie en santé peut être approfondie, notamment en faisant davantage appel aux associations d'usagers de la médecine.

Voilà, nous vous invitons donc à donner un avis favorable, à la fois à ce PRS et aux réserves que vous avez pu lire dans le document.
Je dirais que la question des moyens est une question centrale et là encore, c'est un aspect de la politique nationale qui aura des conséquences locales puisque je crois que l'enjeu véritable sera le futur vote du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) dans lequel nous demandons, entre autres, Monsieur CROIZIER, aux parlementaires d'être très vigilants sur les moyens donnés à la santé. À titre d'exemple, l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), qui est l'enveloppe votée annuellement par le Parlement sur les dépenses de l'Assurance Maladie, était fixé à une hausse de 2,3 %. Je crois qu'elle a été revue à la hausse, je ne connais pas le nouveau chiffre, mais 2,3 %, c'est nettement insuffisant pour permettre par exemple à nos hôpitaux de faire face à leurs dépenses courantes, que ce soit l'inflation ou le mécanisme de hausse des salaires dans le cadre des prises d'échelons.
Voilà, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation très précise.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, concernant ce PRS, merci Madame le Maire, je peux partager certains de vos avis et certaines vigilances à avoir concernant ce PRS, mais je pense qu'on aurait intérêt, nous, collectivité « Ville » puisque vous y siégez, à inclure davantage le SDIS dans cette démarche-là. Aujourd'hui, quand on regarde le Cadre d'Orientation Stratégique notamment, il n'est pas clairement défini une territorialisation de la santé et on ne peut pas comparer le territoire bisontin au Doubs central, à la bande frontalière par exemple si l'on se prend sur le cadre du département. Il faut savoir qu'au sein du

SDIS, et notamment du SDIS du Doubs, il y a un service de santé et de soutien médical avec 30 médecins et 80 infirmières qui pourrait être aussi associé à cela. Et au même titre que le Service Départemental d'Incendie et de Secours, vous avez abordé l'e-santé. Pour l'innovation et la santé, le SDIS peut être aussi concerné dans tout cela, mais aussi dans le cadre des parcours.
Pourquoi je parle des parcours ? Parce que, aujourd'hui, souvent et trop souvent, on en a tous connaissance et vécu malheureusement, c'est l'embolie au niveau des urgences. C'est l'embolie au niveau des urgences au sein de notre CHU et si, dans le cadre des maladies cardio-neuro-vasculaires, le SDIS était en possibilité, en termes de parcours, de pouvoir, dès la prise en charge du patient, orienter tout de suite le patient dans le bon service, plutôt que de venir directement dans les urgences qui sont déjà bien prises, je pense qu'on renforcerait le parcours d'une meilleure qualité.
Pourquoi je vous le dis ? Parce que les collectivités et la Ville de Besançon siègent au Conseil d'Administration du SDIS et on aurait, collectivement, ici, au sein de la Ville, tout intérêt, dans les mesures et réserves que vous allez remonter, à intégrer le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour qu'il soit davantage inclus et intégré. En effet, aujourd'hui, ils ont quand même un nombre non négligeable – je ne l'ai plus en tête – de sorties sur le territoire, et notamment sur le territoire bisontin.
Je ne l'ai pas entendu, je ne sais pas si vous avez abordé l'aspect de la santé mentale.

Mme LA MAIRE : Si.

M. FAGAUT : Désolé.

Mme LA MAIRE : Vous avez raison d'en parler. Chaque fois que l'on réunit un certain nombre d'acteurs, c'est bien de la santé mentale dont il est question très souvent...
Tu as des éléments à apporter sur la question du SDIS ?
Moi, je voudrais simplement dire que cela a l'air simple comme ça, mais c'est bien plus compliqué que ça n'en a l'air, ces interactions entre les différents partenaires. On sait que le SDIS est effectivement très sollicité et que nous avons, de toute façon, une problématique de prise en charge, que ce soit pour tout le système ambulancier entre autres. Aujourd'hui, c'est effectivement le SDIS qui est très souvent sollicité. C'est quelque chose qui n'est pas simple, je tiens à le dire. C'est quelque chose qui est étudié et analysé par territoire.
Je le redis : dans le PRS, ce qui nous ennuie aussi, c'est que nous avons tous mis en place des CPTS, et on essaye de continuer sur tous les territoires à en mettre en place, mais les CPTS, ce sont autant d'interlocuteurs. Pour la santé et pour le CHU, c'est extrêmement compliqué puisque le CHU intervient sur un très grand territoire (sur 4 départements), pour répondre par exemple au 15. C'est quelque chose d'extrêmement lourd et ça lui demande extrêmement de moyens de régulation, etc. Il faut le dire, du coup, les territoires ne sont pas dotés de la même organisation et coordination.
Donc la demande qui est faite aujourd'hui et dans les vigilances qui sont apportées, on voit qu'il y a une tendance à vouloir centraliser de façon extrêmement forte, et presque de métropoliser la santé. Cette notion de « métropolisation de la santé » rend finalement très fragiles un certain nombre de territoires. Il y a le SDIS, mais il y a aussi l'ensemble de la coordination CPTS qu'il faut remettre en place. Je crois que c'est une faille dans le système – une autre des failles dans le système. Nous avons un système de santé extrêmement fragile – je le dis avec beaucoup de nuance et pourtant je pense que l'on peut dire que l'on est dans une situation extrêmement grave. On a des personnels soignants et non soignants qui sont dans une tension extrême.
On va donc être très attentifs aux choix qui vont être faits prochainement, comme tu le disais, Gilles, parce que l'on pourrait se dire tout ce qu'on voudra, on est tous d'accord sur les orientations qui sont proposées, mais si les moyens ne sont pas mis en face, très clairement, on n'y arrivera pas. On peut considérer que les orientations sont les bonnes, qu'elles prennent bien en considération les besoins que l'on a les uns et les autres ; pour autant, la restructuration qu'on subit, sans moyens, ne peut pas tenir. Le système de santé, aujourd'hui, est en très grande fragilité. Comme vous le disiez, je suis Présidente du Conseil de Surveillance et je le dis. Ce qui est dit en instance, ce qui est dit par les syndicats, ce qui est dit par l'ensemble de la Direction, par le Président du CME c'est que nous sommes en très grande difficulté.
Pour ceux qui ne comprendraient pas, parce qu'ils connaîtraient mal le système, dans tous les cas, quand il y a des besoins urgents, ce n'est pas le monde libéral qui répond – je le dis –, c'est bien le service public qui est là. C'est dramatique parce que, comme on demande aussi un modèle économique aux hôpitaux, le modèle économique est basé sur les actes et les actes qui sont non programmés ne sont pas les plus rentables – excusez-moi d'en parler comme ça en matière de santé,

mais c'est ce à quoi ils sont confrontés. Bien sûr, les actes programmés, eux, sont particulièrement orientés du côté des cliniques et de toute la filière libérale.
Alors je ne suis pas pour faire des affrontements qui sont binaires, mais pour autant, il y a une réalité économique qui est imposée au système de santé. Vous parliez tout à l'heure de santé publique ; nous sommes en très grand danger pour garantir la santé publique comme nous devrions tous l'avoir quand on est dans une République (Liberté, Égalité, Fraternité).
Bien. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, quelques commentaires. Le premier est de dire que je pense que vous avez fait le bon choix en différenciant Besançon et Grand Besançon. D'ailleurs, y compris à l'intérieur de Besançon, il y a beaucoup de disparités d'un quartier à l'autre, puisque, quand on regarde un petit peu le nombre de médecins généralistes par exemple par ville, on s'aperçoit que Besançon a un chiffre global qui peut paraître satisfaisant, mais d'un quartier à l'autre, on se retrouve dans des situations très compliquées. On sait par exemple qu'un certain nombre de Bisontins n'ont pas de médecin généraliste attitré. On sait la proximité nécessaire entre un médecin généraliste et une famille, ce qui amène, comme vous l'avez dit, un certain nombre d'habitants à se diriger vers l'hôpital plutôt que d'aller vers un généraliste qui serait à l'autre bout de la ville.
Donc effectivement, la construction du maillage territorial de santé, c'est l'élément clé. Le système de santé est en grosse difficulté, personne ne peut le nier. Ce qu'il faut aussi dire, c'est que, malheureusement, on sait que nous en avons pour un certain nombre d'années, qu'il n'y a malheureusement pas de recette magique. Je crois qu'il faut être aussi honnête dans les discours qui sont les nôtres, dire que si quelqu'un a la solution, qu'il la donne, mais je crains que cette personne ne mente si elle disait savoir résoudre tous ces problèmes.
Donc, oui, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises. Un certain nombre de décisions qui ont manqué d'anticipation – je pense notamment au *numerus clausus* qui pose aujourd'hui problème – mais il faut dix ans pour former malheureusement un médecin et on ne saura pas aller plus vite si l'on veut des médecins bien formés et de qualité, donc accrochons-nous. Je crois que c'est le message qu'il faut aussi dire. Donnons des moyens à l'hôpital ; en tout cas, c'est la direction.
Les pistes que Monsieur SPICHER a données sont bonnes, d'ailleurs ce sont celles que prône l'ARS. Je pense aux Infirmiers en Pratique Avancée et à une reconstitution des compétences de chacun des métiers de la santé, de façon que ceux qui sont les plus surchargés puissent déléguer un certain nombre de compétences à des professionnels de niveau inférieur. Non pas pour baisser la qualité des soins, évidemment, mais pour la distribuer, tout en gardant la responsabilité envers la personne qui a la responsabilité la plus haute.
Voilà, je crois que la construction collective de ce Projet Régional de Santé va dans le bon sens, donc serrons-nous les coudes, faisons-le ensemble. Ce ne sera pas simple, on le sait, mais je pense qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire.
Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, enfin moi, c'est juste pour rétablir une petite erreur qui s'est glissée tout à l'heure dans ce que j'ai pu dire. Il me semble que ce sont des élus de la Ville qui siègent à l'Agglomération et c'est l'Agglomération qui siège au Conseil d'Administration du SDIS, et non pas des élus de la Ville en tant que tels.
Voilà, c'est juste pour rectifier cela.

Mme LA MAIRE : Oui, c'est Mme Catherine BARTHELET qui est très présente et Monsieur TAILLARD.
(Intervention inaudible d'un conseiller)
Non, il n'y a pas d'élu de la Ville.
(Intervention inaudible d'un conseiller)
Non, il y a Monsieur TAILLARD. Non. Mais c'est une désignation qu'on a faite au Grand Besançon.
Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui, Madame la Maire l'a bien dit. Depuis plusieurs années, nous observons une accélération de la dégradation des conditions de travail dans les milieux hospitaliers et médico-sociaux. L'hôpital devenu entreprise, tourne en surrégime et la diminution de lits augmente la lourdeur des prises en charge. Les souffrances au travail s'installent dans la durée et la perte de sens du travail pousse de plus en plus de soignants à interroger leur futur au sein du service public de santé.

La question que nous devons nous poser ce soir, c'est : les fermetures de lits à l'hôpital sont-elles dues à un manque de bras ? C'est ce que semble dire le ministre de la Santé, pour expliquer l'indisponibilité des lits hospitaliers. Et en effet, en octobre 2021, un avis du Conseil scientifique soulignait que le manque de personnel à l'hôpital avait bien entraîné la fermeture de près de 20 % des lits hospitaliers. 20 % : le compte n'y est pas.
Le manque de personnel n'explique pas l'ensemble des suppressions de lits hospitaliers. En effet, selon un rapport de la Direction de la Recherche des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), près de 21 000 lits ont été fermés depuis 2017. Si ce chiffre comprend en effet des suppressions de lits en raison de contraintes de personnel, il inclut également celles liées au virage ambulatoire, autrement dit, la réorganisation de l'hôpital au profit de l'hospitalisation de jour.
Loin d'être ralenties par la crise sanitaire, les fermetures se sont même accélérées en 2020, malgré le déploiement temporaire de lits supplémentaires à certains moments de l'année, du fait des déprogrammations d'opérations. Le refus d'accueillir des patients dans certains services pour dégager du personnel face à l'épidémie, la transformation de chambres doubles en chambres simples ont pu accélérer cette dynamique et réduire d'autant le nombre de lits disponibles.
Il apparaît, dans un rapport sénatorial de mars 2022, qu'en dehors d'une statistique annuelle publiée, le ministère de la Santé n'est pas en mesure de suivre l'évolution des capacités hospitalières. La notion même de lits fermés lui paraît discutable, au motif qu'en dehors de certaines spécialités, aucun objectif capacitaire ne serait réellement assigné aux établissements hospitaliers. Pourtant, la diminution constante du nombre de lits hospitaliers observée ces dernières années a, en elle-même, contribué à la pénurie actuelle de soignants.
En effet, en prévision de la réduction du nombre de lits, on n'a pas suffisamment donné de moyens pour former davantage de personnel ; une situation temporaire qui s'installe dans la durée. En 2022, le taux de fermeture de lits faute de personnel demeure inchangé à 20 %.
Les soignants aiment leur métier, mais c'est justement parce qu'ils aiment leur métier qu'ils refusent de travailler dans n'importe quelles conditions et quittent le milieu sanitaire et médico-social.
Si l'on ferme des lits à l'hôpital aujourd'hui, c'est parce que les gens sont épuisés, n'en peuvent plus, nous expliquent les représentants syndicaux. Le personnel démissionne et nous vivons une très forte augmentation de l'absentéisme et des arrêts maladie.
Bien que le mal-être hospitalier, les démissions et la baisse d'attractivité soient connus, aucune donnée au niveau national ne permet de mesurer l'ampleur de ces phénomènes. Comme pour les capacités de lits, l'enquête du ministère des Solidarités et de la Santé n'a pas été en capacité d'évaluer le taux de postes vacants. Il confirme toutefois que c'est en grande partie sur le personnel infirmier que se concentrent ces postes vacants. Ce phénomène touche également de nouveaux entrants dans la profession. En infirmerie, 30 % abandonnent durant les années d'étude et 30 % supplémentaires des jeunes diplômés démissionnent dans les cinq ans. Il manquerait ainsi, selon les syndicats, près de 100 000 soignants pour rouvrir les lits. Or, près de 200 000 infirmières en âge de travailler ont déjà abandonné leur métier.
Adopté en 2018, le Plan Régional de Santé avait, du fait notamment de la forte diminution du nombre de lits dans nos territoires, recueilli l'avis défavorable de la Région Bourgogne Franche-Comté et de nombreuses collectivités. Aussi, et même si ce nouveau Plan Régional de Santé prend davantage en compte les enjeux de société qui nous sont chers (la santé mentale, la santé environnementale, les inégalités sociales d'accès à la santé), le Cadre d'Orientation Stratégique révisé ne remet pas en cause les virages ambulatoires et numériques impactant négativement la qualité de l'accueil des patients, notamment âgés, les conditions de recours aux soins, ainsi que la qualité du travail des soignants et des professions médico-sociales. Par ailleurs, le Plan Régional de Santé n'apporte pas la lisibilité budgétaire nécessaire pour garantir que les politiques locales de santé que nous développons ici et les conditions de travail des soignants soient pleinement respectées.
C'est pourquoi, fidèles à notre tradition qui fait de la diversité une force au sein de notre majorité, nous ne pouvons, le groupe « Génération·s » ne peut apporter aujourd'hui un avis favorable au Plan Régional de Santé.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?
Simplement, j'aurais quand même tendance à dire, Monsieur CROIZIER, qu'au Conseil de Surveillance, il manque sans doute un relais important. Vous êtes élu au Conseil de Surveillance et nous manquons de parlementaires présents à nos séances.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci, Madame la Maire. J'apprécie la remarque, d'autant plus que j'ai demandé au nouveau Directeur de l'Hôpital de placer ces Conseils de Surveillance sur des jours où les députés, les parlementaires sont sur Besançon, donc j'espère que l'information vous a été remontée, mais votre remarque est particulièrement déplacée puisque j'ai moi-même fait la demande expresse que les réunions puissent se tenir en début de semaine ou en fin de semaine, quand les parlementaires sont dans leur circonscription. Très honnêtement, votre remarque est particulièrement déplacée, elle n'est absolument pas à la hauteur des difficultés que rencontre l'Hôpital.

Mme LA MAIRE : Bien, je vois que ça vous contrarie, mais en attendant, on ne déplace pas les réunions pour que les parlementaires soient présents, je le dis comme ça.
(Intervention inaudible d'un conseiller)
Bien sûr, je le dis, je le répéterai.
Donc je soumets au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? 3 contre.
Des abstentions ?
Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés (3 contre), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement à la révision du projet régional santé Bourgogne Franche-Comté 2023-2028 avec les réserves mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à transmettre la délibération du Conseil Municipal à l'ARS BFC.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 51 Contre : 3 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Projet Educatif de Territoire - Avenant de prolongation 2023.

Mme LA MAIRE : Maintenant, le dossier n° 6, qui est le Projet Éducatif de Territoire – Avenant de prolongation 2023. Et donc, je propose de donner la parole à Claudine CAULET.

Mme CAULET : Bonjour. Avant le rapport n° 6, je vais faire un bilan de la rentrée scolaire, je pense que les données vous intéressent.
Alors, sur les données purement scolaires, on a environ 7 900 enfants scolarisés dans les écoles publiques bisontines, les chiffres stabilisés nous seront donnés par l'Éducation Nationale au mois d'octobre : 63 écoles, environ 400 classes, pour vous donner des ordres de grandeur.
Sur le périscolaire, petit rappel préalable.
Nous sommes sous la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui impose des taux d'encadrement : 1 pour 14 en maternelle, 1 pour 18 en élémentaire. Ça, ça garantit la sécurité des enfants.
Et si nos taux d'encadrement ne sont pas respectés, les services de l'État peuvent nous faire fermer l'ensemble du périscolaire concerné.
Je vais maintenant vous donner les données sur chacun des temps périscolaires, comme je le fais chaque année au Conseil Municipal de rentrée.
Donc, pour le matin, nous accueillons 1 760 enfants et 99 % des demandes sont satisfaites avec ces 1 760 gamins ; ça veut dire qu'il y en a 26 qui sont non admis.
La demande sur le péri du matin est stable et le taux d'accueil aussi.
Je passe au périscolaire de la fin d'après-midi.
On a 4 040 enfants accueillis, ça fait 96 % de demandes satisfaites, donc 4 % de demandes refusées.
On a une augmentation de la demande sur le périscolaire de l'après-midi qui tient au fonctionnement des familles.
Et on a aussi une augmentation du nombre d'enfants accueillis puisque par rapport à la rentrée dernière on a pu en prendre 143 de plus.
Sur le périscolaire du midi, appelé communément cantine, qui est le sujet le plus compliqué.
Je voulais dire en préalable qu'on revient de loin puisque, si on fait le ratio des enfants admis sur le nombre d'écoliers inscrits dans les écoles publiques bisontines, on était à 52 % d'enfants accueillis en début de mandat, on est passé à 62 % pour cette rentrée-là et on est encore un petit peu loin de l'objectif qu'on s'est fixé et qu'on devrait tenir de 70 %, c'est ce qu'il y a dans les villes de même strate.

On progresse, mais on n'est pas encore arrivé au bout.
Alors, pour cette rentrée, au 21 septembre, parce que les chiffres évoluent quasi au jour le jour ou à la semaine près, nous sommes à 4 971 enfants inscrits à la cantine, il y a 359 enfants en attente ou refusés.
Donc, ça veut dire qu'on admet 93 % des demandes formulées par les parents et que malheureusement on en refuse 7 %.
Alors, 7 %, c'est peu sous l'angle d'une vision macroscopique, c'est encore beaucoup trop quand on se met à la place des familles et je suis sincèrement désolée qu'il y ait des enfants qui n'aient pas de place à la cantine avec leurs copains et ça complique aussi la vie des familles, j'en ai bien conscience.
Ce qui nous bloque c'est, comme l'année dernière, le recrutement des animateurs pour assurer ces taux d'encadrement parce qu'on a vraiment tous les postes nécessaires qui sont budgétisés.
On a plus de 430 postes au périscolaire : les animateurs ordinaires, les animateurs référents qui pilotent une école, nos 46 postes d'animateurs spécifiques pour les enfants à besoins particuliers, nos 24 directeurs, tous les postes sont créés, mais on n'a pas les hommes et les femmes en face pour les occuper.
On fait toujours face à une pénurie de candidats, comme beaucoup d'employeurs, c'est pour ça que, fin août, nous n'avions que 4 612 enfants admis parce qu'on avait admis le nombre d'enfants qui correspondaient au nombre d'animateurs qu'on avait à ce moment-là pour tenir le taux d'encadrement réglementaire.
Et 3 ou 4 semaines plus tard, on est passé à 4 971, c'est-à-dire qu'on a créé 359 places parce qu'on a pu recruter une vingtaine d'animateurs au cours de 54 entretiens.
Donc, on fait vraiment feu de tout bois en matière de communication pour susciter des vocations et rencontrer des gens, alors BVV, réseaux sociaux, France 3, France Bleu, des partenariats avec le CRIJ, le CROUS, Pôle Emploi, la Maison des Séniors parce que de jeunes retraités actifs et dynamiques pourraient être intéressés, la Mission Locale, je ne sais pas si je l'ai dit, et puis dernièrement présence aux trois temps d'accueil des étudiants.
On connaît quand même des difficultés très récentes supplémentaires. On a à peu près 40 absents chaque jour parce que la Covid reprend et on a des arrêts maladie et on a eu une douzaine de démissions.
Pour autant, on a 22 nouveaux entretiens d'embauche prévus dans la semaine qui vient, là, d'ici la fin du mois, donc j'espère qu'ils pourront se conclure si les candidats sont de qualité par des recrutements.
Et je voulais dire que les agents ne ménagent pas leur peine pour recruter tous ces animateurs pour encadrer les enfants.
Voilà, donc je pense qu'on arrivera à lever encore certaines situations dans les semaines qui viennent et même sûrement jusqu'aux vacances de Toussaint au fur et à mesure que nous arriverons à recruter les animateurs et puis à leur trouver un poste dans lequel ils s'installeront sans démissionner.
Après, si vous avez des questions, je peux y répondre.

Mme LA MAIRE : Oui. Marie LAMBERT.

Mme LAMBERT : Merci. Merci pour ces données actualisées, Madame CAULET.
Je voulais évidemment revenir un instant sur la rentrée scolaire et puis on ne peut pas appeler ça autrement qu'un fiasco, le processus d'inscription au service périscolaire.
Au Conseil Municipal du mois de juin, je vous alertais sur la difficulté à utiliser le portail famille qui est une plateforme en ligne, je le rappelle, dédiée aux inscriptions, je mettais en garde sur les déconvenues à venir.
Je ne crois pas avoir le don de médiumnité, mais la situation de ce début d'année était prévisible, les familles, dont les dossiers étaient incomplets, ont été vraisemblablement recontactées par mail, mais tout le monde, a priori, ne les a pas pris en considération assez convenablement ; et devant l'importance de la situation, et on sait tout l'enjeu que ça représente pour certaines familles d'avoir une place en service périscolaire, que ce soit du matin, du soir ou du midi, pourquoi ne pas avoir pris le temps d'un point téléphonique avec chacune d'entre elles, ces familles ?
Alors, c'est sûr, c'est un boulot énorme, mais est-ce que ce n'est pas un boulot qui aurait pu éviter certaines situations déplorables qu'on a pu voir ces dernières semaines ?
Car cette année encore, et pourtant je crois me souvenir que vous aviez dit que ça n'arriverait plus, il y a des parents qui ont été prévenus le 30 août. Cinq jours avant la rentrée, ils ont appris que leurs enfants n'auraient pas de place en cantine ou au périscolaire.

Donc, depuis plusieurs semaines, nous avons, vous la majorité, comme nous, les élus de notre groupe, des appels, des mails des familles et même d'employeurs qui, parfois, sont véritablement désemparés, ils ne savent plus comment faire face.
Dernièrement, j'ai appris qu'une maman isolée, qui est agent des cantines, ça ne s'invente pas, a dû quitter son travail pour s'occuper de ses propres enfants qui ne sont pas accueillis en restauration scolaire.
Donc, c'est des petits... ce sont des postes avec des petits volumes horaires et donc il y a une certaine précarité qui découle aussi de la perte d'un emploi de ce type et c'est des situations déjà compliquées à l'origine.
On a vu dans la presse aussi des enfants qui ont été laissés à l'école par leur maman faute de solution alternative avec des sandwiches pour le midi. Les gamins n'ont pas pu, pendant les deux heures du temps méridien, interagir avec les autres enfants faute de responsabilité engagée, et pour éviter cela, on leur a demandé de rester dans un local à l'écart du groupe qui est, lui, régulièrement accueilli.
C'est franchement indigne !
C'est atroce pour ces gamins, enfin... je ne comprends pas.
Dans l'école de ces enfants, il semble qu'il y ait des volontaires pour encadrer le périscolaire du midi puisqu'il y a des animateurs du soir qui ont fait valoir leur candidature et qui, a priori, a été jugée non recevable.
Il y a des nounous du quartier qui ont candidaté en juillet et qui, a priori, n'ont pas été rappelées.
Alors toutes ces solutions potentielles, moi, je ne les invente pas, elles sont juste portées à ma connaissance par des parents qui sont entre fatigue et découragement, mais qui tentent de trouver des idées et des pistes pour faire avancer le service public.
Alors que doivent-ils faire ? Abandonner ? Continuer à y croire en faisant fonctionner le système D jour après jour dans l'attente d'une place ? Pendant encore combien de temps ? Est-ce que c'est le temps de voir les premières désinscriptions arriver quand les factures avec la nouvelle tarification seront dans les boîtes aux lettres ?
Parce que si des dents ont grincé en début d'année, mon petit doigt me dit que ce n'est pas fini, mais, une fois encore, je n'ai pas le don de médiumnité.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.
Donc, à Besançon au 4 septembre, jour de la rentrée scolaire, 260 enfants ont été privés de cantine, 300 enfants de périscolaire. On apprend aujourd'hui qu'ils sont encore au nombre de 359, si j'ai bien tout noté.
Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle, je l'évoquais, vous étiez là déjà en 2014, et, à l'époque, on me répondait que la cantine pour tous c'était démagogique.
Bilan, la Ville de Besançon a pris du retard, beaucoup de retard, Madame CAULET le reconnaît, elle est très transparente avec nous en commission et je crois que nous savons tous qu'elle ne ménage pas sa peine.
Mais encore cette année, un grand nombre de familles, mais également de familles monoparentales ont vécu des situations stressantes, traumatisantes.
Est-ce admissible que deux enfants de 7 et 9 ans mangent seuls des sandwiches sur un banc dans la cour de leur école alors que leurs camarades se dirigent vers la cantine ?
Je vous ai relayé les interpellations de familles totalement désemparées, sans aucune solution et surtout sans aucun accompagnement de la part des services de la Ville.
Une maman vivant seule pleurant au téléphone, sa détresse et sa crainte de perdre son travail, un chef d'entreprise soutenant une de ses salariées de peur qu'elle démissionne.
On ne peut pas laisser des familles dans l'insécurité à chaque rentrée scolaire.
Encore une fois, je ne nie pas les difficultés d'organisation pour la Ville de Besançon, si j'avais une recette magique, je vous la donnerais, malheureusement je ne l'ai pas. Je ne vais imiter certains discours démagogiques, mais je souhaiterais qu'une fois pour toutes la collectivité tire des leçons et s'organise en fonction.
Il est hors de question que nous revivions rentrée après rentrée des situations identiques !
Alors, j'ai certaines propositions et demandes à vous faire.
En premier lieu, nous demandons la fin de cette absurde inscription en plusieurs étapes qui a créé beaucoup de confusion. Ce n'est pas aux familles de s'adapter à une procédure aberrante, mais bien à la Ville de Besançon de créer un dispositif clair, lisible et compréhensible. Les communes de la périphérie s'en sortent, il n'y a aucune raison que la Ville de Besançon n'y arrive pas.

Ensuite, certains enfants non admis étaient inscrits les années précédentes. Nous devons pouvoir donner l'assurance à une famille que lorsque son enfant est accepté à la cantine scolaire à l'entrée du CP, l'enfant le restera jusqu'à la fin du CM2.
Il est pour nous très important de sécuriser les familles sur ce point et d'instituer cette règle.
De la même façon, certaines familles ont vu un seul de leurs enfants accepté à la cantine scolaire, alors ça ne résout absolument aucune des difficultés de la famille. Nous souhaitons également institutionnaliser que les fratries soient acceptées systématiquement dans leur ensemble.
Les familles, dont les enfants ont été refusés à la cantine, n'ont pas été soutenues par la Ville de Besançon. Nous souhaitons que la Ville accompagne les familles, pourquoi pas en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les associations de quartier pour organiser un réseau de parents volontaires par exemple, un réseau d'assistantes maternelles dédiées à l'accueil du midi, en un mot qu'on n'abandonne pas les familles seules devant leurs difficultés.
Je sais que ça ne résoudra pas tous les problèmes, mais ça peut dépanner un certain nombre de situations.
Et ensuite, concernant les difficultés de recrutement des animateurs scolaires, alors on me dit, dans les services de la Ville, que les procédures de recrutement de la Ville seraient beaucoup trop lentes, qu'un certain nombre de candidats trouvent d'autres opportunités entre l'envoi de leur CV et la signature de leur contrat.
Je ne sais pas si c'est exact ou pas, mais en tout cas je pense qu'il est intéressant que vous regardiez un petit peu ces procédures.
Vous nous avez parlé en commission des ATSEM des écoles maternelles qui seront sollicitées.
C'était une de nos propositions, c'est une bonne nouvelle.
Et je reviens aussi sur un point que j'évoque régulièrement c'est la rémunération des animateurs périscolaires qui est trop faible. Alors, je ne sais pas si vous entendez, dans les années, poursuivre ce que vous avez engagé.
Voilà. Voici quelques propositions.
Il était important pour nous non pas seulement de faire un constat, mais aussi d'apporter quelques solutions qui, je le répète, n'ont pas vocation à résoudre tous les problèmes, on a bien conscience de la difficulté, mais de participer à la résolution des situations.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Simplement je voudrais dire que je suis bien heureuse d'entendre que vous ne résoudriez pas tous les problèmes. Quand on dit ça, Monsieur CROIZIER, vous êtes d'accord avec moi, que du coup ça laisse encore des personnes sans solution.
Donc, vous actez par ce propos que parfois nous sommes en difficulté pour apporter des solutions.
Donc, je vous remercie d'avoir cette honnêteté de dire que la réponse qui est faite aujourd'hui c'est celle que nous avons bien des difficultés à résoudre ces questions.
Et je n'aime pas regarder ailleurs, mais quand même de temps en temps j'aime bien savoir ce qui se passe ailleurs.
J'ai vu que pour la rentrée, à Pontarlier, c'était extrêmement compliqué. J'ai vu qu'à Dole, c'était compliqué. J'ai vu qu'à plein d'endroits, c'était compliqué.
Et que j'espère pour eux, dans ces villes, que les parents n'ont pas utilisé les enfants en disant on les met avec un sandwich devant la grille de l'école.
De toute façon, j'imagine que c'est juste pour faire parler la presse et que ça ne s'est pas déroulé. Vous imaginez bien que les parents sont une... eh bien, c'est de la responsabilité des parents dans ces conditions, je suis désolée !
Enfin, pour moi, c'est le pire qui peut arriver, de devoir... de laisser un enfant dans cette situation.
Je le dis d'autant plus très aisément que je comprends qu'il puisse y avoir des situations extrêmement complexes, mais je comprends aussi que des personnes qui sont venues nous voir nous expliquer qu'elles trouvaient extrêmement difficile que l'on ne réponde pas à leur attente, je le dis ce n'est sans doute pas correct politiquement ce que je suis en train de dire, mais il y a un moment donné, excusez-moi, c'est extrêmement choquant aussi d'avoir des parents qui disent « notre enfant restera devant la grille avec un sandwich ». Je le dis !
Je suis désolée, j'assume complètement.
Claudine.

Mme CAULET : Alors, quelques éléments de réponse.
Juste, alors je ne suis pas Madame Soleil non plus, avec 93 % d'admis, je ne pense pas qu'on puisse parler de fiasco, si j'étais à 10 % d'admis, je le veux bien, mais 93, ce n'est pas tout à fait le cas.

Ensuite, je pense que je connais aussi bien... enfin vraiment bien la situation de nombreuses familles qui n'ont pas de solution parce que toutes celles qui m'écrivent je leur réponds, je les appelle personnellement, donc je connais bien le sujet, je connais même les noms des familles et des enfants. Je crois que je m'y intéresse suffisamment de près pour bien connaître.
Sur le portail famille, alors effectivement c'est un outil qu'on a acheté, qui est peu intuitif et peu fluide.
Il a été utilisé par à peu près 25 % des familles, les autres familles sont restées au dossier papier.
Et parmi les familles qui ont utilisé le portail famille, il y en a quand même une grande majorité qui est allée au bout, malgré son peu d'intuitivité.
Et celles qui n'ont pas dépassé cette première étape et qui n'ont pas ensuite inscrit leurs enfants aux temps périscolaires ont été recontactées par mail, une fois au mois de juillet.
Entretemps, il a fallu que les agents instruisent les dossiers complets arrivés dans les temps pour pouvoir apporter une réponse aux familles qui avaient fait ces dossiers complets avant la fin du mois de juillet. Et un rappel a été fait fin août et c'est, là, que 170 familles, qui avaient zappé l'étape 2, se sont manifestées. Voilà pour le déroulé des faits.
Sur les améliorations, bien sûr qu'on va en apporter parce que même avec 20 % des familles seulement qui n'arrivent pas au bout de l'inscription, on ne peut pas l'accepter. Donc, il y a déjà des améliorations qui ont été faites en interne par la Direction des services informatiques et, là, on a listé tous les points de blocage et on va contacter, dès que les inscriptions, là, de cette année-là seront achevées, l'éditeur de ce logiciel pour lever tous ces points de blocage et pour qu'on ait une inscription en une seule étape l'année prochaine. Voilà pour les premiers éléments de réponse.
Alors, sur... donc, l'inscription en plusieurs étapes, je viens de vous le dire, normalement l'année prochaine il n'y en aura plus qu'une.
Malheureusement, chaque année on est obligé de demander aux familles quels jours et à quels temps périscolaires ils s'inscrivent, il n'y a pas de tacite reconduction parce que les besoins des familles évoluent d'une année sur l'autre et, comme c'est ajusté au temps périscolaire près, on ne peut pas faire de tacite reconduction.
Ensuite, alors dans une fratrie, si les deux enfants ne sont pas pris, c'est sûrement qu'il y en a un en maternel et un en élémentaire, ce n'est pas les mêmes taux d'encadrement, ce n'est pas le même nombre de places.
Donc, voilà la raison.
Sur l'abandon des enfants devant l'école, oui, c'est de la responsabilité des parents et c'est vrai qu'on l'a connu dans une école du quartier Saint-Ferjeux.
Qu'est-ce que j'ai noté d'autre ?
Alors, pour améliorer l'encadrement des enfants, nous avons les animateurs, mais effectivement on a lancé aussi un chantier pour faire évoluer le métier des ATSEM et que les ATSEM soient en mesure d'être animatrices au moins sur la pause méridienne.
C'est un gros chantier en termes de ressources humaines parce que ça va modifier leur travail, même si ça va les recentrer autour de l'éducatif et de l'enfant et moins, beaucoup moins, sur les tâches ménagères. Mais il y a une très grosse organisation à mettre en place derrière pour organiser justement les travaux d'entretien qu'elles ne faisaient pas et les confier éventuellement aux serveurs qui pourraient avoir ainsi du temps de travail supplémentaire.
Sur la rémunération, on a déjà amélioré l'ordinaire des animateurs : 13ème mois et puis 100 000 €, c'est-à-dire 6 000 heures supp' mises sur la table quand ils participent à des projets.
Qu'est-ce que j'ai noté d'autre ?
Est-ce que j'ai oublié des choses ? Je ne sais plus.
C'est un bon début ? Voilà.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT. Monsieur FAGAUT ?

M. FAGAUT : Oui. Pardon ! Merci. Enfin, comment vous avez pu dire ça tout à l'heure ! Comment Maire de Besançon aujourd'hui, vous pouvez renvoyer cette responsabilité aux familles en tant que telles ! J'ai entendu, vous avez dit « j'assume, il n'y a pas de problème ». Qu'est-ce qu'on dit aujourd'hui à ces 359 familles ? 359 enfants, ce n'est pas 359 familles parce qu'il y a peut-être des fratries dans tout cela, mais qu'est-ce qu'on dit à ces familles aujourd'hui ? Est-ce qu'elles doivent démissionner de leur emploi ? Parce que, nous, on les a eues !
Moi, le jeudi 31 août et le vendredi 1er septembre, je me suis demandé ce qu'il arrivait. J'avais des messages qui arrivaient de partout, des SMS, réseaux sociaux, mails, ça arrivait de partout !
Des familles qui ne savaient plus comment faire avec une rentrée qui arrivait le 4 septembre, avec des parents, mamans isolées pour certaines, qui travaillent et qui ne peuvent pas faire autrement.

Quand vous êtes commercial, que vous avez votre enfant qui va à l'école, que vous le posez le matin à l'école primaire et que vous ne pouvez le récupérer que le soir après le périscolaire et qu'on lui interdit la cantine entre midi et deux, comment c'est possible ?
Comment c'est possible ?
Dites-nous ce que l'on doit dire aux familles dans tout ça.
Alors, je ne vais pas me tourner vers Madame CHETTOUH qui faisait partie du collectif Parents en colère il y a quelques années en arrière, mais aujourd'hui qu'est-ce qu'on apporte comme réponse ?
Moi, je voudrais simplement voir ça.
Madame CAULET, Madame VIGNOT, qu'est-ce qu'on dit à ces familles aujourd'hui, que vous connaissez, mais que, nous, on connaît aussi, qui nous relancent au quotidien ? Qu'est-ce qu'on leur répond ? Démissionnez de votre boulot. Faites l'école à domicile. Qu'est-ce qu'on leur répond ?
Aujourd'hui, elles sont dans l'impasse totalement.
Deuxième chose, est-ce que vous pouvez nous redire quelles sont les grilles de sélection ?
Parce qu'il y a des familles aujourd'hui qui ne sont pas tout à fait en adéquation avec les grilles de sélection qui sont établies à l'échelon de la Ville de Besançon.
Et peut-être une piste, elle vaut ce qu'elle vaut, mais prenez-la ou ne la prenez pas, c'est vous qui verrez.
Aujourd'hui, les établissements scolaires, je parle notamment au niveau des collèges, des lycées, ont fait leur rentrée, il serait peut-être opportun de solliciter l'ensemble des chefs d'établissement intra-muros bisontins et grande couronne, peut-être que vous l'avez déjà fait, au titre des assistants d'éducation qui, pour certains, n'ont pas des postes à temps complet, il y en a qui n'ont que des postes à mi-temps, peut-être que certains voudraient compléter leur poste dans le cadre du périscolaire ou autre sur le territoire bisontin.
C'est une piste que je vous donne, j'en ai peut-être dans mon établissement, on peut aussi les solliciter par rapport à cela. Mais c'est une démarche qu'il faut faire !
Moi, Madame le Maire, franchement j'étais un petit peu choqué de ce... non, je vous le dis ! On est tous parents. On est tous parents.
À un moment donné, je ne vois pas comment on peut laisser son enfant à l'école le matin, à l'école le matin, ne pas pouvoir venir le récupérer parce que vous êtes en déplacement, c'est le cas de cette maman-là, au fin fond de la Nièvre, comment vous faites ?
Vous n'avez pas de famille sur place, personne parce que vous n'avez pas forcément un réseau social parce que vous n'êtes pas issu de Besançon ou autre, comment vous faites ?
Qu'est-ce qu'on leur dit à ces familles-là ?
Enfin, un peu d'empathie quand même dans tout ça !

M. CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.
Enfin, je crois que c'est difficile. Vous ne pouvez pas dire à ces familles monoparentales parce que la famille dont vous parlez c'était une maman, je crois, qui vivait seule, en gros que c'est une irresponsable.
Vous ne pouvez pas dire ça !
Moi, je vous invite à vivre dans la réalité et notamment la réalité des familles monoparentales.
Sans famille, effectivement c'est exactement ce qui se passe, c'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut mettre en place un dispositif d'accompagnement, un réseau d'accompagnement, alors qui serait sous la responsabilité des parents évidemment pas de la Ville, mais qu'il faut aller chercher pour dépanner dans des situations qui sont inextricables des parents, des associations, des collèges, pourquoi pas des restaurants de quartier, etc., mais, encore une fois, sous la responsabilité des parents parce que ce n'est pas la Ville de Besançon qui va gérer tout ça.
Donc, construisez un réseau, assistantes maternelles, parents, associatifs, etc., etc., et ne laissons pas les parents dans la mouise comme ça l'a été, des parents qui se sont sentis, ce n'est même pas ils se sont sentis, ils l'ont été totalement abandonnés.
Alors, dire que ce sont des irresponsables, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse en tout cas.

Mme LA MAIRE : Claudine.

Mme CAULET : Oui, quelques éléments.
Les parents qui ont été prévenus très tard, c'est des parents qui n'avaient pas inscrit leur enfant. Ça, c'est le point numéro 1.

Mme LA MAIRE : Pardon, mais laissez Claudine répondre s'il vous plaît !

Mme CAULET : Ensuite, alors l'accompagnement, il existe dans le courrier qu'on fait aux parents puisqu'on les renvoie vers l'Antenne Petite Enfance, on n'a pas le droit de leur donner des adresses d'assistantes maternelles, donc on les envoie vers l'Antenne Petite Enfance, vers le CRIJ où il y a une partie du site qui propose de l'emploi de babysitting et vers la Caisse d'Allocations Familiales où il y a le site *monenfant* où on peut aussi trouver de la garde.
Et puis après, il y a tous les systèmes privés qui ne sont bien sûr pas au même tarif que ce que propose le service public.
Ensuite, sur la collaboration avec notamment les collèges, nous avons déjà échangé, alors moi au mois de juin l'année dernière et puis, là, récemment avec le collège Voltaire de Planoise.
La difficulté, alors c'est vrai qu'on a un réseau de collèges en proximité où il peut y avoir des places à la cantine et puis une des solutions qui semble être évidente est tombée sous le sens, c'est d'emmener les enfants à la cantine du collège.
Sauf qu'il y a... la surveillance dans un collège ce n'est pas la même chose qu'un périscolaire à la Ville de Besançon, et il y a tout un tas de critères cumulatifs du fait qu'on est accueil collectif de mineurs qui doivent être respectés. Alors, peut-être que ça peut fonctionner.
Il faut d'abord que les assistants d'éducation, éventuellement du collège, ils aient un deuxième emploi à la Ville de Besançon parce qu'il faut que ce soit nos salariés, comme nous sommes en régie directe et que nous sommes accueil collectif de mineurs, ça nous permet de consulter en plus un fichier des délinquants.
Ensuite la difficulté la plus importante c'est que quand on sort de l'école pour éventuellement emmener les enfants au collège, il faut augmenter le taux d'encadrement, il faut descendre, enfin il faut passer à 1 pour 10, donc il faut plus d'animateurs.
Il faut ensuite que les assistants d'éducation du collège aient le BAFA puisqu'on est obligé d'avoir 50 % de personnel avec le BAFA et 30 % en formation.
Donc, si tous ces critères-là cumulatifs sont réunis, oui, on peut utiliser les assistants d'éducation des collèges comme animateurs, mais, dans ce cas-là, il faut nous les envoyer, qu'ils candidatent, ils seront reçus et ils seront recrutés.
Mais il y a tous ces critères cumulatifs là parce qu'on est avec des enfants de moins de 11 ans et ce n'est pas les mêmes types d'encadrement qu'avec des assistants d'éducation de collège et c'est ce qui a été échangé avec le principal du collège de Planoise.

Mme LA MAIRE : Je reviens derrière ce que tu dis Claudine.
Ça fait 3 ans qu'on en parle, même plus puisque c'était déjà dans le mandat précédent, que nous parlons de la situation et de la progression dans laquelle nous nous trouvons.
Je tiens quand même à dire quelque chose, c'est que nous sommes confrontés à quelque chose qui n'est pas propre à la Ville de Besançon, déjà une chose.
Et la deuxième, c'est que nous avons eu... il y a eu un choix à un moment donné de proposer la production de 5 000, à peu près 5 000 repas.
À partir du moment où les pratiques parentales se sont transformées pour plein de raisons. Pour plein de raisons ! C'est-à-dire que figurez-vous qu'avant, moi, j'étais dans des assemblées où on demandait qu'il y ait des bus qui soient affrétés pour que les parents puissent récupérer les enfants entre midi et deux, donc il y avait des transports qui étaient demandés médians, en période médiane c'est-à-dire entre midi et deux, pour ramener les enfants. C'était une demande, à l'époque, j'étais conseillère régionale, c'était une demande qui était faite à la région d'assurer ce transport-là, ce qui posait d'ailleurs à l'époque beaucoup de problèmes parce que quand il ne faut ramener que quelques enfants parce que d'autres restent, c'était extrêmement compliqué, mais la part des personnes qui souhaitait que les enfants rentrent à la maison était autrement plus importante qu'aujourd'hui.
Aujourd'hui, nous sommes dans un retournement, un renversement des pratiques entre les parents et les enfants.
Et jamais, bien sûr ni les uns ni les autres ici, nous serons en capacité de dire que le choix des uns et des autres n'est pas le bon choix.
Simplement on dit qu'en fonction de ce qui est envisagé par les parents dans leur organisation, le service public aujourd'hui sur la Ville de Besançon, comme dans la plupart des villes, ne peut pas répondre de façon intégrale à la demande. C'est vrai ! Personne ne revient dessus.
Et pour autant, nous sommes en train d'essayer de pousser les murs, de faire en sorte que les personnes puissent être... compléter leur métier, mais soyons francs les uns, les autres, comprenez que nous avons de plus en plus de mal à avoir des personnels qui trouvent un travail, ce travail-là qui est largement fragmenté, si vous croyez qu'aujourd'hui les personnes, alors même qu'on voit toutes les entreprises qui ont du mal à trouver des métiers qui, eux, ne sont pas fractionnés, qui ne trouvent

pas à recruter dans tous les métiers, imaginez que, nous, quand nous cherchons à pouvoir proposer ce genre de travail, de métier, c'est extrêmement difficile et je le comprends. Je le comprends que nous n'ayons pas une foule de personnes qui vienne chercher ce métier-là.
Et je le dis, si vous avez toutefois des personnes autour de vous qui ont eux-mêmes une part fractionnée et qui ne répondent pas à nos appels au recrutement, qui ne répondent pas ! Moi, je m'interroge.
Donc, soit peut-être que vous avez des personnes qui sont intéressées dans les collèges, mais je suis quand même surprise que quand ils recherchent justement des compléments à leur activité, qu'ils ne voient pas que nous appelons de tous nos vœux de pouvoir les accueillir aussi dans nos établissements. J'en suis extrêmement surprise ! Je le dis.
Et ce n'est pas faute d'en faire la communication et vous en êtes les premiers à relayer combien finalement cette question de recrutement d'animateurs, elle est complexe et difficile et elle nous met tous, tous ! – parce qu'on est tous responsables ici du service que nous apportons –... et nous sommes tous évidemment en difficulté pour apporter ce service à la population.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.
Effectivement, le BAFA peut être un frein, donc regardez peut-être ça de plus près parce que s'il faut 50 %, c'est ça ? Regardez si vous avez bien vos 50 %, parce que je me souviens avoir travaillé au CA de Voltaire et qu'effectivement le principal disait que ses surveillants pouvaient faire ce travail en plus.
Par ailleurs, vous n'avez pas parlé des critères, est-ce que c'est simplement parce que les dossiers sont arrivés en retard ?
Je crois qu'il faut être clair aussi avec ça parce que ça peut paraître un peu discriminant pour certaines familles de ne pas avoir été accueillies.

Mme CAULET : C'est bon. Sur les critères, on a commencé d'étudier, enfin les services ce n'est pas moi, les dossiers arrivés complets dans les temps et ce qu'on met... alors le code de l'éducation interdit, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, de discriminer travaille/travaille pas, ça c'est clair.
Ensuite, ce qu'on met en haut de la pile et qu'on met en priorité donc ce sont les situations sociales, donc plutôt les familles monoparentales, mais qui dit priorité n'assure pas forcément d'une place une fois que le restaurant scolaire est complet. C'est ce qui est arrivé pour des dossiers de familles monoparentales arrivés après la grosse vague des dossiers arrivés complets qu'on a étudiés au mois de juillet. Ensuite... comment dire ?
Il faut aussi que les parents, ils soient très vigilants puisque quand leur enfant est admis, ils ont un courrier papier dans la boîte aux lettres et, ça, ils le savent et il y a plein de parents qui n'ont pas vu arriver le courrier papier et qui pour autant ne s'en sont pas inquiétés plus que ça, donc il faut qu'on communique là-dessus pour qu'ils soient vigilants sur ce point-là.
Donc, haut de la pile, familles monoparentales et ensuite autres familles.
Mais on n'a pas de grille critériée avec des points comme ça existe pour les crèches par exemple.

Mme LA MAIRE : Je vous propose, par contre, de revenir sur le dossier qui est le dossier, donc n° 6, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'avenant prolongeant la convention actuelle de Projet Educatif de la ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Aide à des associations socio-éducatives.

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 7 concernant l'aide à des associations socio-éducatives.
Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **1 480 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Doubs (FCPE 25),**
- **1 525 € aux PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC).**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

8 - Programme de Réussite éducative - Mise à disposition de personnels auprès de la caisse des écoles.

Mme LA MAIRE : Le programme de Réussite éducative du rapport n° 8.
Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumets au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Besançon auprès de la caisse des écoles.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Inclusion des enfants en situation de handicap - Signature de deux conventions de partenariat avec la Fondation Pluriel.

Mme LA MAIRE : La présentation qui va être faite, là... non, je ne suis pas sûre.
Donc, il y a un rapport n° 9, oui, présentation par Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : Oui.
En fait, ce dossier c'est quand même l'occasion de parler de tout ce qui se passe quand même dans le cadre d'une école inclusive, parce qu'à Besançon, depuis plusieurs années, on essaie de mieux en mieux d'accueillir les enfants à besoins particuliers.
Donc, là, vous allez être appelés à vous prononcer sur une convention qui se passe par rapport à l'école Jules-Ferry où il y a 7 élèves qui sont accueillis dans le cadre d'une unité d'enseignement élémentaire autisme, et puis à l'école Brossolette c'est une unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés pour 5 élèves.
Donc, si vous voulez c'est vraiment pour montrer que la Ville de Besançon en lien également avec l'Éducation Nationale, l'ARS Bourgogne Franche-Comté et la Fondation Pluriel qui est extrêmement dynamique sur ces deux écoles, se sont mis d'accord pour voir comment mieux encadrer ces enfants, comment mettre en place des classes avec des locaux adaptés, du matériel adapté et puis la restauration dans de bonnes conditions.
Et donc j'en profite pour dire, comme l'a déjà rappelé tout à l'heure Claudine CAULET, qu'on a quand même réussi aussi pour d'autres classes, puisqu'à Besançon il y a 195 enfants qui ont des besoins spécifiques, et on a réussi pour tous ces enfants à accueillir ces enfants dans de bonnes conditions le midi avec 46 postes d'animateurs périscolaires qui sont spécifiques à ces enfants.
Et rappeler aussi, parce que c'est quand même important, qu'il y a une chargée de mission qui fait vraiment ce lien, donc qui est payée par la Ville de Besançon, qui est depuis 2 ans embauchée, on avait voté son embauche, pour vraiment aussi coordonner tous ces projets d'accueil des enfants, et qui essaie de mettre des liens entre tous les professionnels autour du handicap.
Donc, ça, c'est quand même... notamment tout ce qui concerne les PAI, donc tous les Projets d'Accueil Individualisés, et puis également elle essaie de créer des formations pour les personnels autour de la question du handicap avec notamment en direction du périscolaire.
Sans oublier la mission de handicap, qui est à nos côtés, du CCAS qui nous aide aussi à sensibiliser toutes sortes de publics à la question du handicap.
Mais le handicap, il faut faire attention, il y a une diversité des handicaps et il y a encore beaucoup de chemin à parcourir parce que ce n'est pas simplement le handicap physique. On a vu tout à l'heure, on parlait de handicap mental, mais il y a des enfants qui ont des troubles spécifiques aussi ou des

enfants qui ne supportent pas longtemps le cadre collectif et qui ont besoin d'un accompagnement particulier.
Il y a également, je voudrais souligner la journée aussi célébration des droits de l'enfant où l'association Vesontio Sport fait toute une sensibilisation sur les enfants à ce que c'est que le sport, donc des enfants valides avec des enfants en situation de handicap qui vivent des après-midi sportifs communes.
Et je sais que la Direction du sport aussi veille aussi à cette sensibilisation du handicap et dans le sport. Voilà. Donc vraiment une belle initiative. Cette convention va être passée pour 3 ans dans ces deux écoles. Et je rappelle qu'il y avait déjà deux écoles sur les questions d'autisme qui existaient, c'est l'école des Bruyères, maternelle Bruyères, et puis sur Fontaine-Ecu.
Donc, petit à petit, on crée ce réseau et cette inclusion de tous ces élèves qui ont des profils très particuliers dans les écoles. Voilà.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je te remercie. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

Mme Claudine CAULET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention constitutive de création d'une Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) au sein de l'école élémentaire Ferry, entre la Ville de Besançon, la Fondation Pluriel, l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,**
- **se prononce favorablement sur le projet de convention pour la scolarisation d'enfants polyhandicapés dans le cadre d'une Unité d'Enseignement Externalisé du DAME Pluriel Grand Besançon à l'école élémentaire Brossolette, entre la Ville de Besançon, la Fondation Pluriel et l'Education Nationale,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

10 - Lutte contre le Gaspillage alimentaire - Signature d'une convention de don alimentaire avec la Banque Alimentaire.

Mme LA MAIRE : Donc, cette fois, la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est un document, un dossier qui va faire l'objet d'un vote électronique. Donc, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions sur cette question fondamentale, je le dis quand même parce qu'il y a des dossiers qui semblent simples, mais qui pourtant impliquent, là aussi, une empathie particulière pour ceux qui sont en très grande difficulté. Je tiens quand même à le dire parce que malheureusement si nous en sommes encore là, comme d'autres l'ont dit précédemment, c'est qu'on a une société qui n'est pas si équitable que ça et que finalement le partage des richesses n'est pas encore de ce fait sur nos territoires. Donc, la Banque Alimentaire, le rapport n° 10. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah ! Pardon ? Zapette, oui, j'ai dit zapette. Ça ne marche pas pour vous Monsieur FAGAUT ? Ça y est ? Très bien. Merci.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de convention de don de denrées alimentaires avec la Banque Alimentaire et à autoriser sa signature par Madame la Maire ou son représentant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Programme d'alimentation "Mieux Manger" - Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires - Lot « fruits et légumes 1ère gamme ».

Mme LA MAIRE : Je vous propose le dossier n° 11 « Mieux Manger », « fruits et légumes 1ère gamme ». Est-ce qu'il y a... donc, là encore, c'est zapette. Merci.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux fruits et légumes 1ère gamme avec les trois entreprises attributaires retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour des montants, sur la durée totale, de 162 500 € HT minimum et 845 000 € HT maximum.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Programme d'alimentation "Mieux Manger" Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires - Lots « 11 produits laitiers sous signe de qualité », « 16 Salade verte, fruits et légumes 4ème gamme», « 22 pain bio et non bio – gâteaux festifs » - Autorisation de signature.

Mme LA MAIRE : Maintenant sur toujours « Mieux manger », l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires.
Donc, 3ème vote avec la zapette et c'est le dernier et, là, vous aurez trouvé l'exercice facile.
Très bien.
Je vous remercie.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les 3 lots relatifs aux « produits laitiers sous signe de qualité », montants, sur sa durée totale, minimum de 246 000 euros HT, maximum de 690 000 euros HT, « Salade verte, fruits et légumes 4ème gamme», montants, sur sa durée totale, minimum de 186 000 euros HT, maximum de 450 000 euros HT, « pain bio et non bio – gâteaux festifs », montants, sur sa durée totale, minimum de 258 000 euros HT, maximum de 660 000 euros HT, avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles - Aide à l'association Antenne Petite Enfance - Avenant N°1 à la convention-cadre.

Mme LA MAIRE : Maintenant sur le dossier n° 13, l'atelier de soutien à la parentalité. Le rapport n° 13. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 23 065 € à l'association Antenne Petite Enfance, pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles,**
- **approuve l'avenant n° 1 à la convention-cadre pour l'année 2023,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

14 - Mécénat culturel - La Citadelle - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et Engie.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 14 concernant la Citadelle et le mécénat. Est-ce qu'il y a besoin de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec la Société Engie solutions, pour un montant de 30 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Aide aux associations culturelles - Quatrième attribution 2023.

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 15, les aides aux associations culturelles.
Est-ce qu'il y a des demandes particulières ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Ah ! Pardon ? Oui, mais ce n'est pas marqué sur ton dossier, si ? Ah non ! Ce n'est pas marqué. Donc, ce serait bien de rajouter Cyril DEVESA. Très bien. Merci.

Mme Myriam LEMERCIER (1) et M. Cyril DEVESA (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 29 associations culturelles au titre des dispositifs de soutien, pour un montant total de 105 977 €, à savoir :**
  - **4 000 € à l'association La Tortue,**
  - **1 000 € à l'association Art in situ,**
  - **5 000 € à l'association Une bonne masse solaire,**
  - **6 000 € à l'association Plus proche toutefois du ring,**
  - **7 000 € à l'association Day For Night,**
  - **4 000 € à l'association Wire Control,**
  - **2 000 € à l'association Valkyrira,**
  - **1 500 € à l'association Brrfttt,**
  - **1 000 € à l'association Présence,**
  - **2 000 € à l'association Sentimental Noise,**
  - **4 000 € à l'association Grave et Burlesque Equipée du Cycliste (GBEC),**
  - **2 000 € à l'association La Vélo Scène,**
  - **4 000 € à l'association Muralistes associés,**
  - **3 000 € à l'association Collectif Jeune public Bourgogne Franche-Comté,**
  - **10 000 € à l'association AVE- Atelier Vauban,**
  - **1 500 € à l'association Grammont Haute Comté,**
  - **1 500 € à l'association Latinoamericalli,**
  - **2 000 € à l'association Les Rois Vagabonds,**
  - **3 000 € à l'association Les Amis des Sandales,**
  - **500 € à l'association Basslime,**
  - **1 500 € à l'association Le Petit Monde,**
  - **4 000 € à l'association Les Deux Portes,**
  - **3 800 € à l'association Orchestre d'Harmonie des Chaprais,**
  - **2 100 € à l'association Orchestre Philarmonique de Besançon André Staffer,**
  - **4 000 € à l'association Croqu'Livre,**
  - **500 € à l'association Académie des Sciences Belles Lettres et Arts de Besançon,**
  - **19 077 € à l'association Maison des jeunes et de la Culture Centre Social de Palente les Orchamps,**
- **se prononce favorablement sur les propositions de subventions exceptionnelles à des associations culturelles pour un montant total de 6 000 € :**
  - **1 000 € à l'association Comité de gestion Rhône-Poulenc - Bibliothèque de la Rhodiaceta,**
  - **5 000 € à l'association Habitat Jeunes Besançon.**

- **se prononce favorablement sur l'autorisation des versements à ces associations,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Maison des jeunes et de la Culture Centre Social de Palente les Orchamps.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

16 - Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Passage de la Flamme Olympique.

Mme LA MAIRE : Sur le dossier n° 16, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 — le passage de la Flamme Olympique, c'est Abdel GHEZALI qui prend la parole.

M. GHEZALI : Merci Madame la Maire. Donc, la délibération qui vous est présentée concerne une convention liant la Ville de Besançon en qualité de ville étape et le comité d'organisation de Paris 2024 relative au relais de la Flamme Olympique. D'abord, vous informer que c'est le Département du Doubs qui est le porteur de cette initiative après avoir candidaté auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de paris 2024. Cette Journée du Relais de la Flamme prévue le mardi 25 juin 2024 constituera la clôture d'un programme d'animations autour des Jeux Olympiques et Paralympiques concentré sur la période d'avril jusqu'à juin 2024.
Le lancement des animations reposera sur la semaine olympique et paralympique avec une Journée Olympique organisée autour du passage de la Flamme le 25 juin.
Ce programme intégrera des actions existantes, comme le Raid Handi-Forts ou Trouve ton sport !, mais aussi des actions spécifiquement construites travaillées en transversalité avec différentes délégations, comme la Direction vie des quartiers, l'éducation, la culture et bien d'autres, pour une dizaine de temps d'animations sur cette période riche de 13 semaines.
Je tenais à saluer le travail effectué avec le Département du Doubs et sa Présidente. Il nous reste encore à finaliser des éléments comme le tracé du parcours de la Flamme, mais nous pourrons le dévoiler à mi-octobre. Évidemment, cette manifestation, cet événement ne se fera pas sans nos associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou économiques, et nous ferons en sorte que cette journée soit un événement populaire. Voilà pour ce qui est de cette présentation du passage du Relais de la Flamme à Besançon le 25 juin 2024.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ? Sinon, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention avec le Comité d'Organisation de Paris 2024 relative au relais de la Flamme Olympique.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Aide aux associations sportives - Cinquième attribution 2023.

Mme LA MAIRE : Maintenant le rapport n° 17 concernant les aides aux associations sportives. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas de commentaires. Donc, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Anne BENEDETTO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions, telles que définies dans la délibération, dans le cadre des manifestations sportives et subventions exceptionnelles et du sport amateur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18 - Aide au sport de haut niveau - Disciplines individuelles.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 18, l'aide au sport de haut niveau — Disciplines individuelles. Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Oui. Ça va être très rapide. Simplement pour vous dire qu'on avait passé, au dernier Conseil Municipal, les subventions sports collectifs et, là, c'est les sports individuels. Ça sera plus de 220 000 € qui seront proposés ce soir et donc c'est aussi important d'accompagner et de soutenir les clubs au niveau du sport individuel, on parle souvent des sports collectifs, c'est un élément important.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue les subventions aux associations suivantes au titre du programme « Sport de Haut Niveau » pour un montant total de 240 500 €, divisé comme suit :**
  - **50 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,**
  - **35 000 € au Cercle Pugilistique Bisontin,**
  - **26 000 € à l'Alliance Natation Besançon,**
  - **23 000 € à Doubs Sud Athlétisme,**
  - **18 000 € à Besançon BMX,**
  - **15 000 € à la SNB Canoë-Kayak,**
  - **11 500 € à la Saint-Claude,**
  - **9 000 € à Besançon Triathlon,**
  - **8 000 € à la Française,**
  - **9 000 € au Club Sauvegarde de Besançon,**
  - **6 500 € à Balise 25,**
  - **6 500 € à l'Orientation Team Besançon,**
  - **6 000 € à l'Alliance Judo Besançon-Dijon 21/15,**
  - **4 000 € au Soleil Brille Pour Tout le Monde,**
  - **2 000 € au Centre école de parachutisme,**
  - **1 000 € à l'Entre-Temps,**
  - **1 500 € à l'Amicale Motocycliste du Doubs,**
  - **2 000 € à Besançon Tennis Club,**
  - **1 950 € à la Société de Tir de Besançon,**
  - **1 800 € à la Dynamique Bisontine,**
  - **400 € au Golf Club,**
  - **1 200 € à Grand Besançon Trail Académie,**
  - **1 150 € à l'ASPTT.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Infos Jeunes Bourgogne – Franche-Comté - Versement de la subvention 2023.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 19 concernant l'Infos Jeunes Bourgogne — Franche-Comté. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 d'un montant de 37 554 € à l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté sur lequel un acompte de 19 160 € a été versé en début d'année 2023,**

- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

20 - Action Jeunesse - "Bienvenue aux étudiants 2023" - Aide à l'Université de Franche-Comté (UFC) et au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF).

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 20 qui est... concernant l'action jeunesse « Bienvenue aux étudiants ».
Monsieur SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU : Oui. Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.
Je voulais effectivement profiter de ce rapport relatif à la rentrée étudiante pour vous faire un petit bilan de ce qui a été fait dans le cadre de l'événement « Bienvenue aux étudiants » qui a eu lieu du 11 au 14 septembre dernier.
Comme chaque année, la Ville répond présente pour accueillir ces nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes. Cette année, on a fait le choix de renforcer notre action en élaborant et en étant présent autour d'un stand commun sur les différents campus lors des Villages de partenaires qui étaient réalisés afin de promouvoir l'ensemble des actions de chacune de nos Directions.
À titre d'exemple, la Direction des Ressources Humaines a pu présenter des offres d'emploi, en particulier relatives au poste d'animateur et d'animatrice dans nos écoles, dont on sait à quel point c'est important, on l'a encore évoqué tout à l'heure.
C'était aussi l'occasion pour le service de la tranquillité publique de proposer des actions de prévention, par exemple au sujet de la consommation d'alcool.
L'occasion aussi pour notre Direction des Musées de rappeler la gratuité de ces derniers pour les étudiants et étudiantes. Ou encore pour le Service Vie Étudiante et la mission Jeunesse de présenter plus largement les atouts offerts par notre territoire en parallèle des études, que ce soit les activités sportives ou par exemple la vie nocturne. « Bienvenue aux étudiants » c'est aussi le concert qui a lieu dorénavant chaque jeudi soir de la rentrée.
C'est un temps que nous avions souhaité, l'année dernière, ouvrir à toutes et à tous, c'est désormais un véritable concert de rentrée que la Ville est toujours très heureuse de soutenir et cette année c'est 5 000 jeunes qui ont pu participer sur la soirée.
Donc, on est assez fier de soutenir ce type de manifestations qui sont organisées par et pour les jeunes puisque c'est l'association la BAF, donc Besançon et ses associations fédérées, donc une asso étudiante qui l'organise et donc c'est vraiment aussi du bénévolat étudiant derrière qui fait que ce type d'événement peut être possible.
Et je souhaitais aussi profiter de cette intervention pour me réjouir d'une bonne nouvelle parvenue la semaine dernière puisqu'on a eu le classement des meilleures villes étudiantes françaises qui est sorti et ce classement indique que nous avons gagné 10 places en un an, en passant de la 21ème à la 11ème place, en dépassant des villes comme Bordeaux ou Lille. Et on est même premier concernant la thématique vie étudiante, donc je pense que c'est aussi quelque chose sur lequel on doit tous, en tant que membres du Conseil Municipal évidemment, se réjouir.
Ce classement du journal *L'Etudiant*, il souligne aussi la densité des formations proposées sur notre territoire et il indique que 94,5 % des étudiants et étudiantes de Besançon nous recommandent et je crois que cela reflète l'attractivité de notre territoire en la matière.
Et par ailleurs, au-delà de ce classement, il reste une question, de mon point de vue, sur laquelle nous devons agir, mais pour laquelle nous avons malheureusement peu de prise, c'est bien entendu le problème de la précarité étudiante.
Rentrée étudiante, pré-rentrée étudiante, le taux de pauvreté chez ce public augmente, il ne diminue pas. On parle désormais de 26 % des étudiants qui vivent dans la précarité et 56 qui réduisent même leur alimentation, d'après l'observatoire de la vie étudiante, et ces chiffres sont encore plus forts sur un territoire comme le nôtre, ça avait été démontré dans une étude réalisée l'année passée dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de la vie étudiante.
Et... à l'image de 14 Présidents d'université qui viennent récemment de demander la création d'une allocation d'étude, notre devoir d'élu local, je crois, mon devoir en tant qu'élu en charge de ces questions, est d'en appeler à l'échelon national aussi pour enfin répondre durablement à cette problématique.

Enfin, concernant nos actions, je profite de cette intervention pour souligner l'existence de la carte Avantage Jeunes. Donc, ça, vous en avez chacun et chacune reçu un exemplaire.
C'est un outil que nous soutenons, nous Ville de Besançon, et au-delà de tout ce que nous proposions déjà, par exemple la gratuité de la Citadelle, en tout cas une gratuité pour chaque jeune qui a la carte par an.
Notre collectivité, cette année, a renforcé ses offres, par exemple en proposant une gratuité supplémentaire à la piscine Mallarmé. Donc, ça concerne bien entendu les étudiants qui potentiellement aussi auraient la carte.
Et une gratuité sur... enfin, une... un aller-retour Ginko aussi offert dans le cadre d'un partenariat avec KEOLIS, Besançon Mobilité qui gère notre réseau.
Et donc ça aussi c'est un vrai atout et cette carte, la carte Avantage Jeunes, c'est l'un des outils de notre territoire qui permet de redonner du pouvoir de vivre aux étudiants et étudiantes de Besançon.
Et l'autre action, je l'évoquais au début de mon propos, c'est aussi les deux rapports que vous avez donc sous les yeux et qui matérialisent une partie de ce travail, en tout cas en matière de rentrée et de soutien à la rentrée étudiante et je vous invite donc à les voter favorablement.
Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Anthony POULIN (2) Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions :

- **3 450 € à l'Université de Franche-Comté (UFC) pour la tenue de « Bienvenue Aux Etudiants 2023 »,**
- **5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

21 - Action Jeunesse - "Nuit des étudiants du monde 2023" - Aide à Eramus Student Network (ESN) Besançon.

Mme LA MAIRE : L'Action Jeunesse — « Nuit des étudiants du monde 2023 ». S'il n'y a pas de commentaires... est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non. Donc, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon, au titre de l'organisation de la « Nuit des Etudiants du Monde ».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Action Jeunesse et Prévention de la délinquance - Aide à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté - Service de prévention spécialisée.

Mme LA MAIRE : Le dossier 22 concernant l'Action Jeunesse et Prévention de la délinquance — l'aide à l'association ADDSEA. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Donc, il y a des questions ? Non. Donc, votes contre ? Abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de la subvention de fonctionnement de 138 000 €, au titre de l'année 2023, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service Prévention Spécialisée.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Programmation complémentaire.

M. HUGUET Damien, M. ALEM Hasni (2), M. SOURISSEAU Nathan, M. ROUX Jean-Hugues, M. CYPRIANI Benoît, Mme BILLEREY Pascale, Mme CAULET Claudine et Mme ROCHDI Karima élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA MAIRE : Dossier n° 23 concernant l'appel à projets 2023. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Oui. Merci. C'est juste une question, alors je l'ai posée en commission, on a reçu le compte rendu et puis il y a des éléments dans le compte rendu, mais je voulais juste faire repréciser concernant le Contrat de Ville sur la périodicité des dépôts des dossiers et puis leur instruction.
Parce qu'on avait le sentiment, dans la discussion qu'on a eue en commission, qu'il y avait des dossiers qui pouvaient arriver hors période, on va dire, de délai de dépôt, et si c'est le cas, est-ce que toutes les associations sont bien prévenues de la possibilité de recevoir les dossiers hors délai ?
Et dans ce cas-là... parce qu'il est bien évoqué la question des associations qui ont déposé un dossier et puis qui, pour une raison X ou Y, ont déposé quelque chose d'incomplet et qui a besoin d'être reprécisé et puis c'est à ça que sert aussi les programmations qu'on vote aujourd'hui par exemple. Mais, quand c'est un dossier nouveau et complet qui arrive hors du délai qui était prévu, est-ce que c'est accepté ? Si oui, est-ce que toutes les associations ont bien connaissance de cette facilité ?

Mme LA MAIRE : Alors pour répondre. Il y a... tu veux répondre Damien. Damien. Vas-y appuie sur le bouton. Il y a une autre question ? Ah ! Monsieur... Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : C'est plutôt une remarque. En fait, je ne participe pas au vote, je suis élue intéressée.

Mme LA MAIRE : D'accord. Merci.

M. HUGUET : Donc, l'appel à projets d'une année N, il est bien réalisé, donc quand vous avez eu l'appel à projets qui s'est réalisé en octobre et donc les projets ont eu un retour à mi-décembre.
Les dossiers donc sont instruits avec tous les partenaires et ceux qui sont retenus, ils font l'objet d'une première programmation en mars/avril pour la Ville et Grand Besançon.
Les programmations complémentaires, dont certaines vont passer au Conseil Municipal de septembre, concernent soit des dossiers qui devaient être retravaillés, comme vous le disiez, et qui nécessitent des précisions, soit des compléments de financement de dossier déjà financés, lors de la première programmation.
Et il peut arriver que des dossiers surviennent en cours de saison et soient financés du fait de l'intérêt qu'ils présentent pour le quartier et cela n'est possible que s'il reste des financements disponibles et ces dossiers sont généralement cofinancés avec d'autres partenaires du Contrat de Ville.
Donc, effectivement... alors, les dossiers, et je pense ceux auxquels vous faites référence, sont essentiellement des dossiers GBM et non Ville.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Donc, les personnes qui sont concernées par ces situations ont toutes été recontactées. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **approuve pour chacun des volets, la programmation complémentaire de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole telle que présentée,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 9

24 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 – Programmation Complémentaire - Subvention à Loge.GBM.

Mme LA MAIRE : Le dossier 24. Donc, là encore, nous sommes sur une Programmation Complémentaire — Subvention à Loge.GBM. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Comment ?
(Intervention inaudible d'une conseillère)
Ah tu as été oubliée, oui, effectivement.
(Intervention inaudible d'une conseillère)
Bon. Est-ce que... qui est... Donc, Damien HUGUET, Yannick POUJET et Carine MICHEL. Oui, je l'ai dit. Je l'ai dit. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Carine MICHEL (1) et MM. HUGUET Damien (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à Loge.GBM pour un montant de 57 050 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

25 - Action Enfance et Jeunesse - Aide aux associations socio-culturelles Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subvention 2022.

Mme LA MAIRE : Dossier n° 25, Contrat Enfance Jeunesse — Versement du solde de subvention 2022. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. Hasni ALEM (2), M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur le versement des soldes 2022 des subventions CEJ aux associations bénéficiaires comme indiqué dans le rapport, soit :**
  - **une somme totale de 5 697,86 € au titre du volet Enfance,**
  - **une somme totale de 33 728,93 € au titre du volet Jeunesse.**
- **approuve les avenants à conclure avec chaque association bénéficiaire,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

26 - Action Solidarités Familles - Recettes des Maisons de quartier municipales par chèques-vacances - Actualisation des « points d'accueil » Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Mme LA MAIRE : 26 concernant l'action Solidarité Familles. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre. Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve les mises à jour des « points d'accueil » rattachés au compte ANCV de la Ville de Besançon au titre des activités de tourisme et de loisirs (convention n°145031),**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le Service de Gestion Comptable du Grand Besançon pour procéder à ces mises à jour auprès de l'ANCV.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 - Education populaire - Aide complémentaire à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Cras - Chaprais - Viotte.

Mme LA MAIRE : L'Association Sportive et d'Education Populaire, rapport 27. Est-ce qu'il y a des questions ? Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention supplémentaire de fonctionnement de 44 815,20 € à l'ASEP pour ses frais liés à la location des locaux du 22 rue Résal auprès de l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à conclure avec l'ASEP.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

28 - Fêtes et évènements populaires - Carnaval de Besançon 2023 - Aide complémentaire au Comité des Fêtes.

Mme LA MAIRE : Concernant le rapport 28. Des questions ? Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention supplémentaire de 3 545,27 € au Comité des Fêtes pour ses frais liés au transport de chars dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2023,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à conclure avec le Comité des Fêtes.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

29 - Budget Participatif : évaluation de la saison 1 et propositions pour la saison 2.

Mme LA MAIRE : Le Budget participatif, dossier n° 29, donc Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci Madame la Maire. Lors des dernières municipales, un électeur sur deux s'était abstenu, deux sur trois lors des régionales. Mais l'abstention n'est pas une fatalité et, on le voit, les citoyens souhaitent pouvoir être associés au-delà des élections, c'est ce que nous avons fait en lançant notamment la première saison du Budget participatif.
Nous avons pu, dès cette première année, faire voter presque 3 000 personnes, alors que l'abstention ne cesse d'augmenter, alors que les manifestations se multiplient pour dénoncer l'écart toujours plus important entre les aspirations des citoyens et les politiques publiques menées nationalement, alors que depuis 2022 près de 4 000 élus locaux ont démissionné.
Dans un pays en pleine crise institutionnelle, nous avons réussi à mobiliser positivement les habitants pour transformer la Ville.
Et l'évaluation du Budget participatif est là pour nous confirmer cet engouement : 93 % des votants et 75 % des porteurs de projet se déclarent satisfaits de cette première saison du Budget participatif.
Mais tout le monde n'a pas le même bagage culturel, la même connaissance des politiques publiques, il était de notre devoir d'aller sur le terrain, d'aller vers les Bisontines et les Bisontins et de les aider à porter leurs idées, leurs projets.
Avec la première saison du Budget participatif, les résultats sont là !

Nous accueillons de nouveaux publics, plus jeunes, 59 % des votants sont des actifs âgés de 35 à 44 ans, ce qui nous confirme quelque chose que nous voyons ailleurs dans nos politiques de démocratie participative c'est que nous assistons à un rajeunissement des publics participants à la démocratie participative bisontine.
Nous faisons participer des habitants qui aussi n'avaient pas l'habitude de s'impliquer dans la Ville : 77 % des votants n'avaient jamais participé à une démarche de démocratie participative et pour 68 % des votants c'était leur premier engagement collectif.
Bonne nouvelle pour nous, près de 16 % des participants souhaitent désormais déposer un projet pour la saison 2.
Les porteurs de projet, je l'ai dit, se sont mobilisés dans chaque immeuble, sur tous les marchés pour faire bouger leur quartier. Les habitants sont allés échanger avec leurs voisins, leurs amis, ont fait du porte-à-porte pour faire voter pour leur projet préféré.
Certaines de ces personnes sont venues me dire que c'était pour eux la première fois, leur première participation à une élection de toute leur vie.
En effet, bien qu'une majorité des participants au Budget participatif vote régulièrement, près de 10 % des votants n'ont pas l'habitude de participer aux différentes élections.
Le budget participatif est un moyen de retrouver la confiance en la démocratie.
Je salue ici les quartiers qui ont le plus voté cette première année : Bregille, Velotte, Montjoux, les Cras, mais aussi Clairs-Soleils et Palente-Orchamps, qui montrent que nos quartiers populaires ne sont pas en reste quand il s'agit de se mobiliser pour transformer la Ville.
Alors oui, nous commençons modestement, mais le chemin est pavé d'espoir et il reste des points à améliorer et, là-dessus, nous avons entendu les habitants.
Nous développerons des actions ciblées pour toucher les jeunes de 16 à 25 ans et les personnes en situation de handicap.
Nous accentuerons nos efforts sur les quartiers qui ont le moins participé et dans les quartiers populaires.
Nous améliorerons la recevabilité des projets par un effort sur la communication, mais aussi et surtout sur l'accompagnement des habitants qui sont porteurs de projet.
Nous élargissons dès maintenant la période d'appel à idées pour laisser plus de temps aux habitants pour mûrir et déposer leurs projets.
Je tiens ici à remercier les différents services qui ont travaillé collectivement à cette évaluation du Budget participatif et les habitants qui ont contribué à cette évaluation.
En novembre prochain, nous vous proposerons de rejoindre le Réseau National des Budgets Participatifs pour contribuer ensemble à améliorer, avec l'ensemble des collectivités de France, cet outil au service des citoyens.
Je m'adresse maintenant aux Bisontines et aux Bisontins qui nous regardent et qui nous écoutent.
Vous êtes bisontins, commerçants, lycéens, étudiants sur Besançon, vous avez 16 ans ou plus et vous avez un projet, une idée pour votre ville ou votre quartier, du 14 octobre au 17 décembre, venez déposer vos projets sur la plateforme participative de la Ville, atelierscitoyens.besancon.fr.
Je vous remercie.

(Madame VIGNOT confie la présidence de la séance du Conseil Municipal à Monsieur GHEZALI)

M. GHEZALI : Merci Kévin. Laurent CROIZIER a demandé la parole.

M. CROIZIER : Oui. J'allais dire merci Madame la Maire, donc merci Monsieur l'adjoint.
Dans démocratie participative, il y a le mot « démocratie » et il y a aussi le mot « participative ».
Je voudrais à nouveau exprimer mon agacement malgré nos remarques répétées depuis 3 ans des événements... je voulais... pardon.
Je voudrais à nouveau exprimer mon agacement de découvrir, malgré nos remarques répétées depuis 3 ans, les événements auxquels les élus d'opposition ne sont pas invités à participer.
Lancement des travaux de végétalisation de la Place de la Révolution qui a fait l'objet d'une démarche participative, les élus d'opposition ne sont ni informés ni conviés à participer.
Visite de l'Hôtel de Ville durant les Journées du Patrimoine par les élus, nous ne sommes pas informés, encore moins conviés à participer.
Réunion de quartier au centre-ville, nous n'étions pas informés avant de ramasser les papiers au sol. Bonjour l'écologie.
Ça fait 3 ans que nous vous demandons de corriger cette pratique assez irrespectueuse malheureusement sans que rien ne change et je vous le demande, à nouveau, ce soir.

J'aimerais évoquer également la réunion publique qui s'est tenue le 15 septembre dernier avec les habitants et les commerçants du quartier Battant pour aborder votre projet d'installation de bornes pour fermer le quartier à la circulation, réunion à laquelle ma collègue Nathalie BOUVET et moi avions participé car informés et conviés par des habitants et commerçants du quartier.
Un exercice de démocratie qui me semble utile et nécessaire quand on sait les conséquences que pourrait avoir un tel projet sur la vie quotidienne des habitants et des commerçants s'il est mal préparé.
Ma question c'est : pourquoi n'avez-vous pas permis aux participants de prendre la parole librement et de développer leurs arguments ?
Alors pour celles et ceux qui n'étaient pas présents durant cette réunion, pour pouvoir s'exprimer, les participants étaient contraints de poser leurs questions par SMS ou les écrire sur papier. Aucune prise de parole directe n'a été acceptée.
Franchement quelle drôle de façon de pratiquer la démocratie participative.
Nous étions assis dans la salle, Nathalie BOUVET et moi, et nous entendions le mécontentement des habitants devant la méthode. Cet habitant, par exemple, agacé qui voulait évoquer les problèmes de sécurité et à qui vous avez demandé de se taire. Les commerçants à qui la parole n'a pas été donnée et dont la question, pourtant envoyée, n'a pas été reprise alors qu'ils étaient venus évoquer avec les habitants une proposition qu'ils vous avaient faite quelques jours plus tôt.
Et le comble du comble, quand un élu exprimant sa difficulté à comprendre une question et que son auteur dans la salle a voulu la préciser, l'auteur a été sommé de se taire.
Durant ce temps collectif, parce qu'il faut bien reconnaître qu'il y a eu d'autres temps, mais plus individuels où il y a eu une vraie démarche et discussion, mais durant ce temps collectif précisément, nous avons vécu, ce soir-là, un grand moment de démocratie participative.
Alors, oui, reconnaissons que le Budget participatif est une bonne idée, qu'il a été... les Bisontins s'en sont saisi et c'est une excellente nouvelle, mais qu'en matière de démocratie participative et d'écoute des Bisontins, il y a encore beaucoup de progrès à faire.
Je vous remercie.

(Madame VIGNOT reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal)

Mme LA MAIRE : D'autres commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Allez, j'emboîte le pas aussi dans cette même remarque que vient d'évoquer Laurent CROIZIER. C'est vrai que c'est hyper désagréable, et je vais reprendre une réflexion de Monsieur POULIN en commission qui, peut-être à juste titre, faisait référence encore une fois au cadre national et disait c'est hyper dérangeant d'apprendre par la presse des injonctions du Président de la République, c'est comme ça un petit peu que vous aviez évoqué les choses dans le cadre de la commission une. Je vous renvoie la même chose !
En tant qu'élu, c'est hyper désagréable d'apprendre vos projets, vos démarches soit par la presse, soit par des habitants qui nous convient.
Et l'exemple type, mercredi 27, dans deux jours, vous menez, vous portez une réunion sur le quartier Brulard-Polygones sur la rénovation urbaine du secteur. Comment avez-vous invité l'ensemble des élus d'opposition à cette réunion ? Jamais ! Jamais ! Jamais !
Comment aujourd'hui, je ne vais pas revenir sur ce qu'a évoqué Laurent CROIZIER parce qu'on m'a fait part aussi de l'ensemble de cette réunion sur Marulaz qui derrière beaucoup d'habitants d'ailleurs, et commerçants, se sont offusqués que la situation 3, qui a été retenue en fin de compte, avec trois zones sur le secteur Marulaz Battant viennent un petit peu mettre à mal notamment les commerces de proximité.
Et là aussi où ils ont été offusqués, c'est qu'en fait leur priorité, elle n'est pas là ! Leur priorité, c'est la sécurité sur le secteur Battant et ils vous l'ont évoquée, et vous avez balayé ça d'un revers de main en disant « ce n'est pas le moment, ce n'est pas ce soir, on n'est pas là pour parler pour de ça ».
Sauf qu'aujourd'hui les habitants, ils vous en ont fait part et ça fait partie de leur préoccupation numéro 1 !
Leur préoccupation numéro 1 : trafic de stupéfiants, héroïne, cocaïne et tout ce qui va avec, crack, notamment devant l'église de la Madeleine, rue d'Arènes et tout ce qui va avec !
Je pourrais vous parler, j'en ai déjà fait référence tout à l'heure, sur le secteur de Saint-Ferjeux où vous n'avez encore pas pris en compte non plus les objections et les remarques des habitants, au même titre que la rue Weiss que vous avez... avec le Clos-Munier, tout le secteur, là, que vous avez rechangé et qui a coûté quelques euros à la collectivité municipale sur le dos du contribuable.

Comment vous pouvez parler, et Monsieur BERTAGNOLI, très honnêtement, je vous sens hyper engagé et sincère dans votre démarche de démocratie participative. Non, mais je ne le remets pas du tout en cause.
Mais comment vous pouvez prôner la main sur le cœur cette démocratie participative, ici, au Conseil Municipal, et regarder droit dans les yeux les élus d'opposition, parce que je vous rappelle qu'on est élu comme vous ! On est élu comme vous ! On a le droit aussi de pouvoir être présent dans les différentes réunions que vous menez ! Et on ne l'est pas. Et on ne l'est pas ! Est-ce que vous trouvez ça normal ? Et je vais même aller encore un peu plus loin, et, là, je le redis parce que malheureusement c'est nous qui en sommes victimes aujourd'hui, les salles municipales, les espaces de réunion, désolé Carine MICHEL, mais je reviens dessus, comment aujourd'hui vous pouvez, vous, conseillers municipaux de la majorité, porter des réunions dans les différents quartiers et vous affranchir de toute réservation de salle, que ce soit d'école ou de salle ou même, j'ai même vu d'Hôtel de Ville, et que nous, quand on demande des salles, soit on nous les refuse, soit on les paie !
Jusqu'à présent, j'ai payé et il y a une facture d'ailleurs, je vais même le dire parce qu'il faut aussi que les Bisontins soient au courant, il y a une facture où les 10 élus de « Besançon Maintenant ! » ont réservé une salle qui s'appelle la salle Proudhon, salle municipale dans le cadre de notre mandat d'élus, on nous demande de la payer 100 €. Pas de problème ! On a un budget municipal qui nous est alloué.
On a reçu une lettre de relance. On a reçu une lettre de relance ! Alors, ce n'est peut-être pas vous, c'est peut-être le côté fiscal qui s'en occupe, en tout cas toute la trésorerie, machin, etc., peu importe ! Ce que je veux dire dans tout ça, il y a une démocratie à deux vitesses avec vous et ça, ce n'est pas entendable et ce n'est pas acceptable.
Que ça vous plaise ou non, aujourd'hui, on existe. L'opposition existe. Le groupe « Besançon Maintenant ! » existe. L'autre groupe d'opposition existe également et on a le droit d'exercer notre mandat d'élu au même titre que vous, pas plus pas moins.
Donc, on souhaite être invité aux différentes réunions que vous portez sur les requalifications de voirie et tout ce que vous appelez aujourd'hui de vos vœux et que, nous, on ne cautionne pas, on souhaite être convié. On souhaite être convié aussi à l'ensemble des manifestations qui sont portées sur le territoire bisontin. On souhaite aussi avoir accès aux salles municipales, et je pense qu'il faut changer rapidement ce règlement de fonctionnement d'utilisation des salles municipales pour que derrière on puisse exercer. Aujourd'hui, vous nous empêchez d'exercer clairement notre mandat parce qu'on ne peut pas aller à la rencontre des Bisontins sereinement. Et je vais même aller plus loin. Je suis à 5 minutes, alors j'enchaîne parce que je ne vais pas revenir dessus. Alors, je coupe la parole...

Mme LA MAIRE : Juste d'autres éléments que les uns, les autres voudraient apporter ? Je dis simplement sur... je vais revenir simplement sur la réunion Battant.
Elle a été affichée tout le temps, depuis le début, comme étant sur la thématique de la régulation de la circulation dans ce quartier. D'ailleurs, je rappelle toujours aux personnes qui s'inquiètent sur le changement d'organisation dans ce quartier qu'en fait s'ils regardent l'autre côté du Doubs, on est sur une zone piétonne qui a à peu près les mêmes conditions de vie, les commerces, des livraisons, des écoles, enfin tout est similaire. Donc, d'un côté, ça fonctionne bien, je ne vois pas pourquoi de l'autre côté ça ne fonctionnerait pas bien. Ça, c'est la première des réponses que j'apporte.
La deuxième, c'est je suis heureuse de ne pas avoir entendu que vous aviez constaté quand, par exemple, la place de Lattre de Tassigny est un vrai succès. Je veux quand même... je tiens à le dire, mais voilà, je ne l'ai pas entendu. Oui, oui ! Oui, oui ! Excusez-nous, ce n'est même pas nous qui sommes allés, c'est la presse qui y est allée, donc très bien.
Et moi, je connais un certain nombre de personnes qui disent avoir fait le meilleur chiffre d'affaires qu'ils avaient pu faire, donc très bien. Ça, c'est fort bien. La deuxième chose, c'est, la troisième chose d'ailleurs, c'est que la... alors, je vais expliquer comment ça s'est déroulé comme ça, ce sera plus clair. Donc, il y a eu une première présentation où il y a eu un certain nombre d'échanges pour comprendre la méthode et la deuxième étape, c'était des ateliers, c'est-à-dire que toute personne, qui était présente, pouvait échanger à chacune des tables puisque chacun était réparti par atelier, par salle, pour pouvoir librement, très librement poser toutes les questions.
Toutes les questions ensuite ont été... certaines questions ensuite ont été finalement rendues par des personnes qui ont été les rapporteurs, et celles qui n'avaient pas réussi à être entendues, elles ont toutes été ou enregistrées sur place au niveau numérique ou par papier et aussi une plateforme qui pouvait continuer à accueillir toutes les questions. Donc, la parole est pleinement libre, complètement libre.
La seule chose qui a été redite aux personnes qui étaient présentes, c'est que le temps de questions et de réponses n'était pas au moment où ils souhaitaient prendre la parole, et en plus ce n'était pas

une question... ce n'était pas forcément des questions, mais ça après chacun est libre de prendre la parole. Donc, tout a été... toutes les formes ont été mises en œuvre pour que les questions puissent être posées. Mais pour analyser la tenue d'une réunion, c'est mieux d'y être en fait, ça, c'est quand même quelque chose qui est important. Oui, oui. Écoutez, il y en a qui ont réussi à trouver le chemin et d'autres moins. Oui. Oui. Et donc, la question qui est posée, là, aujourd'hui c'est : nous avons massivement, et ce n'est pas la première fois d'ailleurs, une... les habitants quand ils viennent, qu'ils ont eu les questions, les réponses et du coup beaucoup d'éléments techniques qui leur ont été apportés, ce qu'on remarque, qui est extrêmement intéressant, c'est qu'ils choisissent le scénario le plus ambitieux en matière de réaménagement des espaces publics. Ça, c'est quelque chose qui nous touche particulièrement parce qu'on voit qu'on a une population très attentive à la transformation.
Et puis, très souvent, les uns, les autres ont été très fiers d'être dans une ville qui a été la première à proposer des voies piétonnes, des rues piétonnes et vraiment ça a été un laïus très souvent repris comme quoi nous étions innovants, etc.
Aujourd'hui, nous ne sommes que sur une forme d'extension du dispositif, donc je le dis, on aurait pratiquement pris beaucoup de retard si nous ne l'avions pas proposé aujourd'hui. Donc, je propose que vous repreniez la parole Monsieur FAGAUT, si pas d'autres personnes veulent la prendre.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Enfin... Soyez honnête ! Non, mais quand vous nous dites la porte était ouverte, je ne sais pas quoi, tout un laïus autour de ça, enfin c'était digne d'une course d'orientation votre truc ! On n'était pas invité ! On n'était pas invité ! Donc, comment voulez-vous... moi, je vais où je suis invité ! Quand je ne suis pas invité, je ne m'invite pas !

Mme LA MAIRE : Ah bon !

M. FAGAUT : Non. Mais voilà tout simplement ! Donc, pour aujourd'hui...

Mme LA MAIRE : Peut-être parce que vous n'habitez pas bien la Ville de Besançon Monsieur FAGAUT parce que sinon vous seriez un habitant comme les autres.

M. FAGAUT : Non. Mais aujourd'hui... aujourd'hui... aujourd'hui, Madame le Maire...
Aujourd'hui... aujourd'hui Madame le Maire... aujourd'hui Madame le Maire, je vous le redis, vous êtes élue comme nous. Vous êtes élue à la base conseillère municipale et ensuite c'est le Conseil Municipal qui vous a élu comme Maire.

Mme LA MAIRE : Merci de le rappeler !

M. FAGAUT : Derrière, dans tout cela, on doit exercer notre mandat de la même manière que vous ! On doit exercer notre mandat de la même manière que vous.

Mme LA MAIRE : Pas tout à fait comme moi, excusez-moi de le répéter.

M. FAGAUT : Ah pardon ! Vous êtes au-dessus.

Mme LA MAIRE : Ah non !

M. FAGAUT : Ah excusez-moi, vous êtes au-dessus.

Mme LA MAIRE : Non, mais j'ai d'autres fonctions.

M. FAGAUT : Ah si vous êtes au-dessus !

Mme LA MAIRE : Allez !

M. FAGAUT : Vous êtes au-dessus. On le sait...

Mme LA MAIRE : Allez-y. Allez-y, vos...

M. FAGAUT : Comment vous fonctionnez.

Mme LA MAIRE : Vos minutes filent.

M. FAGAUT : Si vous arrêtiez de me couper la parole peut-être que je pourrais avancer un peu plus vite ! Derrière quand vous arrivez sur Lattre de Tassigny, la place du Jura, mais vous la regardez d'un petit bout de la lorgnette ! Je vais vous rappeler comment vous l'avez inaugurée ! Vous voulez que je vous rappelle comment vous l'avez inaugurée ?
Avec vos amis autour, là ! Les volets étaient fermés. Les riverains avaient fermé les volets. Les commerçants avaient fermé les volets en protestation. Je suis allé les voir, tous, les commerçants. Tous ! Tous ! Tous ! Et derrière, ils n'étaient pas favorables à ce que vous avez fait. Ils n'étaient pas favorables ! Donc, il y a un article de presse qui a été fait, vous en avez pris le premier tiers, vous en avez oublié les deux autres tiers qui derrière montraient un petit peu la résistance aussi des autres commerçants qui avaient perdu une bonne partie de leur part de chiffre d'affaires.
Donc pourquoi ? Je ne comprends pas. Honnêtement.
Au-delà des débats passionnés qu'on peut avoir, au-delà de tout cela, pourquoi nous ne sommes pas conviés à ces temps de réunion ?
Vous savez dans le mandat précédent, on est quelques-uns à y siéger, vous aussi, vous y étiez pour une grande majorité présents déjà, on avait tous dans nos boîtes aux lettres le petit flyer qui était invitation réunion de Untel, réunion de quartier ici.
Mais aujourd'hui vous faites tout en catimini ! Vous avez peur qu'on vienne. Vous avez peur qu'on participe à ces temps-là et qu'on exprime aussi des éléments contradictoires à ce que vous portez.
Et pour en revenir sur le secteur Marulaz et tout ce qui s'est passé, je crois savoir qu'il y a eu une pétition qui a été portée. Pétition, deux : une vraie et une contre ; et la contre, je pense que Laurent CROIZIER pourrait en parler mieux que moi parce qu'il a regardé un petit peu d'où venait, parce que j'ai eu les éléments, désolé Laurent, il venait un petit peu les éléments, mais quand vous avez les Américains, les Australiens, des Belges qui votent, je ne sais pas s'ils connaissent bien le secteur Marulaz. Mais bon, ça c'est encore autre chose.
Bon, apparemment si, bon, écoutez, je veux bien le croire, mais il n'y a quand même pas beaucoup de Grand Bisontins dans le lot qui votaient, mais Laurent CROIZIER s'exprimera dessus derrière moi.
Mais derrière la première pétition qui a été présentée par un commerçant, 900 personnes qui ont signé, des gens qui viennent, qui viennent sur le secteur et qui disent, mais pourquoi vous changez quelque chose qui fonctionne ?
Et en fin de compte, j'ai le sentiment que vous venez mettre des bâtons dans les roues là où ça marche. Là où ça fonctionne, vous venez contraindre à chaque fois les habitants, là c'est encore une fois les commerçants qui en prennent pour leur compte, et, moi, je suis désolé, ce n'est pas comme ça aussi que l'on conçoit cette démocratie participative, mais après c'est votre façon de faire.
C'est votre façon de faire, c'est votre façon d'être aujourd'hui, mais, encore une fois, il y a une démocratie à deux vitesses.
Désolé Monsieur BERTAGNOLI, on a un petit peu dérivé du projet, l'essence même du rapport 29, mais il était important aussi qu'on puisse vous le dire.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Je crois que pour ces réunions publiques vous êtes accompagnés d'un cabinet ou d'un cabinet de conseil ou d'une structure qui vous aide à organiser. Enfin, en tout cas, à la réunion, il y avait une personne qui faisait... qui donnait la parole.

Mme LA MAIRE : Oui. L'animation, oui.

M. CROIZIER : Mais comment un cabinet de conseil spécialisé dans la démocratie participative peut proposer à une municipalité, on a une super idée, on va vous faire une réunion publique, mais par contre, les gens, ils ne pourront pas poser les questions directement.
Non, mais c'est juste une honte ! Enfin, moi, il repart directement. Moi, il rentre dans mon bureau, il me dit ça, il repart directement. Mais vous vous rendez compte !
Mais ça veut dire que maintenant il faut quoi ? Au Conseil Municipal, on vous envoie les questions par SMS, c'est ça la démocratie participative ? Non, mais il faut être un petit peu sérieux ! Enfin, je veux dire... on en rit tellement c'est ubuesque. Donc, enfin en tout cas, je... et, encore une fois, moi, je n'ai pas évoqué le fond du projet Battant parce qu'il y aurait plein de choses à dire.
Je n'évoque pas le projet non plus du fond de Lattre de Tassigny. J'évoque simplement la méthode.
Moi, la place de Lattre de Tassigny, mais je ne vais pas m'en plaindre, elle est quand même beaucoup mieux qu'avant, mais je n'ai jamais critiqué le projet, j'ai critiqué la méthode !

Et heureusement qu'il y a certaines personnes qui sont satisfaites du projet, mais heureusement !
Mais allez les voir parce que, encore une fois, si vous alliez les voir, si vous alliez discuter plutôt que d'attendre qu'ils vous envoient des SMS, ils vous auraient dit que la méthode, ils l'ont trouvée détestable, c'est la raison pour laquelle effectivement vous étiez tous seuls à l'inaugurer sinon j'imagine que ça aurait créé un engouement populaire.
Donc, pour la question Battant, encore une fois, je ne rentre pas sur le fond et j'aurais beaucoup de choses à dire parce que je pense que vous rentrez dans le projet par le tout petit bout de la lorgnette qui sont les bornes alors que le projet mériterait d'avoir une forte ambition et, vous l'avez dit, la requalification complète, faire en sorte que l'attractivité du centre-ville traverse le pont Battant, d'ailleurs, je tiens à le préciser, qui est d'une saleté ce pont Battant. Non. Mais il est sale !
Le revêtement qui est brun, il va falloir faire quelque chose parce que jamais les gens ne traverseront le pont Battant. Enfin, nettoyez le pont Battant ! Une ville propre, je peux vous dire que ça change tout en termes d'attractivité.
Mais enfin voilà !
Ce que je voulais dire c'est attention à la méthode parce que, aujourd'hui, elle crée plus... attention à la méthode, aujourd'hui, elle crée plus de désappointement plutôt que d'adhésion et je crois que sur des projets comme le projet Battant, et j'ai entendu que vous aviez beaucoup d'ambition sur ce projet et tant mieux, je crois qu'on a besoin d'avoir l'adhésion de tous. Donc acceptez que les gens parlent.
Merci.

Mme LA MAIRE : Oui. Alors attendez... Juste un élément de réponse, c'est que, moi, si les 900 personnes étaient venues à la CCI, ça m'aurait convenu, je le dis quand même. Si elles étaient toutes de Besançon et intéressées par l'avenir de ce quartier, c'était volontiers qu'on les recevait entièrement.
Nicolas BODIN.

M. BODIN : En écoutant Messieurs FAGAUT et CROIZIER, deux questions me venaient à l'esprit.
Monsieur FAGAUT, en tant que premier Vice-président du Département, est-ce que vous pensez que tous les conseillers départementaux d'opposition sont invités aux différentes manifestations ?
D'après ce que l'on me dit ce n'est absolument pas le cas.
Non, ce n'est absolument pas le cas d'après ce... non. J'ai interrogé mes amis par SMS, ils viennent de me répondre il y a quelques secondes. Écoutez, vous vous renseignerez auprès de la Présidente, mais après ce n'est pas le cas. Et enfin, Monsieur CROIZIER, je vous redis ce que je vous ai dit globalement il y a une heure. Vous nous donnez des leçons de démocratie participative. Il y a eu un grand débat en France il y a quelques mois qui est celui des retraites où globalement chacun a pu s'exprimer et à la fin, vous finissez par un 49.3 où vous-même en tant que député de la majorité, vous n'avez même pas pu vous exprimez. Mais si, si, c'est très intéressant de voir globalement de quelle fenêtre globalement vous parlez. Sur la place du Jura, je constate que vous critiquez la méthode, effectivement on aurait peut-être pu faire différemment.
En revanche, sur le résultat final, à aucun moment ni Monsieur CROIZIER ni Monsieur FAGAUT ne s'exprime. Si, Monsieur CROIZIER nous a dit que finalement c'était extrêmement bien, mais Monsieur FAGAUT, sur le résultat final de cette place du Jura, convenez globalement qu'elle est quand même mieux qu'elle ne l'était auparavant.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Je voudrais revenir sur ce que vous venez de dire à propos des 900 personnes qui ne seraient pas allées à la CCI. On sait bien qu'il y a des personnes qui ne passent pas certaines portes parce qu'elles ne s'y sentent pas à l'aise, et justement une pétition c'est un moyen de s'exprimer. Quant aux rues piétonnes, la première c'était en 76, je ne pense pas... moi, j'étais là. Vous ne devez pas être nombreux à avoir été là ni vos familles, et je peux vous assurer que ça a fait un sacré baroufle parce que les Bisontins étaient furieux et la preuve il y a tout le temps des voitures dans cette rue, elle n'est pas réellement piétonne. Et puis, quant à parler de la saleté, il ne faut même pas faire de commentaires là-dessus.

Mme LA MAIRE : Très bien. Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Sur le projet Battant, je tiens tout d'abord à remercier les habitants, les commerçants et les usagers du quartier, les pour et les contre qui ont accepté de venir le 15 septembre dernier et qui se sont prêtés au jeu de la démocratie et du débat collectif.

Monsieur FAGAUT, vous avez parlé du scénario 3 qui a été retenu, retenu par qui ? Par la Ville ? Parce que ce fameux scénario 3, dont vous avez parlé, c'est bien le résultat d'un vote des habitants et des citoyens présents ce soir-là qui est ressorti. Ce n'est, pour le moment, pas une décision de la collectivité.
Pour rappel, le projet « Battant quartier apaisé » est né d'une demande des citoyens.
En octobre 2022, mes collègues de la voirie ont lancé une carte interactive participative sur l'ensemble du territoire bisontin pour permettre aux habitants de pointer les rues et les lieux qu'ils jugeaient dangereux. Sur près de 2 500 signalements, le quartier Battant est ressorti très fortement, a été très fortement cité par les Bisontines et les Bisontins pour des questions de vitesses excessives, de nuisances sonores dues aux véhicules et de stationnements sauvages et dangereux, preuve que l'insécurité routière est un sujet pour les habitants du quartier.
Par ailleurs, les parents d'élèves des écoles du quartier sont venus ensuite nous confirmer l'urgence de trouver des solutions et c'est ce que nous avons fait.
Monsieur CROIZIER, on est tous ici habitués aux débats politiques, aux joutes où au final il faut « forcer » pour pouvoir s'exprimer, s'affirmer au mieux de la population. Tout le monde n'est pas en capacité de le faire et c'est ce que j'ai expliqué et souhaité expliquer le 15 septembre dernier et c'est ce que nous essayons de mettre en place régulièrement pour une raison très simple, c'est qu'on fait le constat dans toutes les villes, qu'il y a des gens qui sont en capacité de s'exprimer en public et des gens qui ne le sont pas.
Et qu'est-ce qui se passe dans une réunion publique ?
C'est que vous avez, je vais le dire franchement, des « grandes gueules » qui peuvent s'exprimer, qui peuvent monopoliser la parole et d'autres qui sont souvent frustrés de ne pas avoir pu s'exprimer.
Donc, nous avons fait le choix et nous continuerons à faire le choix, sur les différentes réunions publiques, de sortir de ce système de fonctionnement de prise de parole et d'aller davantage vers, d'une certaine manière, la prise en compte de l'intégralité des paroles, c'est ce que nous avons fait, il y a 93 questions qui ont été prises en compte et il y a aura une Foire aux Réponses et une Foire aux Questions qui sera rendue publique sur la plateforme et qui essaiera de répondre, dans l'idéal, à l'intégralité des questions qui sont posées, parce que la plupart des questions sont des questions plutôt individuelles et des questions auxquelles on répondait d'une certaine manière en expliquant le projet.
Je prends l'exemple d'une personne dont le fils, une personne âgée dont le fils vient déposer les courses. Dans cette Foire aux Questions et dans le projet, quand on l'a présenté, il y avait une réponse pour cette situation-là. Donc, on va avoir cette Foire aux Questions qui va permettre la réponse.
La deuxième chose, c'est ces tables rondes. Ces tables rondes, elles permettent aux habitants, aux citoyens de se mélanger, de partager des retours d'idées, d'échanger sur leurs contraintes, sur leurs problèmes et, nous, ça nous permet d'avoir deux choses.
D'une part, de prendre en compte toutes les situations auxquelles on n'aurait pas pensé, parce qu'on n'est pas infaillible, donc on essaie de prendre en compte l'intégralité des situations.
Et d'autre part, ça nous permet aussi, nous, en repérant les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios, de nous faire une idée pour prendre une décision définitive.
Donc, clairement, ça permet à tout à chacun de pouvoir s'exprimer et à tout à chacun d'avoir un rôle extrêmement concret dans la prise de décision définitive.
Et puis sur les invitations aux élus d'opposition, vous voyez, juste avant que vous me préveniez, j'avais envoyé un message à mon chef de service pour voir comment on pouvait vous distribuer les flyers pour l'invitation de ce samedi pour l'événement Jacquadi dont je reparlerai tout à l'heure.
J'ai plutôt, par habitude, l'habitude de vous distribuer les flyers dans vos courriers pour que vous puissiez avoir les informations, je regrette par ailleurs que sur la première saison du Budget participatif, j'ai retrouvé à la poubelle un certain nombre de flyers et de catalogues du Budget participatif dans la poubelle du courrier, il y en avait une dizaine.
Non, mais je ne veux pas savoir qui, je vous le dis juste. Voilà.
Et je vous rappelle que, à côté de ça... je vous rappelle que, à côté de ça...

Mme LA MAIRE : Pardon. Pardon.

M. BERTAGNOLI : S'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Excusez-nous. On peut avoir un peu de calme à 20 h 00, s'il vous plaît.

M. BERTAGNOLI : Je vous rappelle que, à côté de ça, en tant... comme n'importe quel citoyen, vous avez accès à la newsletter de la Ville et à la plateforme participative atelierscitoyens.besancon.fr.
J'ai l'habitude de le dire aux habitants et aux membres des instances habitants, n'hésitez pas à aller régulièrement dessus, il y a énormément d'informations sur les événements futurs, mais aussi sur les consultations passées et vous pouvez retrouver l'intégralité des résultats et des prises de parole des habitants sur cette plateforme.

Mme LA MAIRE : Damien HUGUET.

M. HUGUET : Merci. Je me permettais effectivement de revenir sur le quartier Battant. On ne nie pas toutes les difficultés effectivement que rencontre le quartier.
En tout cas, ce projet, il répond, et c'est un premier point, par rapport à la sécurité du quartier parce qu'on répond bien à une question de sécurité. C'est ces véhicules qui roulent trop rapidement dans le quartier alors qu'on est majoritairement dans des zones à 30. Lorsqu'on a des véhicules, et notamment le soir, qui tournent régulièrement dans les différentes rues du quartier, qui roulent vite sur des rues qui ne sont pas adaptées. On a des habitants, on a des familles qui habitent dans ce quartier et pour qui ces nuisances sonores sont devenues insupportables.
Donc, voilà, certaines familles disent effectivement, est-ce qu'on peut vivre dans ce quartier, sachant que si on sort on a peur de se faire renverser ?
Il n'y a pas que ça. Il n'y a pas que ça, si vous avez écouté mon propos, au départ, j'ai bien indiqué qu'on ne niait pas toutes les difficultés. Il y a des difficultés routières. Il y a des difficultés effectivement liées à l'alcoolisme ou aux stupéfiants. Voilà.
Il y a d'autres difficultés et on ne le nie pas, d'accord. Mais effectivement c'est le début d'un travail sur ce quartier. On démarre avec cette question effectivement d'apaiser le quartier.
Il y a également des voiries aujourd'hui qui sont inadaptées à ce que des personnes du quartier puissent profiter de toutes les commodités qui y sont proches parce que les voiries sont dégradées et qu'elles ont besoin effectivement qu'on puisse les requalifier pour qu'elles puissent se déplacer en toute sécurité.
Et effectivement dans les semaines et dans les mois qui arrivent, donc d'autres réunions vont avoir lieu sur le quartier. On y travaille déjà avec notamment tous les partenaires du Contrat de Ville.
Donc, c'est un début et effectivement on va poursuivre cette action sur ce quartier effectivement qui en a grandement besoin.

Mme LA MAIRE : Marie ÉTÉVENARD. Marie ZEHAF, pardon.

Mme ZEHAF : Merci Madame la Maire. Madame LEMERCIER, quand Monsieur RÉGANI a effectivement initié ces rues piétonnes dans le centre-ville, effectivement les commerçants se sont montés... étaient plutôt inquiets, mais l'année suivante, ils se sont mis en association pour dynamiser le centre-ville.
Donc, c'est vrai qu'il a fallu un certain temps d'adaptation et maintenant je crois que plus personne ne voudrait revoir circuler les voitures au milieu du centre-ville, c'est quand même... voilà. Il est quand même rendu à d'autres... enfin, aux piétons et aux cyclistes et permet quand même à chacun de commercer et de déambuler en toute sécurité dans le centre-ville.
Quant à la propreté du pont Battant, Monsieur CROIZIER, alors il est nettoyé annuellement. Vous savez que le revêtement, ça a quand même été une exigence de l'Architecte des Bâtiments de France, donc une résine hyper claire qui malheureusement effectivement, avec le temps, n'est plus effectivement adaptée à ce revêtement, et puis on a eu aussi des incendies lors des manifestations effectivement qui ont dégradé cette résine et sur laquelle effectivement on essaie de travailler pour pouvoir proposer un autre revêtement.

Mme LA MAIRE : Du coup, Hasni ALEM.

M. ALEM : Oui. Rapidement.
Moi, je n'étais pas en 1974 à Besançon, donc je ne peux pas en témoigner, 74, même en 78, je n'étais pas là, pour en témoigner, mais il y a la joie des archives qui permettent de voir le contexte de l'époque et quand on regarde les articles, enfin moi, j'ai souvenir d'un témoignage de commerçant « RÉGANI, on va le pendre » quand même, donc il y avait des témoignages qui étaient extrêmement violents et maintenant je pense qu'il n'y a à peu près personne ici, ou alors il faudra nous le dire, souhaite revenir sur la piétonnisation du centre-ville.

Moi, je fais le pari que dans quelques années, si on va sur la piétonnisation du quartier Battant, on verra tout ça comme une évidence, et on dira tous bien sûr qu'il fallait piétonniser le quartier Battant, bien sûr on a toujours été pour. Les mêmes qui sont ici, qui aujourd'hui sont contre, diront que c'était une évidence et qu'ils feront comme ça.
C'est toujours la même chose avec les vérités ou les projets de ce type-là, au début on les moque, ensuite on les combat et à la fin on les considère comme une évidence. Ça va être la même chose pour ce projet-là, dans quelques années, ça sera une évidence.

Mme LA MAIRE : Merci. Alors, Madame DENIS-LAMIT.

Mme DENIS-LAMIT : Oui. Merci Madame la Maire.
Juste pour moi, pour mon information, j'ai envie de dire, désolée, un peu personnelle, concernant le quartier, enfin pas le quartier, tout le secteur Nord-Est de la Ville qui est passé à 30 à l'heure, est-ce qu'il y a eu la même démarche de démocratie participative ?

Mme LA MAIRE : Oui. Tout à fait.

Mme DENIS-LAMIT : Combien d'habitants ça peut représenter qui ont demandé ces 30 km/h par rapport à tous ceux qui le traversent ?

Mme LA MAIRE : Oui.

Mme DENIS-LAMIT : Ma question irait aussi jusqu'à la route le long de la forêt de Chailluz parce que j'ai cru comprendre qu'elle allait être coupée à la circulation à la demande de 2-3 riverains.
Je ne sais pas où vous pensez faire passer les véhicules parce que le boulevard visiblement même, je ne veux pas remettre en question des grands sachants qui ont refait des calculs comme quoi le boulevard peut absorber, moi, pour y passer tous les jours, je ne pense pas que ce soit possible, en tout cas pas à certaines heures.

Mme LA MAIRE : Alors, en voiture ? Pourquoi pas ? Donc... Oui. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame le Maire. Une de mes filles habite au-dessus du quartier Battant, elle n'y passe plus et ce n'est pas à cause des voitures. Par ailleurs, quand je vous écoute ce qui me gêne un peu c'est que vous ne prenez pas en compte la fracture numérique, les personnes illettrées, les personnes analphabètes.

Mme LA MAIRE : Monsieur POULIN.

M. POULIN : Oui, beaucoup de choses ont été dites.
Moi, je voulais juste, qu'on ne se leurre pas sur la nature des déplacements dans notre Ville, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la majorité des déplacements quotidiens à Besançon se font à pied ou en vélo ou dans les transports collectifs.
(Intervention inaudible d'un conseiller)
Pardon. Alors, pardon. Excusez-moi. Non, mais attendez, on n'en est pas là.

M. POULIN : Pourquoi je ne peux pas le mieux me déplacer pour parler ?

Mme LA MAIRE : Pardon ? Excuse...

M. POULIN : Je suis Bisontin, je me déplace à vélo et je traverse la ville tous les jours.

Mme LA MAIRE : Chut ! Alors, attendez, attendez. Attendez. On reprend son calme. Il est 20 h 07, il fait chaud. Je comprends que vous soyez... s'il vous plaît ! Est-ce qu'on peut reprendre son calme et... s'il vous plaît Monsieur LIME, est-ce que vous pouvez écouter ce que, vraiment religieusement, ce que dit...

M. POULIN : Religieusement, c'est... après, les propos du Pape, c'est...

Mme LA MAIRE : Allez !

M. POULIN : Non, c'était simplement pour signifier, en complément de ce qui a été dit, qu'on est pour. On sait aussi que les aménagements des espaces amènent ensuite des usages et renforcent des usages qui sont déjà présents. Et on le voit que, à chaque fois, qu'on a aménagé plus de place pour les piétons, les piétons se sont sentis en sécurité et globalement ça a amené plus de personnes à utiliser ce mode. C'est la même chose lorsqu'on est sur les pistes cyclables et qu'on est à l'appel des associations 1 000 sur les pistes cyclables pour montrer à la fois l'utilité de ces aménagements.
À chaque fois qu'on le fait, il y a des discussions, il y a des contestations, mais quand ils sont installés, ça fonctionne et ça permet à plus de personnes de se déplacer et de se sentir en sécurité.
Nous aussi, on va à la rencontre des habitants de Battant et d'ailleurs on franchit régulièrement le pont Battant et il n'y a pas de frontière infranchissable en la matière et nous écoutons également la nécessité et le besoin d'apaisement dans ce quartier, y compris pour simplement aller faire ses courses aux commerçants de proximité, pour pouvoir aller de manière sécurisée. Lorsque les voitures vont très vite à cet endroit-là, quand ils montent à la Madeleine très vite, ça ne donne pas envie d'aller dans ce quartier. Le pari que nous faisons, et c'est celui qui se montre à chaque fois efficace, le pari que nous faisons c'est, à travers cela, rendre ce quartier plus attractif et ne pas simplement voir ce quartier à travers les aspects négatifs, mais redonner un nouveau visage plus attractif et plus précis à ce quartier, plus envie.
41 % des déplacements se font à pied dans la Ville de Besançon, je crois qu'il est temps de faire toujours plus de place aux piétons dans notre Ville.

Mme LA MAIRE : Merci. Philippe CREMER.

M. CREMER : Oui. Bonjour à tous et à tous. C'est pour vous répondre Madame. J'habite dans le quartier Nord-Est et je peux vous dire que des consultations citoyennes, il y en a eu, maintenant il faut y aller, si vous n'y allez pas, ça c'est... Moi, je veux dire c'était même affiché sur mon immeuble, il y avait des flyers et sur tous les immeubles du coin. J'habite Chemin des Montarmots.
Depuis le début de la semaine, il faut que je roule à 30 à l'heure.
(Intervention inaudible d'un conseiller)
Pardon. Excusez-moi, on n'est pas... ne faites ces allers-retours, tout à l'heure vous pourrez répondre.

M. CREMER : Alors, je vais vous dire, la première journée, j'ai eu du mal. J'ai eu du mal. Mais maintenant ça fait... on est sur la... voilà, il y a une semaine qui s'est passée et... mais non ! Et je me rends compte d'une chose c'est que je ne perds pas de temps pour aller au centre-ville, pour aller partout et tout, j'arrive exactement à la même heure qu'avant.
Je vais vous dire, il faut s'y habituer. Quand on sera tous à 30 à l'heure, on sera tranquille, voilà, c'est tout !

Mme LA MAIRE : Alors, du coup, je donne la parole à Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Oui. Je vais juste relayer parce que j'ai participé à l'Assemblée Générale de l'association de la Combe Saragosse et ce point a été souligné par l'association, il y avait quand même plus de 150 personnes présentes qui ont salué l'effort de concertation et du coup qui ont même commencé à être rassurées par ce nouveau plan de circulation.
Voilà. Ce n'est pas moi, ce n'est que le témoigne de l'assemblée générale de samedi soir à 18 h 00.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette porte-parole-là en quelque sorte. Monsieur BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci. Je tenais à répondre à Madame LEMERCIER. J'habite moi aussi le quartier Battant avec ma compagne, c'est... il y a effectivement d'autres problèmes, nous sommes parfaitement conscients des différents problèmes, mais je vous rassure ma compagne a autant peur de ces problèmes-là que de la circulation excessive passée une certaine heure dans le quartier.
Sur la question du numérique et du présentiel, je vais finalement répondre de la même manière qu'en présentant finalement la concertation qu'il y a eu sur le cadran Nord-Est apaisé.
Effectivement, ma collègue en charge de la vie associative le confirme, à l'origine, comme pour le quartier Battant, la question de la concertation sur le cadran Nord-Est apaisé est une initiative d'une demande des habitants et des associations de quartier.
Celle-ci s'est déroulée entre le mois de mai 2022 et le mois de novembre 2022. C'était vraiment une concertation pilote pour la Ville de Besançon sur un territoire qui est extrêmement grand : 10 000 habitants, 42 kilomètres de voirie.

Et nous avons touché environ 550 personnes, 550 participants directement et 3 000 personnes en ligne au sens large qui ont été touchées, informées par ces différents éléments.
La concertation a eu lieu en trois temps en alliant, comme je le dirais, Madame LEMERCIER, et du présentiel et des réunions publiques et du numérique, parce qu'effectivement le numérique est un outil qui permet de toucher de nouveaux publics, des publics actifs, des publics jeunes, mais on n'oublie pas l'illectronisme et on travaille à toujours avoir plusieurs manières de concerter les habitants.
Il y a donc eu trois temps de concertation : une visio de lancement qui a présenté le diagnostic où vous avez eu 130 personnes, un mois de consultation numérique et physique avec une cartographie en ligne, près de 400 contributions, un questionnaire « Partager votre ressenti du quartier », 260 réponses, 3 permanences physiques auprès des écoles, 170 participants et des chiffres qui sont extrêmement parlant.
Sur le cadran Nord-Est, on a 83 % des habitants qui considèrent qu'il y a des vitesses excessives sur le quartier, 52 % indiquent une circulation trop importante sur le secteur, les deux tiers admettent avoir déjà eu des situations dangereuses à vélo ou à piéton et 55 % constatent du stationnement gênant, voire dangereux dans les rues.
Et suite à cette restitution du diagnostic partagé qui a eu lieu le 15 novembre, on a présenté les différents scénarios et, comme le disait Madame la Maire tout à l'heure, c'est une habitude qu'on commence à voir de plus en plus sur nos temps de participation, c'est systématiquement le scénario le plus ambitieux en termes de changement, d'aménagement de la Ville sur lequel les habitants portent leurs voix.

Mme LA MAIRE : Bien. Merci beaucoup. Ah ! Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui. J'ajoute juste qu'à la réunion de Battant à la CCI, il était possible de voter et de poser des questions sur support papier. Il n'était pas obligatoire d'avoir son téléphone et d'être un crack de l'utilisation des smartphones.

Mme LA MAIRE : Bien. Merci. Je vous propose donc de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Bien non ! Est-ce qu'il y a des abstentions ? Bien non ! Merci !

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur ces évolutions du règlement du Budget Participatif bisontin,
- adopte le règlement de la seconde édition, annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30 - Aide aux associations à caractère médico-social - Première attribution 2023.

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 30 concernant les associations à caractère médico-social. Est-ce qu'il y a des questions ? Des éléments de questionnement ? Pas de questionnement, sauf... ou à démontrer que nous sommes, et ça rejoint finalement la question de Battant, nous voulons monter un plan extrêmement ambitieux sur la question de l'addiction, ce que vous a dit Gilles SPICHER tout à l'heure avec l'ARS. Nous devons tous rentrer dans ce combat parce que c'est bien d'un combat dont il est question, ces problématiques d'addiction, et on en reparlera sans doute très souvent et je suis sûre que vous serez avec nous. Donc, il y a un vote contre ? Non. Vote abstention ? Non. Je vous remercie.

M. Hasni ALEM (2), *conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal:
- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :**
  - **4 000 € à AIDES**
  - **750 € à ALCOOL ASSISTANCE La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon**
  - **1 000 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté**
  - **7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25)**

- **1 000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON**
- **750 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR ».**
- **750 € à l'ASSOCIATION SOURIRE A LA VIE**
- **2 600 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)**
- **2 000 € à l'ASSOCIATION ADDSEA, SAUVEGARDE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
- **600 € à FRANCE REIN FRANCHE-COMTE**
- **700 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort – Accompagner la Vie » Besançon**
- **750 € à LE RIRE MEDECIN**
- **800 € à LYM'PACT**
- **3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS**
- **500 € à M'ORGANES DE TOI**
- **500 € à ONCODOUBS**
- **1 200 € à VIE LIBRE section de Besançon**
- **1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon**

- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

31 - Accompagnement des migrants - Contrat Territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de Besançon - Actions et projets 2023-2024.

Mme LA MAIRE : Maintenant, le dossier concernant... le dossier 31, c'est Philippe CREMER qui prend la parole. Alors, hop.

M. CREMER : Alors, nous vous proposons aujourd'hui de voter un engagement pour le 3ème CTAI pour une durée de 2 ans. Je rappelle que ce dispositif cherche à améliorer l'intégration et l'insertion des personnes présentes sur nos territoires, à savoir des primo-arrivants qui ont moins de 5 ans de présence sur le territoire et qui ont des autorisations de séjour, des titres de séjour.
Alors, vous allez être contents, nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer le bilan des actions faites sur le premier contrat puisque les dernières actions se terminent tout juste.
200 000 € lui ont été consacrés avec... c'est l'État.
Alors, dans l'insertion professionnelle : 22 personnes, dans la jeunesse : 9 personnes, la culture : 66 personnes, la santé mentale : 15 personnes prises en charge et 38 professionnels formés à la santé mentale en direction des migrants. Voilà. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Donc, Madame DENIS-LAMIT, vous voulez prendre la parole ? Allez-y !

Mme DENIS-LAMIT : Je vous remercie Madame la Maire. À mon arrivée, en 2021, en Conseil Municipal, au mois de novembre, j'ai fait ma première intervention sur ce CTAI, je me souviens très bien de votre prise de parole qui en a découlé, j'en ai été très marquée. Aujourd'hui, je... enfin, à l'époque, j'avais posé des questions qui me semblaient simples et qui attendaient des réponses simples auxquelles ont droit tous les Bisontins et toutes les Bisontines.
Je suis désolée, mais, à l'époque, on n'a pas eu les réponses. C'était, a priori, habituel.
Mais, aujourd'hui, je voudrais juste faire part d'une réflexion, parce que c'est un rapport qui a appelé chez moi beaucoup de questions, mais je ne vais pas toutes les poser parce que ce serait un peu long.
Je voudrais surtout parler du problème de mobilité parce qu'apparemment dans l'analyse de ce qui a été fait depuis 2021, il y a un problème de mobilité chez les primo-arrivants.
Donc, j'aurais aimé avoir des détails, des précisions déjà sur ces problèmes de mobilité, mobilité pour aller où, pour faire quoi, quels sont ces problèmes de mobilité ?
Parce qu'on est dans une ville où on peut marcher. On est dans une ville où il y a un très bon réseau de bus. On est une ville où il y a le tram. On a une ville où on a plein de pistes cyclables qui voient le jour et donc j'aurais aimé savoir quels sont leurs problèmes de mobilité.

Pareil, dans ce rapport, a priori, vous me direz si je me trompe ou pas, Monsieur CREMER, il est question du financement du Code de la route pour les primo-arrivants. Donc, on parle Code de la route, pas permis de conduire, donc est-ce que ce n'est que le code ? Parce qu'auquel cas je ne vois pas trop l'utilité si on n'a pas la conduite avec et au même demeurant après si on n'a pas de véhicule.

M. CREMER : C'est le Code de la route parce que, pour des primo-arrivants, c'est parfois difficile de répondre aux questions du Code de la route. C'est un langage spécifique. Je suis d'accord avec vous, c'est écrit en français, mais les questions ne sont pas forcément compréhensibles pour des migrants, donc c'est un Code de la route. On les prépare à avoir un langage qui est spécifique sur cet examen du Code de la route. Après, la conduite, il y a des migrants, ils apprennent à conduire, ils savent conduire, mais ils n'ont pas forcément le Code de la route et leur permis n'est pas forcément valable ici.

Mme DENIS-LAMIT : Non. On est bien d'accord. Mais, là, donc c'est financement du français...
(Intervention inaudible d'une conseillère)
Donc, on est bien sur le financement du Code de la route et de l'apprentissage du français en matière « code de la route », non ?
(Intervention inaudible d'une conseillère)

Mme LA MAIRE : Attendez. Attendez. Vous ne discutez pas entre vous comme ça, qu'est-ce que c'est que ça ? Franchement ! Alors, donc est-ce que vous avez fini toutes vos questions, Madame DENIS-LAMIT ?

Mme DENIS-LAMIT : Non !

Mme LA MAIRE : Allez-y alors.

Mme DENIS-LAMIT : Lors d'un précédent Conseil, votre majorité nous a dit, je cite parce que c'est un terme vraiment qui m'a marquée aussi, « nous souhaitons contraindre les automobilistes bisontins, bisontines à laisser leur véhicule au garage et à privilégier la marche à pied, le vélo, le bus et le transport en commun ». Vous pouvez rechercher, ça a été dit.
Et aujourd'hui, les primo-arrivants, on leur propose d'être en voiture, donc ma question est la suivante, c'est est-ce qu'il y a deux lois de mobilité à deux vitesses ?

Mme LA MAIRE : Alors... attends, Philippe.
Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier ?
Il n'y a pas d'autres questions sur ce dossier ?

Mme DENIS-LAMIT : J'en ai une dernière, si vous permettez.

Mme LA MAIRE : Ah bah alors ! Ce serait bien de donner toutes les questions parce que vous savez que vous avez droit à deux prises de parole, puisque ça fait maintenant quelque temps...

Mme DENIS-LAMIT : Je suis toujours sur la même !

Mme LA MAIRE : Bah non, parce que chaque fois vous arrêtez, donc il faut que je sache...

Mme DENIS-LAMIT : J'ai 5 minutes ! D'ailleurs, je n'ai pas le *timer*.

Mme LA MAIRE : Allez-y !

Mme DENIS-LAMIT : Dernière question, qu'en est-il de l'équité en la matière, de prise en charge du permis de conduire ? J'ai terminé. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Philippe, est-ce que tu as des éléments à apporter, s'il te plaît ?

M. CREMER : Alors, sur l'équité, je ne vois pas ce que vous voulez dire. C'est-à-dire que vous êtes en train de me dire que les migrants seraient favorisés par rapport aux Français, c'est ça ?
(Intervention inaudible d'un conseiller)

M. CREMER : Je ne sais pas. Non. Mais qu'est-ce que vous appelez « l'équité » ?

Mme LA MAIRE :... Les éléments de réponse, quitte à avoir à affirmer un certain nombre de choses pour qu'on...

M. CREMER : Non. Non. Je n'en ai pas moi ! C'est une des prises en charge du CTAI, voilà, c'est tout.

Mme LA MAIRE : Allez. Carine.

Mme MICHEL : Non. Moi, j'attire juste votre attention. C'est qu'il faut que ces personnes s'insèrent le plus rapidement possible à la fois au niveau social et au niveau professionnel.
Il faut d'abord la maîtrise du français avec des niveaux A1/B2 et ensuite l'acquisition du permis de conduire. On sait bien que ça permet quand même de s'insérer face aux professionnels.
Je dois vous dire que c'est juste ça.
Quand on pointe dans ce CTAI les difficultés de mobilité c'est aussi comment, quand on ne maîtrise pas le français en arrivant, comment on se repère dans une ville, à prendre les transports en commun.
Enfin, moi, je me souviens très bien, dans des pays où vous ne maîtrisez pas la langue, l'alphabet ce n'est quand même pas si simple que ça, pour moi, c'est juste ça.
On sait bien que c'est un des freins, la mobilité, il y en a d'autres, les problèmes pour s'orienter, on sait que c'est un frein majeur à la fois pour l'insertion sociale et, surtout j'ai envie de dire, professionnelle.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Je vais poser la même question qu'en commission puisque je n'ai pas encore la réponse. Nous aimerions avoir en détail les activités qui ont été faites l'année dernière. Non, mais ça peut être reçu, ce n'est pas... on n'attend pas une réponse ce soir. Mais des bilans d'activités parce que, oui, ça nous intéresse, bien évidemment il faut accueillir du mieux possible les personnes qui viennent... d'où qu'elles viennent.
Il y a eu de l'argent dépensé, il y a de l'argent donné et on a une phrase à chaque fois et on ne sait pas exactement ce qu'il s'est passé, donc c'est ça qui nous intéresse.

Mme LA MAIRE : Allez, moi, je propose que tu ailles sur les activités parce que, comme chaque fois, on en reparle. Je tiens quand même à rappeler aux uns et aux autres que, comme ça a été dit par Philippe, il était quand même assez difficile de faire un rapport de bilan, comme on le dit toujours, puisqu'un bilan, ça se fait en fin de saison et donc, là, nous sommes bien au moment où toutes les activités se terminent et nous pouvons effectivement faire un bilan.
Philippe.

M. CREMER : Alors, pour la culture, il y a eu deux projets. Il y a eu les Boucles des Cultures fait par la MJC de Palente, à qui on a versé 22 170 €. Il y a eu « Raconter son Besançon » par Hôp Hop Hop, à qui on a versé 8 320 €. Pour la jeunesse, il y a eu une action jeunes faite par le CRIF Formation et Conseil pour un total de 19 915 €. Il y a l'insertion professionnelle, formation FLE à visée professionnelle faite par l'INFA, Institution National de Formation et d'Application, pour un total de 40 150 €. Il y a eu l'insertion professionnelle et logement, une formation HOP avec loge.GBM, c'était 19 008 €. Il y a aussi dans le logement, un livret culture du logement et pour un total de 21 268 €. La santé mentale avec le Centre Hospitalier de Novillars, MPP, 30 000 €. Et la santé mentale, formation des professionnels du médico-social : 0 €, c'est l'Hôpital de Novillars qui s'en chargeait.
Ce qui nous fait, quand on rajoute la chargée de mission qui a été embauchée pour 39 169 €, un total de 200 000 € pour une subvention de l'État de 200 000 €. Voilà. Et maintenant, sur le deuxième projet, qui est en cours, je vous ferai le même bilan quand ce sera fini. Voilà.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ? Non.
Monsieur BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Je voulais juste revenir sur les propos de Madame DENIS-LAMIT, pas du tout pour vous blâmer, mais je pense qu'il faut qu'on soit vigilant entre nous à ne pas opposer et les Français et les primo-arrivants surtout dans le contexte dans lequel on est aujourd'hui.

L'idée n'est absolument pas, à la Ville de Besançon, de donner la rue à certains et de l'enlever à d'autres, et je pense qu'il faut être très vigilant... (coupure son) la fragilité autour de la fraternité que nous avons, de ne pas opposer les populations dans notre situation.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui. C'est extrêmement important et d'ailleurs j'ai participé à un temps de travail qui consistait à... qui était organisé par un groupement d'employeurs qui travaille justement à l'insertion avec... c'était au CRR, au Conservatoire Régional, il y avait énormément d'entreprises qui expliquaient combien ils étaient très heureux de travailler avec des primo-arrivants. Vraiment ils ont été dithyrambiques sur l'engagement des personnes qui arrivent, les motivations, même les compétences et le savoir-faire.
Par contre, il est évident que ce qui a été présenté par cette structure, c'était de dire que pour les personnes qui arrivent, il y a plusieurs barrières. Il y a celle de la langue qu'il faut bien sûr dépasser, comme l'ont dit plusieurs d'entre vous. Il y a aussi même tout un contexte culturel, ne pas se tromper sur des compréhensions qui sont dues à la culture.
Et une fois qu'il y a ces éléments-là, franchement ça fonctionne très, très bien.
Et donc, je salue ces entreprises qui ont fait ce choix de se tourner vers un certain nombre de personnes qui arrivaient sur nos territoires et qui ont montré un enthousiasme certain et vraiment ça a été largement salué.
Donc, ce qui a été demandé par ces entreprises, c'était justement qu'il y ait bien cette forme de sas, cette forme de transformation pour que les personnes aient un savoir socle pour pouvoir très rapidement s'intégrer dans le travail d'équipe que représente la vie, alors la vie en entreprise ou la vie sociale, dans la rue ou en magasin ou n'importe où, c'est très important d'avoir ces savoirs fondamentaux.
Donc, voilà, je tiens quand même à le dire, c'est un très beau... franchement, on est très heureux que le Gouvernement soit venu sur cet élément-là parce que, effectivement, je rappelle que les actions qui ont été choisies, elles ont été choisies avec les associations.
C'est-à-dire que ce travail-là, il a été fait en réunissant les associations, celles qui ont l'habitude en plus d'accueillir les personnes étrangères qui arrivent sur nos territoires, elles connaissaient justement ces freins, elles savaient comment permettre l'insertion la plus facile, la plus rapide, etc.
Et pour ceux qui ne sont pas venus dimanche, pas dernier, mais celui d'avant, qui ne sont pas venus à la conférence de Tobie NATHAN, si je peux me permettre de faire, du coup, une proposition de lecture pour le week-end prochain. Je vous invite à lire Tobie NATHAN sur le traumatisme que représente toute migration, volontaire ou involontaire d'ailleurs, et qui est mal encore étudiée, entendue.
C'est quelqu'un qui a révolutionné justement cette approche et qui, d'ailleurs, a ouvert une cellule, ça a permis d'ouvrir une cellule spécialisée dans cette approche-là à Novillars. Je tiens à le dire parce que parfois ça provoque des troubles extrêmement lourds et importants auxquels il faut apporter une attention.
Et franchement quel homme, Tobie NATHAN. Quel homme !
C'est un humaniste et je vous invite à tous lire, c'est pour ça que les « Livres dans la Boucle » existent aussi, c'est pour faire des rencontres merveilleuses pour ceux qui ne le connaissaient pas et, moi, j'ai été ravie de pouvoir l'entendre en direct parce que lire un livre c'est une chose, mais pouvoir discuter avec cet homme, c'est merveilleux.
Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore. Ah ! Des abstentions. Abstentions ? Donc 10. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :
- **prend connaissance des actions et perspectives du deuxième CTAI,**
- **se prononce favorablement sur la signature du troisième CTAI (bisannuel),**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer le troisième CTAI lors de sa réception.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

32 - Action Solidarités - Rapport d'activité 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

Mme LA MAIRE : Le rapport d'activité du CCAS, présentation par Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Oui. Madame la Maire, chers collègues.
La présentation du rapport d'activité est un temps important du dialogue entre la Ville et son CCAS.
Sa présentation en Conseil Municipal s'inscrit, je le rappelle, dans le renforcement du dialogue Ville — CCAS porté par la convention d'objectifs et de moyens pluriannuels qui a été signée en 2022 entre les deux entités et qui a été présentée en Conseil Municipal.
Ce rapport d'activité constitue un point d'information qui met en avant l'approche transversale du travail réalisé par les services du CCAS et qui correspond au développement des 6 axes du projet social du CCAS 2022/2026.
De façon générale, le rapport d'activité se veut être la référence première que doivent utiliser les administrateurs et les partenaires associatifs et institutionnels du CCAS pour comprendre et suivre tout au long de l'année l'action des services et les enjeux stratégiques partenariaux, qualitatifs et quantitatifs.
À noter d'ailleurs que cette publication annuelle se double de centaines de publications qui interviennent sur les réseaux sociaux et qui permettent un suivi quasi quotidien de l'activité des services du CCAS auxquels d'ailleurs chacun peut se référer pour apprécier dans le détail le continuum du travail des services.
Plus précisément, sur les enjeux identifiés dans le rapport d'activité, il y a lieu d'indiquer dans ce rapport que ce rapport s'inscrit au tournant des 50 ans du CCAS, qui ont été fêtés l'an dernier, dans un contexte de mutation profonde des attentes des usagers, telles que révélées d'ailleurs par l'Analyse des Besoins Sociaux.
Je veux parler notamment de la crise sanitaire, du retour de l'inflation, des enjeux qui sont liés au vieillissement de la population, de la guerre en Ukraine qui sont des éléments qui ont impacté fortement le fonctionnement et les orientations mêmes des politiques sociales.
Les services structures et dispositifs du CCAS se sont adaptés à ces divers bouleversements qui les ont fortement mobilisés démontrant leur réactivité et qu'ils sont à l'écoute des besoins sociaux du territoire.
En 2022, d'autres sollicitations sont intervenues obligeant les services à se mobiliser.
À titre d'exemple, je citerai dans un contexte de retrait de l'offre d'accueil de certains opérateurs, l'espace France Service qui a assuré 18 122 accueils supplémentaires, soit 40 % de plus que l'année précédente.
Les sollicitations auprès des antennes sociales de quartier qui ont bondi de près de 45 %.
L'abri de nuit qui a hébergé 390 personnes différentes, soit 20 % de personnes supplémentaires nécessitant autant d'accompagnements spécifiques nouveaux à la charge du SAAS.
Le nombre de personnes bénéficiaires de la Commission bisontine des aides financières qui a cru de plus de 60 %.
Par ailleurs, le CCAS a été amené sur le plan RH à procéder aux différentes revalorisations de traitement de ses agents, dont bien sûr l'augmentation nationale du point d'indice, et à faire des propositions à son Conseil d'Administration pour prendre en compte dans l'équité les effets indirects du Ségur de la santé sur certaines catégories d'agents.
Les services du CCAS ont aussi eu à gérer l'engagement, cette année, des travaux de rénovation de son siège programmés et provisionnés bien en amont et effectués d'ailleurs en site occupé.
De même, le CCAS a poursuivi le travail incontournable d'anticipation du vieillissement de la population et du changement des besoins exprimés par la génération du Baby-Boom, cela d'ailleurs afin de faire face à la transition démographique.
L'année 2022 a en effet fortement mobilisé équipes et administrateurs autour du schéma directeur immobilier des résidences autonomie.
Concernant la présentation générale du rapport, je vous laisserai la découvrir, mais je porte à votre attention le fait que le document soit rédigé exclusivement par les services du CCAS.
Jusqu'en 2019 en effet, le CCAS avait recours à une prestation d'appui de rédaction et de composition. Au surplus, il a été décidé, cette année, de ne pas recourir à une prestation d'imprimerie à la fois pour des raisons de sobriété budgétaire et de poursuite des objectifs de développement durable. Le papier utilisé d'ailleurs est désormais d'un grammage inférieur, il en résulte un document plus fin bien qu'augmenté de 4 pages par rapport à l'édition 2022.
Concernant l'approche rédactionnelle, je soulignerais que de nombreux points sont mis en exergue ou synthétisés de façon à apporter une lecture facile et rapide.
Un document de synthèse, joint d'ailleurs sur vos bureaux, propose une lecture FALC qui a fait l'objet d'une relecture croisée de la mission handicap et de la mission accessibilité. Cette démarche vise à rendre accessible le rapport au plus grand nombre, le premier public étant, en l'occurrence, les usagers du CCAS, je veux parler des personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics précaires, notamment les SDF, parfois sujets à des difficultés de lecture.

Il apparaît en effet important que le CCAS puisse s'adresser à ces publics afin de leur offrir la possibilité de mieux comprendre les différents aspects de ce qui est fait en leur faveur, il s'agit là d'une autre forme d'aller vers qui vient enrichir les démarches de communication du CCAS.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci pour ce travail.
Il faut saluer ce que ça représente pour les équipes, c'est un très, très gros travail et, comme on le dit, qui est amené à être devant des parcours de vie difficiles, il faut absorber. Il faut absorber ce que représente le fait d'accompagner, d'aider, d'être empathie, c'est vraiment énorme, donc je tiens à saluer, là, dès à présent, l'ensemble des équipes du CCAS pour ce beau travail qui est une très grande générosité, il faut le dire.
Jean-Hugues.

M. ROUX : Merci Madame la Maire. Moi, je voudrais remercier les services qui ont réussi à sortir un document facile à lire et à comprendre.
Il faut savoir que sur ce document il y a le logo qui a été... qui montre que... qui rend possible la diffusion de l'outil parce que le texte est reconnu FALC, ce logo. Quand le texte est reconnu FALC, le logo est apposé, et je crois que c'est un très bon travail.
Pour ce travail, les services ont sollicité l'avis de différents acteurs en lien avec des personnes touchées par des difficultés de lecture ou de compréhension. J'en citerai quelques-unes : la Fondation Pluriel, les Groupes d'Entraide Mutuelle, les GEM, la Mission Handicap du CCAS, la référente du conseil en santé mentale du Grand Besançon.
Nous avons pris en compte les différentes remarques qui ont été faites pour améliorer et adapter au mieux cet exercice qui reste complexe puisqu'il ambitionne de s'adresser à des publics ayant des difficultés d'ordre varié.
Ce travail sera affiné pour le rapport qui sera publié en 2024.
Le projet municipal est établi sur le modèle d'une société inclusive où chacune et chacun doit pouvoir trouver sa place, la volonté de construire un projet commun ouvrant sur un horizon et des perspectives de vie toujours plus améliorés et solidaires.
Voilà Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est toujours des améliorations dans lesquelles on est.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci.
Concernant ce rapport d'activité sur le CCAS, je vous avais questionné, donc au mois d'avril dernier, ça fait 6 mois, concernant les difficultés financières, donc de la structure que vous présidez bien sûr aujourd'hui, notamment sur le déficit, notamment la résidence... de l'aide à domicile, pardon, je cherchais mes mots, de tout ce qui concernait les résidences autonomie.
Je voudrais savoir où vous en êtes 6 mois plus tard parce qu'on va arriver à la fin de l'exercice 2023, comment vous abordez l'exercice 2024, surtout que derrière on a un emprunt aussi qu'on voit arriver, donc il y a des choses qui s'entremêlent et je voudrais avoir un petit peu votre retour 6 mois plus tard sur la situation, cette fois-ci, financière du CCAS.

Mme LA MAIRE : Oui. Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Oui, Monsieur FAGAUT, effectivement, vous nous avez interrogés en Conseil Municipal. Alors, vous dire que le CCAS est toujours dans un travail pour retrouver un certain équilibre financier, mais que cet équilibre, ce déséquilibre financier que nous avons connu, comme je vous l'avais déjà indiqué, est dû aux nombreuses revalorisations salariales que nous avons, alors qui sont justifiées pour les agents, c'est toujours très bien d'avoir des revalorisations salariales, mais au niveau du CCAS, c'est le CCAS qui, lui-même, acquitte et règle les traitements de ses agents et doit subir donc le poids financier.
Et c'est un poids qui est conséquent puisque songez que, en tout, pour 2024, nous sommes à 1,2 M€, donc c'est quand même conséquent.
D'autre part, vous avez raison, alors il y a les questions d'inflation qui nous grèvent, comme la Ville et comme les collectivités et comme le Département, bien entendu je le suppose, et nous avons les deux budgets annexes qui posent toujours problème.
Donc, les résidences autonomie, vous savez que nous avons commencé à entreprendre ce travail, c'est d'ailleurs dans le rapport d'activité, vous trouverez que nous avons travaillé sur le schéma

directeur immobilier non pas seulement pour faire des économies, mais pour être au rendez-vous des nouveaux besoins des séniors, mais nous avions une résidence autonomie qui n'était plus à l'image, aux attentes et aux besoins des séniors.
Donc, il nous fallait fermer cette résidence autonomie. Elle va... les derniers résidents devraient partir la première semaine d'octobre, donc la résidence sera donc libre avec, je le précise et c'est important, une nouvelle construction d'une nouvelle résidence autonomie puisque nous ne souhaitons pas que le nombre de places de nos séniors baisse, parce que vous savez que ce sont des séniors qui aux deux tiers ont moins de 1 500 € de pension, donc nous tenons à ce que cette tarification sociale accessible et cet accueil social pour ces séniors soient assurés, et qui d'autre que le CCAS doive l'assurer bien entendu ?
L'aide à domicile, Monsieur FAGAUT, justement nous étions en négociation avec le Département, et je suis très contente que vous me posiez la question parce que pour l'instant nous n'avons pas de retour. Et vous le savez que le problème de l'aide à domicile c'est le problème essentiellement de la tarification ; et nous avons eu de bonnes négociations avec le Département, mais nous n'avons toujours pas le retour.
Et il faut savoir qu'une heure d'aide à domicile nous revient à peu près à 24 € plus les 3 € de démarche qualité, 27 €, et qu'en fait, nous, ça nous pèse, ça... nous sommes acquittés à 27 € et ça nous revient à 38 €, sur 75 000 heures d'intervention, vous voyez ce que ça peut faire.
Et le déséquilibre, il vient de là et des spécificités qu'a le CCAS. Alors qu'est-ce que c'est les spécificités ?
C'est notamment d'aller vers les publics précaires, d'y aller les jours fériés, d'y aller les samedis et dimanches, là, où d'autres associations, je ne critique pas, c'est leur façon de fonctionner, ne vont pas. Et je sais qu'avec le Département, nous avons besoin de travailler ensemble cette question parce que ce sont les publics précaires qui sont en grande difficulté.
Arrivé à un moment donné, quand vous avez un budget annexe d'aide à domicile qui frise les moins 1 M€ de déficit et qu'on doit abonder par le budget principal du CCAS, on met en péril tout le reste.
Et, à un moment donné, il faudrait se poser la question : qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait ?
Et il n'est absolument pas question de laisser tous ces publics précaires, donc nous avons besoin, Monsieur FAGAUT, j'interpelle le Département, je sais que vous avez... bon, mais au niveau de l'aide à domicile, on a besoin de vous !

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Pour ne pas alourdir le débat. Je crois que les négociations ont plutôt bien avancé, les échanges ont été plutôt constructifs et je crois savoir que le Département répondra présent, le cas échéant.

Mme LA MAIRE : La question que vous posez est intéressante, Monsieur FAGAUT. Vous êtes en train de dire est-ce que vous êtes en difficulté et vous nous dites...

M. FAGAUT : *(Intervention hors micro)*

Mme LA MAIRE : Ah bah si ! Oui. Voilà. Pardon. D'abord, un, vous êtes dans l'injonction réponse... vous n'êtes pas en train de discuter, vous êtes dans une assemblée à la mairie, vous vous rappelez ? Vous êtes à l'Hôtel de Ville, la salle de l'assemblée, vous vous rappelez ?
On n'est pas au café. Donc, vous n'êtes pas en train de discuter avec Madame WANLIN, c'est juste insupportable ! Donc... si ! Si, vous êtes dans cette relation-là.
Donc, je vous rappelle simplement que ce que vous venez de dire ne tient pas !
Nous avons besoin d'une réponse, ça fait des mois et des mois que nous sommes à demander au Département...

M. FAGAUT : *(Intervention hors micro)*

Mme LA MAIRE : Nous attendons une réponse de la part du Département et je ne suis pas dans les réponses, vous avez posé une question, vous avez re-répondu une deuxième fois et je donne la parole à Monsieur SPICHER.

M. SPICHER : Merci. Merci Madame la Maire.
Pour aller dans le sens de ce que vous disiez tout à l'heure, je voudrais insister sur la prise en charge qu'effectue le CCAS en matière de santé mentale et la contribution, donc du CCAS dans ce domaine.

Je crois qu'il y a une politique qui est menée en direction des publics précaires et on sait que dans ces publics, on sait, qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont en souffrance et qui souffrent de troubles psychiques.
Et je crois que le dispositif d'accompagnement que met à disposition le CCAS est un élément extrêmement important parce qu'on sait que l'isolement, la solitude sont un fléau qui ravage ces personnes et qui peut amener à des catastrophes.
Alors, je ne vais pas tous les citer.
Il y a la participation au Groupe d'Entraide Mutuelle. Il y a la participation à Un chez soi d'abord. Il y a la résidence AGORA. Il y a le fait, pour les personnes à la rue, l'abri de nuit et le travail effectué par le SAAS.
Un aspect important aussi, c'est la question de l'isolement des étudiants étrangers parce que, eux aussi, peuvent être... l'isolement, là aussi, peut être générateur de troubles psychiques.
Et enfin, il y a tout le travail qui est fait d'accès à la culture des personnes isolées.
Donc, je voulais à mon tour saluer ce travail.
Il reste un autre versant à l'égard de ces personnes qui est le versant soins et, là effectivement, c'est du côté de l'État et de l'ARS qu'il faut se tourner.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.
Les difficultés du CCAS ne sont pas liées uniquement à l'aide à domicile. Il faut que les choses soient claires.
Maintenant, pour avoir siégé au Département du Doubs, le Département du Doubs est beaucoup plus généreux que tous les autres Départements de la Région, y compris ceux qui sont menés par la gauche.
Après, il y a le temps des négociations, il est le même pour tout le monde. Je ne sais pas pourquoi vous vous énervez à ce point sur ce sujet. Oui. Je ne comprends pas. Vous étiez très calme jusqu'à présent.

Mme LA MAIRE : Justement il faut le rester. Juste, on pourra regarder le compte rendu, l'aide à domicile, ce n'est pas nous qui l'avons ouvert, la discussion, je tiens juste à le dire.
Monsieur CREMER.

M. CREMER : Je vais juste préciser quelque chose pour le CCAS et puis pour répondre à une question que vous avez posée, Monsieur CROIZIER.
Le CCAS s'est largement impliqué pendant la canicule, il faut quand même le savoir, avec la Maison des Séniors où il y a eu une plateforme téléphonique avec des appels... ils n'ont pas appelé ?
Avec les appels à toutes les personnes isolées connues, on ne les connaît pas toutes malheureusement, mais voilà c'est aussi une des missions du CCAS qui nous arrive dessus et qui est imprévue. On n'a pas... on ne savait pas qu'il allait y avoir la canicule, elle est arrivée, on s'est occupé des gens.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci Philippe.
Je voudrais juste reparler aussi d'un élément qui rejoint ce que vient de dire Philippe.
En fait, les mineurs non accompagnés, c'est quelque chose qui nous touche tous. Je vais reposer la question, et du coup, Monsieur CROIZIER, je vais tourner vers vous tout simplement parce que nous avons envoyé un courrier à Monsieur DARMANIN et je n'ai jamais eu de réponse et je le dis parce que j'ai aussi rencontré, cet été, Christine BOUQUIN pour lui poser la même question et d'ailleurs pour lui demander si elle était d'accord pour poser la question au Gouvernement en même temps que... enfin ensemble puisque c'est des choses qui nous touchent évidemment les uns et les autres.
Nous avons des mineurs non accompagnés qui arrivent sur le territoire avec un passeport et, au moment de leur arrivée, il y a un contrôle qui s'opère concernant leur état de mineur ou non et on doit dire que, je vais le dire à la louche parce que je ne sais pas si j'ai le chiffre exact, mais c'est à peu près 80 % des situations qui, du coup, amènent à ce qu'il y ait la production d'une... qui est faite entre l'État... qui est faite par l'État et avec le Département, un document qui arrive auprès de ces personnes qui disent « vous n'êtes pas mineur », « vous n'êtes pas considéré comme mineur et donc vous êtes considéré » et c'est là qu'il y a un trou juridique qui est abyssal.
Donc, j'en ai déjà parlé à un certain nombre de membres du Ministère et donc je pense que c'est nécessaire que l'on se mette ensemble pour dire qu'on ne peut pas laisser des personnes qui arrivent sur notre territoire dans un endroit où il n'y a plus de support juridique pour établir leur situation.

De quoi je parle ? C'est que quand vous n'êtes pas considéré comme mineur, au moment où vous allez pour, par exemple, au CCAS et pour être déclaré comme étant majeur à la rue, par exemple, ayant besoin du coup d'être dans une démarche de domiciliation, comme c'est le document passeport qui est le document de référence, ils ne peuvent pas introduire leur date de naissance qui est celle sur papier puisqu'elle est contestée et en même temps on leur conteste un statut de mineur, mais on ne leur accorde pas un statut de majeur.
Comprenez que dans le droit, il y a quelque chose qui est un trou abyssal. On ne peut pas ni être mineur ni être majeur. On est bien d'accord ? Ce n'est juste pas possible ou il y a là un problème physique. Le moment où on passe à majeur, c'est 18 ans, donc ça n'existe pas les personnes qui n'ont pas d'âge. Donc il y a quelque chose qui mène des personnes qui arrivent en nombre et qui se trouvent dans un vide. Ces personnes aujourd'hui, on leur fournit aussi à manger, on les accompagne, mais clairement, on ne peut pas les faire rentrer dans un dispositif de domiciliation et d'accompagnement. On ne peut pas par exemple les faire rentrer dans un dispositif d'accompagnement pour apprendre le français, pour faire vivre leurs compétences qui pourraient d'ailleurs peut-être intéresser des entreprises. Parce qu'aujourd'hui, on parle souvent d'économie et d'intégration par l'économie. Eh bien non, ces personnes se retrouvent dehors, dans la rue, sans aucun statut. Donc je le dis. Alors attendez, je retrouve le courrier. Je ne sais pas où je l'ai mis. Je vais vous le dire. C'est un courrier que j'ai envoyé maintenant depuis longtemps et je suis quand même surprise qu'un ministre ne réponde pas à une demande qui est très claire, qui est celle d'un statut. Le 11 août. Le courrier est parti le 11 août. Je donne la parole à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Moi, je comprends tout à fait la difficulté dans laquelle vous êtes placée avec le CCAS. Donc je vous propose de me transférer une copie du courrier que je relaierai évidemment auprès du ministère et sur ce sujet, de déposer une question écrite puisque le vide juridique m'apparaît à la fois problématique pour ces jeunes, mais aussi pour l'ensemble des structures et collectivités qui sont amenées à s'en occuper. Donc je relaierai votre question sans difficulté.

Mme LA MAIRE : Parfait. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Concernant l'échange que l'on a eu tout à l'heure avec Madame WANLIN, le travail est en cours. Je ne suis pas inquiet sur l'angle de la collectivité départementale pour que ça évolue en tout cas dans ce sens et on en a parlé en Bureau exécutif il n'y a pas si longtemps.
Vous savez, Madame le Maire, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous sur les courriers en réponse. J'attends toujours une réponse à notre courrier en date du 22 décembre 2022. 22 décembre 2022 !
J'attends toujours une réponse à un courrier en date du 23 décembre 2022.
J'attends toujours une réponse à un courrier en date du 26 octobre 2022.
J'attends toujours une réponse à un courrier en date du 7 juillet 2022.
Donc vous voyez, nous, on liste un petit peu ce qu'on envoie et on regarde un petit peu les réponses qu'on reçoit. Donc là-dessus, je pense que vous êtes mal placée et en plus, je ne suis pas le seul à le dire parce que bon nombre de Bisontins aujourd'hui s'offusquent de ne pas avoir de réponse non pas du ministre, mais de Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Madame la Maire. Madame la Maire ! Vous êtes le seul dans tout le département du Doubs et la Région à continuer à m'appeler Madame le Maire. C'est d'un archaïsme total.

M. FAGAUT : Non. Ce n'est pas grave. Je parle français. Voilà. Je suis désolé. Je parle français.

Mme LA MAIRE : Eh bien non. Non, pas du tout. Pas du tout.

M. FAGAUT : Si, je parle français. Voilà.

Mme LA MAIRE : Pas du tout.

M. FAGAUT : Voilà. Je suis archaïque. Ce n'est pas très grave.

Mme LA MAIRE : C'est archaïque.

M. FAGAUT : Oui, oui, mais ce n'est pas très grave. Simplement, derrière, sur les migrants, il faut bien être précis sur comment ça se passe. Parce que je pense qu'il faut aussi rappeler un peu la vérité.
Aujourd'hui, quand un migrant dit non accompagné arrive sur le territoire, il est de fait pris en charge par le Département jusqu'au temps de son évaluation.
Sur l'année 2022, c'est à peu près 420 migrants non accompagnés qui sont arrivés sur le territoire du Doubs.
Sur le premier semestre 2023, c'est 611 migrants non accompagnés qui sont arrivés sur le territoire. Sur le premier semestre. Ce n'est pas 80 %, c'est 70 % aujourd'hui des mineurs non accompagnés qui, après évaluation par les services de la collectivité départementale, sont identifiés comme majeurs. Les mineurs non accompagnés pris en charge par la collectivité départementale. Les majeurs pris en charge par l'État. Il n'y a pas de vide juridique par rapport à cela. Non, non. Enfin, je suis désolé. La règle, pour la connaître un petit peu, même si vous constatez peut-être un vide juridique ou en tout cas un manquement à un moment donné de la part des responsabilités des uns et des autres, aujourd'hui, quand la collectivité départementale évalue un mineur qui en fait ne l'est pas et qui est majeur, c'est à l'État de le prendre en charge. Voilà. Il n'y a pas de vide juridique par rapport à cela.

Mme LA MAIRE : Si. Si, si.

M. FAGAUT : Non.

Mme LA MAIRE : Mais, Monsieur FAGAUT...

M. FAGAUT : Oui, je sais que vous savez. Mais aujourd'hui, pour administrer la collectivité départementale comme vous administrez une collectivité municipale aujourd'hui, je sais à peu près comment ça se passe sur ce cas-là, qui est un cas très inquiétant de l'ensemble des départements de France, avec ce qui se passe aujourd'hui comme drames humains et tout ce qu'on peut mettre derrière. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de vide juridique en tant que tel. Mineurs, pris en charge par la collectivité départementale. Majeurs, pris en charge par l'État. Je ne vais pas plus loin. Il n'y a pas de vide juridique.

Mme LA MAIRE : Philippe CREMER.

M. CREMER : Monsieur FAGAUT, je vais vous dire pourquoi il y a un vide juridique. Je suis d'accord avec vous, s'ils sont déclarés mineurs, c'est l'ASE qui les prend et il n'y a pas de problème. S'ils sont déclarés majeurs, ils vont vers la préfecture. Sauf que comme ils font un recours, ce qui est bien normal puisqu'eux contestent, ils ont des papiers qui disent qu'ils ont 16 ans et le Département leur dit qu'ils ont 18, 19, 20 ans, donc ils font un recours. Le recours, ça peut durer jusqu'à neuf mois. Et pendant ces neuf mois, ces gens-là n'ont pas le droit à l'aide médicale d'État, n'ont pas le droit à être domiciliés, n'ont pas le droit à avoir une aide juridique ou quoi que ce soit. C'est-à-dire qu'on les retrouve dans la rue. Je suis d'accord avec vous sur le nombre qu'il y a. En ce moment, le Département nous dit ça en instance de régulation, il y a 45 MNA qui arrivent par semaine, MNA ou pas. Et même le Département, vous allez bien le reconnaître quand même, commence à être débordé, comme d'autres départements français. Alors il y a un vrai problème. Qu'est-ce qu'on fait de ces enfants, de ces jeunes pendant les neuf mois où ils n'ont aucun statut ?

Mme LA MAIRE : Bien. Donc oui, mais...

M. FAGAUT : Je vais pouvoir prendre la parole.

Mme LA MAIRE : Oui, mais ça fait la quatrième fois quand même. Je vous ai déjà laissé une troisième. Je pense que vous avez...

M. FAGAUT : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Oh oui. Mais vous irez voir si dans d'autres assemblées comme ça si on décide de changer les règles au fur et à mesure.

M. FAGAUT : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Très bien. Parfait. Et bien, écoutez, très bien. Je vous propose de rappeler. Donc je retiens, Monsieur CROIZIER, que j'envoie le courrier qui montre ce vide juridique dans lequel on est, et franchement, les ministères que nous avons accueillis, vous vous rappelez que nous accueilli les représentants du ministère, étaient d'accord sur ce vide-là. Je tiens quand même à le redire. Je vous remercie.
Donc je soumets au vote. Non, c'est prendre connaissance, donc très bien. Tout le monde a pris connaissance ?
Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2022 du CCAS.

33 - Action Solidarités et Finances - Emprunt au Centre Communal d'Action Sociale.

Mme LA MAIRE : 33, Action Solidarités et Finances. Emprunt au Centre Communal d'Action Sociale. L'emprunt nécessaire à l'investissement. Il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Marché d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes souscrit par le groupement de commandes VILLE de BESANCON - GBM - CCAS - SYBERT - Les Deux Scènes - ISBA - RODIA - Autorisation de signature d'un avenant n° 3.

Mme LA MAIRE : 34, la question des assurances. Une prise de parole ? Pas particulièrement.
Est-ce qu'il y a des questions et des commentaires ? Pas de question, pas de commentaire. Tout va très bien.
C'est quand même assez remarquable qu'il n'y ait pas plus de questions que cela sur ce dossier-là. Je suis tout à fait surprise. Je suis souvent surprise, mais c'est dans ma nature, de constater que personne ne s'intéresse à la crise de l'assurance que nous vivons tous, les collectivités.

Une INTERVENANTE : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas du tout de ça dont il est question. C'est que plus personne ne veut assurer les collectivités, entre autres, mais j'ai rencontré aussi des entreprises qui elles-mêmes ont des difficultés désormais à avoir un certain nombre d'assurances. Les bailleurs sociaux, c'est quelque chose qui nous touche tous, et on le sait, entre autres, les assurances sont très atteintes par des crises climatiques. Revenons là-dessus. On le sait. Le système est remis en cause parce qu'effectivement, il y a des coûts qui sont importants et on voit aujourd'hui les assurances reculer sur tout ce qu'ils considèrent comme étant un trop haut risque. Donc si les collectivités ne sont plus assurées, imaginez la situation dans laquelle nous pourrions nous trouver. Madame DENIS-LAMIT.

Mme DENIS-LAMIT : Ne pensez-vous pas aussi que la situation est due au taux de sinistralité qui est particulièrement élevé et pour lequel on n'a pas eu de réponse ni d'explication ?

Mme LA MAIRE : Déjà, il n'est pas particulièrement élevé. Il est important. Et oui, figurez-vous que quand on a beaucoup d'agents qui sont dans des espaces publics, comme des agents d'ailleurs qui sont sinistrés parfois par des comportements de personnes sous forme d'addiction, les chiffres ne montrent pas une augmentation particulièrement significative.
Je répète, et vous l'entendrez dans bien d'autres endroits, donc je vous invite à écouter les associations des collectivités qui sont en train de s'élever contre cette situation avec des demandes que les collectivités deviennent leur propre assureur. Ce qui avait été le cas pour l'État qui finalement était un peu revenu dessus. Je vous invite à vous rapprocher de ce que ça représentait pour l'État. Moi, je me souviens en tant que fonctionnaire d'avoir entendu qu'il fallait que l'on prenne en charge nous-mêmes des équipements qui se dégradaient ou des accidents. Madame AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Effectivement, on a abordé la question en commission et il me semble qu'on vous a apporté plusieurs éléments de réponse et que le travail en commission est toujours intéressant. Effectivement, il y a d'une part les violences qui sont commises par les usagers qui peuvent être liées à des dégradations, mais il y a aussi tout le travail qui est fait. C'est vrai dans la collectivité bisontine, mais c'est vrai de manière générale dans les flottes de véhicules d'entreprises. On voit qu'il y a une attention peut-être un peu moins importante de la part de celles et ceux qui les empruntent par rapport à un certain nombre d'accidents. On fait moins attention à son véhicule de service qu'à sa propre voiture, et ça, c'est vrai un peu partout. Mais du coup, il y a des opérations sur lesquelles on travaille avec les agents. Il y a des cours de conduite, des ateliers de prévention routière qui sont menés à destination des agents.
On a changé aussi les règles du jeu lorsque les agents étaient très fautifs parce qu'ils étaient en état d'ébriété, et malheureusement, on a eu quelques cas, que ce soit par le disciplinaire ou que ce soit par le changement même de notre convention d'emprunt de voiture à destination des agents. On les considère comme responsables et ils peuvent être amenés aussi à participer à la réparation des véhicules. Tout ça pour dire qu'on vous a apporté quelques éléments de réponse. En tout cas, le constat qu'on en tire à Besançon et à Grand Besançon Métropole, c'est que les assureurs aujourd'hui, effectivement, veulent de moins en moins nous assurer. C'est le cas ici. C'est le cas ailleurs, mais ça, ça vous a déjà été dit.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : Je me permets de parler au nom de membres de la CAO puisqu'on est plusieurs et ce dossier a été présenté. Moi aussi, j'ai été surprise de savoir ce qui se passait. En fait, il y a beaucoup de vols, vols de voitures et vols à l'intérieur des véhicules. Ce n'est pas que des questions d'agents, d'accidents. Ils nous ont expliqué qu'il y avait énormément de vols, y compris casser une fenêtre, prendre le matériel, etc. On voit même qu'il y a une recrudescence aussi des vols de voitures en ce moment. Et au niveau des vélos aussi.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Je suis étonné du propos de Madame BILLEREY parce que je n'ai pas souvenir de voir dans les rapports un grand nombre de plaintes relatives à des vols ou des atteintes aux véhicules. Ça n'apparaît pas dans nos rapports, en tout cas dans le rapport...

Mme LA MAIRE : Si. C'est dans la gestion courante. Vous savez, ça doit être dans le dossier n° 2 ou 3. Vous avez la liste.

M. CROIZIER : Oui. J'en vois régulièrement, mais je n'ai pas souvenir, en tout cas ça ne m'a pas frappé, de voir énormément de dépôts de plaintes concernant des bris de vitres, des vols de véhicules, ou des vols de matériels à l'intérieur des véhicules.
Est-ce qu'on dépose bien plainte de façon systématique dans ce cas de sinistre ? Parce que je pense que c'est absolument nécessaire.

Mme LA MAIRE : Tout ne passe pas par des plaintes de ma part. Ça passe aussi par les agents qui y vont directement. C'est pour ça que ça peut paraître diffus. Mais heureusement parce que sinon, je serais tous les jours au commissariat. Je pourrais peut-être prendre un bureau aussi, mais en tout cas, ce n'est pas possible pour l'instant.
Je vous remercie pour ces questions, mais en tout cas, cette question d'assurances, je pense qu'on reviendra largement dessus. C'est une vraie préoccupation.

M. POULIN : J'insiste en disant qu'on verra un rapport aussi à GBM puisqu'en fait, ça dépend du porteur du groupement de commandes. La Ville de Besançon est porteuse du groupement de commandes sur les véhicules et nous aurons le même débat à Grand Besançon Métropole. D'ailleurs, je remercie les services pour le travail effectué puisqu'il faut être très réactif. C'est un domaine dans lequel à tout moment, l'assureur peut résilier un contrat et nous imposer de nouvelles conditions. C'est pour ça qu'on le passe à ce moment-là et que vous aviez eu en commission un temps de présentation très précis. Il faut quand même le dire. C'est-à-dire que de manière unilatérale, là, on a une option. On nous dit : « Soit vous acceptez les conditions financières, soit on ne vous assure plus. » Du coup, là, on est quand même sur une augmentation, une majoration de 26 % de la cotisation. C'est quand même 50 000 € en plus qu'on paie d'assurance sur cette seule partie de la flotte de véhicules.

Sachant qu'il y a l'assurance sur nos biens qu'on avait déjà discutée ici et l'assurance sur le personnel, l'assurance sur la responsabilité civile globalement qui est aussi en augmentation, et c'est un vrai sujet. J'ai eu l'occasion d'en parler encore avec plusieurs adjoints aux finances de l'ensemble des grandes villes de France. On est très inquiets puisque là, ça vient grever directement nos sections de fonctionnement et c'est autant d'actions qu'on ne peut pas mener sur d'autres sujets, là où, à situation égale, on paie plus aujourd'hui et sans cesse. Le nouveau contrat avait déjà augmenté il y a quelques années. Donc mobilisation sur cette question et là aussi, je pense qu'on doit faire front commun sur cette question.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cet éclairage. C'est vrai que c'est quand même une règle incroyable qu'un contrat... Enfin, c'est les seuls qui peuvent rompre le contrat de façon unilatérale. C'est quand même juste incroyable. Très bien.
Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 au marché d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes dans les conditions de la solution n° 1.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Exercice 2023 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances.

Mme LA MAIRE : Le rapport 35. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions et admet ces produits en non-valeur, accepte ces abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSSEEP - Evolution du régime indemnitaire de la Police Municipale.

Mme LA MAIRE : Le 36. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Alors, on va venir là sur le rapport notamment qui concerne le régime indemnitaire de la police municipale et cette fameuse IAT, donc indemnité administrative de technicité. Nous la réclamons depuis un moment et quand je l'ai vu arriver, je me suis dit : « Tiens, bonne mesure. Ils ont été attentifs à nos recommandations, à nos propositions, et ils l'ont pris en compte. »
Sauf que quand on regarde d'un peu plus près, c'est un petit peu un tour de passe-passe parce qu'en fin de compte, tout vient du projet de service.
Jusqu'à maintenant, la Ville de Besançon était divisée en différents secteurs, sept ou huit, je ne sais plus exactement. Avec le projet de service, elle est divisée en deux secteurs, secteur Est et secteur Ouest. Auparavant, dans les sept ou huit secteurs, il y avait des quartiers dits prioritaires et il y avait une NBI qui était une nouvelle bonification indiciaire qui était donnée à ces policiers municipaux qui travaillaient sur ces secteurs avec des quartiers prioritaires dans leur secteur. Sauf qu'aujourd'hui, avec un secteur Est et un secteur Ouest, ils se retrouvent de fait avec des quartiers dits prioritaires. Donc vous avez fait quoi ? Vous avez supprimé cette NBI pour mettre une indemnité administrative de technicité à tous les policiers municipaux. Donc certains, en perdant la NBI, mais en retrouvant l'IAT vont gagner 5 €. C'est limite de la provocation, je dirais, à l'égard des agents et des policiers municipaux. Et derrière, pour les six chefs de secteurs, puisqu'ils sont six aujourd'hui, ils vont avoir trois IAT de plus, ce qui va leur faire à peu près 120 € de plus par mois. Ce n'est pas du tout à la hauteur de nos espérances et de nos attentes. Parce que quand on regarde aussi ce qui se passe dans les villes de même strate, on est plutôt entre 10 et 15 points d'IAT pour certaines villes, ce qui fait à peu près entre 300 et 400 €, on va dire 350 € en moyenne, de salaire en plus pour ces agents.

Au-delà du salaire, aujourd'hui, il y a deux choses qui me questionnent. La première, c'est l'hémorragie au sein des effectifs. Nos policiers municipaux partent et d'autres partiront encore.
Donc que faites-vous aujourd'hui pour arrêter cette hécatombe, cette évaporation de nos policiers municipaux qui ne veulent plus servir et travailler sur le territoire bisontin ? Et ça, ça nous inquiète. Surtout que leurs missions sont renforcées, en tout cas démultipliées et ils sont moins nombreux.
Et puis la deuxième chose, et je vais faire référence un petit peu à ce qui s'est passé dernièrement avec ce communiqué de presse du 24 juillet que vous avez cosigné NUPES, au rétablissement de l'ordre républicain dans la police, puisque c'est votre groupe politique de cette majorité qui a signé ce communiqué de presse le 24 juillet dernier. Et puis ce rassemblement qui s'est produit dernièrement sur le territoire bisontin, qui a fait la Une des journaux nationaux, et même au-delà, contre les violences policières.
Je ne comprends pas aujourd'hui que des élus de votre majorité peuvent appeler à ce type de manifestation et à ce type de rassemblement, à l'heure où on se mobilise dans nos quartiers dits prioritaires, où c'est complexe, où c'est complexe pour tout le monde, et je ne vous jette pas la pierre par rapport à cela. C'est complexe. Ce n'est pas simple à Planoise. Ce n'est pas simple à Clairs-Soleils. Ce n'est pas simple à Montrapon. Ce n'est pas simple au centre-ville. Ce n'est pas simple rue de la Mouillère. Dans des quartiers, on va dire toute la ville de Besançon, où les trafics de stupéfiants et de délinquance grandissent au quotidien, comment des élus de la république peuvent cautionner ce type de message ? Alors qu'on devrait être à côté de nos policiers municipaux. Alors qu'on devrait être à côté de nos policiers nationaux. Mais on fait quoi en faisant ça ? Et puis il y a cette histoire de la pancarte, mais vous voyez, je ne reviens même pas dessus.
On ne fait qu'attiser la haine, renforcer cette fracture, alors que nous devrions tous être unis aux côtés de nos policiers municipaux et nationaux qui se mobilisent, femmes et hommes, au péril de leur vie, je dis bien au péril de leur vie, pour nous protéger. Mais protéger aussi nos enfants, protéger nos écoles, protéger nos institutions. C'est choquant. Je vous le dis comme je le pense. Je trouve ça choquant.
Il y a quelques années en arrière, on était tous unanimes ici à les applaudir dans la rue, de nous protéger, d'avoir sauvé des vies à certains égards et à certains endroits et aujourd'hui, on a des élus de la république qui appellent à manifester contre cette violence dite policière, par l'intitulé de la manifestation, alors qu'on devrait être à côté d'eux.
Donc plusieurs questions.
Tour de passe-passe par rapport à l'IAT.
Comment vous faites pour gérer cette hécatombe et cette hémorragie de nos policiers municipaux ? Et pour terminer, ma troisième question, comment on peut accepter que des élus de la république soient présents dans ce type de manifestation ? Merci.

Mme LA MAIRE : Tu veux apporter des éléments de réponse ? Ou alors peut-être que je vais donner la parole à Monsieur CROIZIER parce qu'il y aura peut-être des réponses communes. Excuse-moi, Élise.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Alors que ce rapport vise à reconnaître d'une certaine façon la spécificité et la dangerosité du métier de policier municipal, effectivement, samedi, des manifestants scandaient leur haine de la police à Besançon. Avec mes collègues élus du groupe « Ensemble Bisontins ! », nous condamnons fermement l'inscription « Un flic, une balle » brandie par un manifestant cagoulé. C'est un inqualifiable appel au meurtre que nous dénonçons et qui mérite une lourde sanction pénale. J'ai saisi, en qualité de Député, le procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.
Nous condamnons également les slogans anti-police et je tiens à les lire ici pour montrer leur violence :

- Tous les flics sont des bâtards.
- Tout le monde déteste la police.
- À bas les flics.
- Police nationale, milice nationale.
- Pas de policiers dans nos quartiers.

Comment comprendre les organisateurs et la finalité d'une telle manifestation dont tout le monde savait qu'elle provoquerait ces propos violents ?
Je serais à titre personnel, curieux de savoir combien de manifestants ont quitté la manifestation par désaccord.
Pour finir sur ce malheureux et triste épisode, les élus du groupe « Ensemble Bisontins ! » adressent leur soutien aux policiers nationaux, aux policiers municipaux et aux gendarmes, dont la mission est

fondamentale dans nos quartiers pour assurer la sécurité de tous, et particulièrement la sécurité des plus fragiles.
Excusez-moi cet aparté, mais il me semble qu'elle était importante.
Je reviens sur le rapport qui prévoit l'évolution du régime indemnitaire des policiers municipaux avec l'ajout d'un à trois points d'IAT, suite au nouveau projet de service. Cette indemnité, les policiers municipaux bisontins en ont toujours été privés. Nous la demandions depuis longtemps pour une raison simple. Il nous paraissait normal que la rémunération tienne compte de la dangerosité de leurs missions, et je rappelle que le simple fait de porter un uniforme les expose.
À Besançon, ville de 120 000 habitants, vous proposez un point d'IAT pour les policiers municipaux sans grade, soit 40 € brut. Pour ces mêmes policiers qui à cause du nouveau projet de service perdent l'indemnité NBI, cela revient à peine à 5 € en plus.
À Auxonne, une ville de seulement 7 000 habitants, c'est sept points d'IAT, soit 280 € en plus.
La proposition n'est clairement pas à la hauteur et démontre, de mon point de vue, un manque de reconnaissance à l'égard du travail de nos policiers municipaux.
Je tiens à vous alerter à nouveau sur les conséquences de ce nouveau projet de service et sur les retours négatifs après trois semaines de mise en œuvre. Outre la perte de proximité avec les habitants, avec les commerçants, l'aspect social n'a semble-t-il pas été pris en compte. Entre le rallongement des horaires de travail et le mode de roulement avec deux semaines sur trois travaillées le soir, sans création d'une brigade spécifique de nuit comme nous vous le suggérions, les conditions de travail des agents se détériorent sans aucune contrepartie, si ce n'est cette indemnité de 40 € pour certains et 5 € pour d'autres.
Vous avez d'ailleurs été alertés sur les problèmes causés pour les parents divorcés en garde alternée, sans apporter de réponse concrète.
Cette situation nous inquiète. Elle nous inquiète d'autant plus que depuis votre élection, les effectifs de la police municipale n'ont jamais été au complet, 18 postes sont vacants, et que faute de reconnaissance, les départs se multiplient. En trois ans, 16 policiers municipaux ont démissionné et un 17ème est, semble-t-il, annoncé pour la fin de l'année.
Qui subit en premier lieu les conséquences de la baisse de qualité du service public en matière de sécurité ? Évidemment, les Bisontins les plus fragiles.
Votre proposition n'est pas sérieuse et démontre une nouvelle fois un manque de reconnaissance à l'égard du travail de nos policiers municipaux.

Mme LA MAIRE : Je propose de prendre toutes les paroles. Christophe LIME.

M. LIME : Je vous l'avais déjà dit, Monsieur CROIZIER. J'ai l'impression d'entendre un délégué syndical parler. Mais c'est bien, c'est bien, c'est bien. Vous progressez au fur et à mesure. Mais il y a quand même un vrai souci avec vous, y compris tout à l'heure. Vous nous avez dit : « Il faut augmenter le périscolaire, les gens qui travaillent au périscolaire. Il faut augmenter les policiers. » J'aimerais que vous me disiez qui il ne faut pas augmenter dans la fonction publique. Dites-moi. Dites-moi dans la fonction publique, qui aujourd'hui, dans notre collectivité, ne mérite pas un certain nombre d'augmentations de salaire. Tout à l'heure, ça a été dit au CCAS. Prime Ségur parce qu'on avait vu qu'il y avait des difficultés d'attractivité des métiers sur le médico-social, sur l'hôpital. Il y a des augmentations sur un certain nombre de choses. Je vous le dis aussi comme ça, Monsieur CROIZIER. Vous êtes d'accord sur les primes Ségur, mais comme vous l'avez dit, vous augmentez le budget de la sécu de 2,4 %. C'est-à-dire que vous dites : « Oui, il faut dépenser plus, mais surtout pas de recettes supplémentaires. » Donc on fait comment ? Et après vous dites : « Oui, mais c'est le bordel aux urgences. » Eh oui. Oui, parce que l'hôpital est déficitaire. Quand ils vont augmenter sur un certain nombre de points, si on n'y amène pas des recettes, ça ne peut pas marcher. Donc il y a un moment, votre discours s'arrête aux Orientations Budgétaires où vous nous dites systématiquement chaque année : « Attention, la masse salariale sur Besançon, elle est quand même trop importante. »

M. CROIZIER : Je n'ai jamais dit ça.

M. LIME.- Si, si. Il faudra qu'on reprenne vos propos. « La masse salariale est beaucoup trop importante. Vous êtes une collectivité qui dépense... », ça fait 20 ans que j'entends ça, ça fait au moins un avantage d'être présent depuis un certain temps. Chaque fois, au mois de janvier, sur les Orientations Budgétaires ou sur le budget, on l'entend.
Donc à un moment, il faut être cohérent. Moi, je suis d'accord sur les augmentations de salaire. Je suis d'accord aussi sur un impôt. C'est-à-dire que j'assume jusqu'au bout. Ce n'est pas toujours

simple à dire aujourd'hui. Parce que quand on prône des baisses d'impôt sur un certain nombre de choses et qu'on augmente aussi certaines dépenses, on ne va pas y arriver. Ça s'appelle du déficit sur un certain nombre de points que vous dénoncez.
Donc il y a un moment, il faut être cohérent. Oui, les policiers doivent être augmentés, en cohérence, y compris le projet de service. Je vous le dis, nous, on l'a soutenu. Parce qu'il y a un moment, nos policiers doivent être présents lorsque nos citoyens les attendent, tout particulièrement lorsqu'il y a un problème de sécurité, y compris sur nos quartiers prioritaires. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a des réorientations sur le fait de ne plus correspondre aux attentes de la population.
Alors oui, on a aussi des problèmes d'attractivité de métier. Moi, je vais vous dire. On a 80 ou 90 postes, ou 95 postes qui ne sont pas pourvus. Quand vous parlez des problèmes de policiers, moi, je vais vous parler des problèmes d'égoutiers. Aujourd'hui, ils n'arrivent pas à recruter des égoutiers, et le métier est difficile aussi, quand il s'agit de passer six heures dans les égouts. Oui, c'est difficile. Est-ce qu'on les augmente ou on ne les augmente pas aussi ceux-là ? Est-ce qu'on n'augmente pas aussi un certain nombre d'autres métiers qui sont difficiles ?
À un moment, il va falloir que vous alliez jusqu'au bout de la logique. Il faut arrêter de dire aux gens : « On baisse les impôts. Comptez sur nous. » Que vous voyiez le personnel et les salariés en disant : « On va augmenter pour ça », parce que ça ne peut pas marcher.
Je ne pense pas qu'il y ait des planches à billets chez qui que ce soit et à un moment, il faut assumer jusqu'au bout l'ensemble de ses paroles avec toutes les orientations qui peuvent être données.

Mme LA MAIRE : Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Pour revenir quand même sur cette manifestation, je rappellerai d'une part que le parti socialiste n'était pas signataire de l'appel à l'organisation de cette manifestation.
Effectivement, lorsqu'on voit les mots d'ordre qui étaient proposés sur « le racisme systémique, le racisme institutionnel, le racisme d'État », il était prévisible qu'il y aurait potentiellement des dérapages. De ce point de vue là, malheureusement, on n'a pas été déçus.
Je me rappelle il y a quelques années, le rôle des policiers qu'on applaudissait dans la rue suite aux attentats islamistes.
Je me rappelle que ce matin a débuté le procès de l'assassinat de deux policiers, chez eux, devant leur fils de trois ans. Donc qu'il y ait eu des dérapages, c'est certain. C'est le rôle de la justice de faire ce travail et de juger les policiers qui ont mal fait leur travail.
En revanche, ce que je retiens, c'est que dans les quartiers des politiques de la ville, on a besoin de la justice, mais eux, les habitants de ces quartiers demandent davantage de police. Donc s'il n'y a pas de justice, il n'y a plus de république, mais s'il n'y a pas de police, il n'y aura plus de république non plus. Donc faisons attention globalement aux manifestations auxquelles on participe et pour ma part, je ne regrette absolument pas le choix qui a été fait de ne pas participer.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Pour aller sur le même sujet, c'est un sujet qui est important parce que très rapidement, on peut caricaturer les positions de chacun avec d'un côté les gens qui seraient anti-police et les gens qui soutiendraient la police dans absolument toutes les situations. Donc je pense qu'il faut, sur un sujet comme ça, essayer d'éviter les positions caricaturales.
Par rapport à la question de la manifestation, comme pour le PS, le parti communiste n'appelait pas à cette manifestation. J'y suis quand même allé à titre personnel par curiosité et effectivement, lorsque j'ai entendu le slogan « À mort les flics », j'ai entendu ce slogan « À mort les flics », j'avoue que j'ai été extrêmement choqué. Avec un certain nombre de manifestants, on est partis parce que ce n'est pas du tout le message, à mon sens, de ce qu'il y avait derrière ça.
Ce qui compte, et à mon sens, ça a été dit par Nicolas BODIN précédemment, ce n'est pas la question de plus de police ou pas de police, c'est la question de quelle fonction la police et la manière dont la police travaille justement sur le terrain.
On fait actuellement un travail avec les associations de quartier à la suite de ce qui s'est passé lors des émeutes du mois de juillet, et le message qui sort de ces associations de quartier, ce n'est pas de dire qu'il faut moins de policiers. Pas du tout. C'est : « On veut qu'il y ait de la police. On veut qu'il y ait de la police de proximité qui puisse justement travailler avec nous pour aller contre ces trafics de drogue qui pourrissent la situation. »
Mais dans le même temps, et c'est ça aussi qu'il faut entendre, il faut recréer le lien de confiance entre la police et la population.

Je n'utilise pas à titre personnel le terme de violences policières parce que ça fait partie de ces termes qui sont devenus des espèces de totems et qui finissent finalement par plus brouiller la situation qu'autre chose. Mais il y a des violences qui sont commises par un certain nombre de policiers et ces violences-là doivent être condamnées. Il y a une nécessité à ce niveau-là qu'il y ait une réforme de la police. Une bonne partie des gens qui ont manifesté l'ont fait dans cette optique-là. Comment est-ce qu'on peut réformer la police pour justement faire qu'on ne se retrouve pas dans une situation où il pourrait y avoir un sentiment d'impunité des policiers ? C'est ça la vraie question.
Sur le reste, sur la manière dont on appelle au meurtre sur des personnes comme ça, je pense que légitimement, ça a choqué l'ensemble de la population, et on ne peut pas soutenir ça. Mais dénier complètement la problématique des violences commises par des policiers, ou le sentiment d'impunité, ou le lien de confiance qui s'est perdu entre une partie de la population et la police, c'est à mon sens tomber dans un autre problème et à terme, ça risque encore plus de fracturer la société française. Un policier a plus de droits. Il a aussi plus de devoirs et c'est dans ce sens-là qu'il faut procéder, à notre sens, à une réforme de la police. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Concernant cette manifestation, si on en lit les différents mots d'ordre, ils sont tout à fait défendables. L'abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre, cette loi de 2017 était très critiquée par la NDH, par le syndicat de la magistrature, par beaucoup de médias, parce qu'elle autorise à tirer sur les personnes qui ne veulent pas obéir aux injonctions de s'arrêter. Donc il n'y a rien à redire sur cette demande d'une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement. Les techniques d'intervention de la police sont critiquées par tous les États européens, par toutes les polices européennes.
Lors des manifestations, ça n'a pas été le cas à Besançon, mais on parle des grandes manifestations à Paris ou en région parisienne, cette idée de faire des nasses pour piéger les manifestants, c'est extrêmement dangereux. On se souvient que c'est une technique qui avait été refusée en mai 1968 et c'est grâce à ça qu'il n'y avait pas eu trop de blessés à ce moment-là. Cette stratégie-là est critiquable et elle est critiquée à bon droit.
Le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique, ça n'a rien de honteux. Cette inspection de la police nationale, si on ne veut pas qu'elle soit soupçonnée d'être juge et partie, devrait être séparée de la police nationale.
La création d'un service dédié aux discriminations touchant à la jeunesse au sein de l'autorité administrative, présidé par le défenseur des droits, et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police, ça n'a rien de honteux non plus. C'est l'état de droit qui s'exprime dans cette demande-là.
Par contre, moi, je ne m'allie pas à cette manifestation parce que je savais qu'il y avait des risques de débordements importants. Mais sur le fond, je comprends que le parti auquel j'appartiens ait signé cet appel à manifester.
Concernant la police municipale, vous avez dit, Monsieur CROIZIER, qu'il n'avait pas été tenu compte des contraintes familiales pour tous les agents. Si, si, si. Il en a été tenu compte. Un agent avait protesté, mais en fait, il n'avait pas donné auparavant ses contraintes, donc évidemment, une fois qu'il les a exprimées, il a été changé d'équipe.
Les horaires sont plus contraignants, effectivement. Christophe LIME a très bien répondu à dessus. Le but n'est pas de rendre plus confortable le travail de la police municipale. Le but est de répondre aux besoins de la population, donc il faut être sur le terrain quand les risques sont sur le terrain aussi. Vous auriez pu dire aussi que cette réforme de la police municipale obligeait à respecter les 1 607 heures annuelles, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et là, c'était une contrainte légale qu'on a fait appliquer, mais c'est une façon de rendre plus contraignant ce métier.
Si je comprends, pour rendre attractive la Ville de Besançon, vous demandez à ce qu'on renchérisse sur les autres villes qui offrent des bonifications supérieures et là, je ne pense pas ça souhaitable. Effectivement, si on renchérit les bonifications de la police municipale, il n'y a pas de raison de ne pas le faire pour toutes les autres professions.

Mme LA MAIRE : Merci Benoît. Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Je pense qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur ces questions qui relèvent vraiment des fondements de notre société et des grands débats de notre société.

Ce samedi 23 septembre, le mouvement « Génération.s » auquel j'appartiens participait avec 135 organisations aux marches unitaires partout en France. Évidemment, nous condamnons les propos violents qui ont eu lieu ce samedi sur Besançon, qui sont à la fois violents et surtout contre-productifs par rapport au mouvement qui souhaitait être mis en place.
Notre pays a été en deuil et en colère suite au meurtre de Nahel et a mis à nu les effets de décennies de politique publique plutôt discriminatoire et sécuritaire, ciblant notamment les quartiers populaires et la jeunesse qui grandit, particulièrement les personnes racisées et précarisées.
À côté de ça, on l'a vu davantage sur notre territoire, la période des Gilets jaunes et plus récemment la période de la réforme des retraites ont marqué durablement notre société par leur violence.
L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires et les problèmes institutionnels de racisme en France. Pas les Wokes, l'ONU.
Les discriminations sont un poison toxique parce qu'elles décrédibilisent l'idée même d'une égalité républicaine entre tous les citoyens. L'escalade des violences est une impasse qui doit cesser. La conception essentiellement répressive de la police et l'évolution législative de 2017, mon collègue Benoît CYPRIANI l'a dit tout à l'heure, sur l'usage des armes de service aggravent ce que la population vit et subit. Et cette politique répressive contribue également au mal-être d'une grande partie de nos forces de l'ordre, car ces situations sont vécues également par un certain nombre de policiers.
Sur les bons et les mauvais points, Monsieur FAGAUT, je vous invite à aller faire un peu de modération sur votre page Facebook dans les commentaires qui sont publics. Je vous le rappelle et je vous l'ai déjà dit plusieurs fois. Nous sommes toutes et tous responsables des publications que nous publions, mais également des commentaires qu'il y a en dessous de nos publications. Je vous invite à aller vérifier les commentaires haineux à l'encontre de Madame la Maire qui sont juste en dessous de votre dernière publication.
Nous ne pouvons pas sortir de la spirale de la violence si nous ne faisons pas nous-mêmes preuve de vigilance vis-à-vis de nos propos et des propos de nos communautés.
L'apaisement durable est possible si le gouvernement prend les mesures nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation sociale et aux exigences des populations concernées. Rien ne pourra se faire sans un partage des richesses, sans lutter contre les inégalités sociales. Rien ne peut se faire sans lutter contre la pauvreté et la précarité, aggravées par le dérèglement climatique, l'inflation, sans le renforcement des services publics et de l'éducation populaire. On en parlait tout à l'heure. Et ce n'est pas le pacte de solidarité, palliatif à nos associations d'aide alimentaire, qui réglera ce problème de pauvreté. Tout est à penser et à reconstruire. Il faut partir sur des bases nouvelles, créer des espaces de discussion larges et tirer des leçons des erreurs des politiques publiques depuis des décennies.
Je tiens ici à saluer nos collègues de la Ville de Nancy pour la tenue du forum place de la Démocratie, avec le cercle de réflexion Terra Nova, qui interroge depuis un certain nombre de jours et jusqu'à ce samedi, sur une question : « Comment construire et reconstruire la relation de confiance entre la police et la population ? » Il est plus que temps d'écouter et de prendre en compte les demandes des habitants des quartiers populaires et particulièrement de la jeunesse.

Mme LA MAIRE : Avant de donner la parole à Élise sur l'aspect technique qui est important et les réponses que nous avons souhaité apporter à la situation des policiers municipaux, je tiens à rappeler ce que j'ai dit à la presse. Mon propos était très clair. J'ai dit qu'une élue, une équipe municipale comme la nôtre, qui demandons depuis le début du mandat d'avoir plus de policiers sur le territoire, en particulier de la police de proximité, de la police qui s'attaque au trafic, de la police qui est présente partout, parce que nous avons besoin d'elle au vu de la crise dans laquelle nous nous trouvons, y compris par exemple pour les rodéos et les violences que j'appelle des violences quand on a des personnes qui roulent à des vitesses incroyables, eh bien, nous avons besoin de la police. Et j'ai répondu très clairement à la presse qui m'a interrogée que j'avais confiance en la police nationale à partir du moment où elle est, comme nous-mêmes, exemplaire. Nous avons besoin d'une police. C'est évident.
Par contre, deux choses. Une première, c'est qu'hier, j'étais à Neuchâtel. Je vous invite à regarder comment fonctionne la police à Neuchâtel, comment fonctionne la police en Grande-Bretagne, comment elle fonctionne en Allemagne. Vous verrez qu'on n'est absolument pas du tout dans les mêmes rapports qu'ici en France avec la police. Et je n'en veux pas aux policiers. Nous avons une formation et même des ordres qui viennent auprès d'eux, qui nous interrogent tous et toutes. Ça, c'est la première chose.

Je rebondis aussi sur ce que vient de dire Kévin BERTAGNOLI, parce que je pense qu'on doit tous se le dire. Demain, le 26 septembre à 18 heures, il y a en préfecture une réunion qui concerne la gestion, le traitement des agressions faites auprès des élus.
Alors je vais le faire en toute transparence pour que les gens entendent ce qui n'est pas modéré par Monsieur FAGAUT sur son site Facebook. Je lis, après justement, un propos de Monsieur FAGAUT quant à ma position qui était très claire sur la manifestation. J'ai dit très clairement, un, que je n'y étais pas, deux, que je ne soutiendrai jamais les appels à la haine. Jamais, jamais ! Je suis profondément non violente, donc c'est quelque chose qui est ancré en moi. Je respecte les hommes et les femmes avec qui je travaille tous les jours en matière de police. Je le dis. Je défends aujourd'hui plus de policiers et un commissariat. Ce commissariat, nous y travaillons avec la préfecture, main dans la main, donc je tiens à le dire parce que ce serait juste incroyablement paradoxal.
Mais je vais lire ce que Monsieur FAGAUT laisse dire et il faudra qu'il m'explique en préfecture demain comment il peut gérer cette question. En plus, la personne signe. Comme c'est public, je vais donner son nom :
« Camille FOLLETÊTE.
Merci Anne VIGNOT. Bravo pour une Maire d'inciter à la haine policière. » D'inciter à la haine policière alors que j'ai démenti, évidemment, et j'ai même appelé à ce que les personnes soient punies parce que c'est une question de droits et de devoirs. *« C'est condamnable par la loi* [je ne comprends pas] *et venant d'une personne de l'État, c'est inadmissible.* [Je ne viens pas de l'État, mais bon !] *Je ne vous souhaite pas qu'il vous arrive quelque chose et que vous soyez obligée de les appeler, car je serais à leur place* [tenez-vous bien. Tenez-vous bien, Monsieur FAGAUT, ce que vous laissez sur votre site, et j'en parlerai en préfecture], *je vous laisserais moisir, pourriture que vous êtes. »*
C'est quelqu'un qui s'adresse à une élue et que vous laissez non modéré.
J'ai honte pour la république.
J'ai honte qu'un élu puisse être dans cette définition de sa gestion, de son expression publique. Mais ce sera redit. Je l'ai déjà signalé d'ailleurs, je tiens à vous le dire.
Monsieur FAGAUT, vous avez quelque chose à dire ? À modérer peut-être ?

M. FAGAUT : Oui. J'ai déjà plusieurs choses à dire, effectivement. Revenir sur le fond du sujet et je reviendrai un petit peu sur ce que vous venez d'évoquer à l'instant.
Quand vous dites, Monsieur ALEM, « on va recréer du lien. » Dans vos propos, vous avez dit « on va recréer du lien. » Comment un élu de la République peut aller recréer du lien en disant : « Par simple curiosité, je suis allé à la manifestation contre les violences policières pour voir ce qui se passait. » ? Non. On ne recrée pas du lien en allant par simple curiosité voir ce qui se passe dans une manifestation.
Et je souscris à 200 % aux propos qui ont été tenus par Nicolas BODIN. On n'y va pas par hasard. J'ajoute aussi aux propos de Monsieur BERTAGNOLI. Vous dites : « On était en colère suite au décès du jeune Nahel. »
Mais ce n'est pas à vous d'en juger de tout cela. Vous n'êtes pas la justice. Vous n'êtes pas le tribunal. Aujourd'hui, il y a une justice qui prendra ses responsabilités par rapport à un fait que vous n'avez pas à juger, vous, en tant qu'élu de la république. Vous n'êtes pas procureur. Je ne vous ai pas par contre entendu dire : « Je suis en colère quand il y a sept ans en arrière, à Magnanville », ce couple dont le procès a démarré aujourd'hui. Je ne vous ai pas entendu le dire tout à l'heure dans votre propos. Dans votre propos à l'instant, je ne vous ai pas entendu le dire.
Et c'est pour ça qu'à un moment donné, il ne faut pas se tromper de débat. Il ne faut pas se tromper non plus de combat dans tout cela. Donc je ne souscris pas du tout à ce que vous évoquez.
Pour revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur CYPRIANI, vous n'êtes peut-être pas à la bonne place en tant qu'adjoint à la sécurité, on le voit depuis le début. Ce n'est pas votre tasse de thé. On le sait. On le sait, ce n'est pas votre truc. Mais en tout cas, ce qui sera affiché à votre compteur à l'issue de ce mandat, c'est que vous aurez été celui qui a démantelé la police municipale sur Besançon. Tout le monde part.

Mme LA MAIRE : Allez. Est-ce que vous avez... ?

M. FAGAUT : Je termine.

Mme LA MAIRE : Oui, bien sûr.

M. FAGAUT : Il faudrait quand même me laisser terminer un petit peu sur les éléments.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Je ne vous cache pas que je ne lis pas tous les commentaires qui sont sur les posts Facebook que je peux faire.

Mme LA MAIRE : Et bien n'empêche que...

M. FAGAUT : Je ne les lis pas. Ce n'est pas pour autant que je souscris à ce qu'a écrit cette personne et vous avez tout loisir et toute latitude à pouvoir derrière faire un dépôt de plainte, etc., mais je n'y souscris pas.
Mais que ce soit à votre encontre, que ce soit à l'encontre d'Abdel GHEZALI, de Laurent CROIZIER, de Marie LAMBERT ou de moi-même. D'accord ? Par contre, je ne suis pas sûr que ce soit moi qui l'aie écrit, et je vous dis, je ne les lis pas.
Mais c'est intéressant qu'il y ait des élus ici, dans cette salle. Et je vais regarder Monsieur ALEM puisqu'on est en train de lancer un petit peu comme ça les noms en pâture en Conseil Municipal. Quand un élu de la république se permet d'écrire à l'attention de ses collègues, Myriam LEMERCIER, Claude VARET, accessoirement bâtonnier au barreau de Besançon. Je vous lis : « *Pour monter au baobab, il faut avoir le cul propre.* » C'est un élu de la république qui peut parler comme ça ? Alors ça le fait sourire parce que... Moi, ça ne me fait pas sourire. Oui, ça vous fait sourire, mais je trouve ça lamentable.

M. ALEM : *(Intervention hors micro).*

M. FAGAUT : Non, mais je trouve ça lamentable. Et puis je vais aller un peu plus loin. Je vais quand même vous dire aussi les choses.
Inauguration du musée de la Résistance et de la Déportation. Il y avait une élue RN qui était là.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Elle est élue. Je suis désolé. Je ne partage pas ses convictions. Je ne partage pas l'engagement politique, comme je ne partage pas l'engagement politique d'élus de la NUPES. Ils sont élus. Si les partis ne devaient pas exister, ils seraient supprimés.
Aujourd'hui, quand une élue de la république Rassemblement national : « *Belle cérémonie d'hommage pour la réouverture du musée de la Résistance et de la Déportation. Dommage qu'une députée RN, héritière du fascisme, ait par sa simple présence, salit la mémoire des héros de la résistance. Nos martyrs ont dû se retourner dans leur tombe.* » Moi, je n'ai pas à commenter.

M. ALEM : *(Intervention hors micro).*

M. FAGAUT : Peut-être, mais ça, c'est votre problème. Mais, elle est élue.
Et quand derrière, Madame VARET vous répond : « *Vous incarnez l'intolérance.* » Manoukian écrivait quelques heures avant son exécution qu'il n'éprouvait pas de haine vis-à-vis des Allemands. Vous n'avez rien retenu des messages de nos héros, de nos résistants. Monsieur ALEM, dans la foulée : « En quoi s'opposer au Front national fondé par la Waffen-SS et dire son malaise sur la présence d'un membre de cette organisation est une intolérance ? » Le RN est un parti comme les autres. Chirac doit se retourner dans sa tombe. Moi, je n'ai pas à commenter la présence d'un élu de tel ou tel parti. Il existe. Je le combats. Vous le combattez d'une certaine manière. Je le combats aussi par l'idéologie qui peut être portée, mais comment vous pouvez... Mais je reviens quand même aussi sur le fond de nos deux collègues. Imaginez, Madame la Maire, un instant, Ludovic FAGAUT écrire ça à votre encontre. Imaginez un instant. Je ne l'aurais jamais fait. Parce qu'on n'est pas d'accord politiquement. On n'est pas d'accord politiquement, mais par contre, je n'ai jamais été impoli ou insultant. Insultant ? Vous m'avez déjà entendu tenir des propos insultants ?

Mme LA MAIRE : Oui. Alors écoutez...

M. FAGAUT : Eh bien, vous les trouverez.

Mme LA MAIRE : Oui, bien sûr.

M. FAGAUT : Donc derrière, je trouve ça lamentable...

Mme LA MAIRE : S'il vous plaît. Vous arrêtez.

M. FAGAUT : Dans votre assemblée...

Mme LA MAIRE : Vous vous arrêtez s'il vous plaît.

M. FAGAUT : Dans votre majorité, régler aussi ce problème-là.

Mme LA MAIRE : C'est moi qui modère et je pense qu'il y a confusion des genres. Je redis que c'est quelqu'un qui s'attaque à moi, personnellement. Et si vous ouvrez un compte Facebook qui est public, je suis désolée, vous avez l'obligation de modérer. J'en suis désolée. Monsieur FAGAUT, il va falloir que vous regardiez ce que vous faites. On est d'accord ? Très bien. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je vais revenir sur le dossier. Tout à l'heure, Monsieur CYPRIANI, je vous ai indiqué qu'en trois ans, 16 policiers municipaux ont démissionné, un 17ème est annoncé pour la fin de l'année. Vous n'avez pas corrigé mes chiffres parce que c'est ce qui m'a été rapporté. Moi, j'aimerais bien vous entendre sur ce sujet.

Mme LA MAIRE : Sur quel sujet ?

M. CROIZIER : Sur le sujet des démissions. On ne démissionne d'un travail par plaisir.
Donc comment vous analysez cette fuite de nos policiers vers d'autres fonctions, d'autres métiers ou d'autres polices municipales ? Et comment comptez-vous régler ce problème, tarir cette fuite ? On ne peut pas observer nos policiers municipaux être en sous-effectif. On met en difficulté notre police municipale. Donc j'attends vraiment vos commentaires sur ces décisions qui sont quand même du jamais vu. Ça, c'est ma première question.
Deuxième sujet concernant les horaires de la police, pour répondre à certains de mes collègues. Encore une fois, ne vous méprenez pas. Je crois que dans le programme municipal que j'ai défendu, il y avait la création d'une brigade de nuit. Donc il n'est pas question de créer des conditions de travail plus favorables à nos policiers municipaux, mais bien de mieux organiser la police municipale. Travailler en soirée ou de nuit, je pense que ça doit être sur volontariat. Je pense que travailler sur ces horaires, ça doit être sur volontariat. Donc c'est la raison pour laquelle... parce qu'il y a des femmes seules avec enfants, des familles qui ne souhaitent pas travailler le soir et la nuit, et elles en ont le droit. Donc c'est un problème encore une fois non pas de fond, mais de forme et de méthode. Parce qu'il n'est pas question de faire ce que vous dites, c'est-à-dire de créer des conditions spécifiques, « spéciales » pour les policiers municipaux.
Et puis sur les moyens supplémentaires, réjouissons-nous que la loi de programmation du ministère de l'Intérieur ait pu annoncer de nouveaux moyens. 15 Mds€ d'ici 2027. Et la déclinaison pour Besançon, c'est très bientôt cinq nouveaux postes de policiers nationaux qui vont arriver. C'est des sorties d'école, donc ce ne sont pas des postes ouverts qui ne seront pas demandés, mais c'est bien des créations sèches.
Et puis concernant la justice, parce qu'il ne peut pas y avoir d'action de la police efficace s'il n'y a pas une action de la justice efficace, création de 20 magistrats, 21 greffiers, 17 attachés de justice pour le tribunal de Besançon.
Donc vous voyez, Madame VIGNOT, ça va dans le sens que vous souhaitez, que nous souhaitons. Et continuons à demander et à défendre ce second commissariat de police à Besançon. Je crois que notre ville en a besoin.

Mme LA MAIRE : Juste sur la question des chiffres avec la police, c'est toujours très compliqué. Moi, je tourne toujours autour de 320, 330. Ça dépend des fois. On n'a jamais un chiffre net. C'est très, très compliqué. On ne sait pas qui est parti en retraite, qui a démissionné. Après, je le dis. Et puis vous voyez, je n'ai pas le même chiffre que vous. Comme quoi, c'est un peu compliqué. Parce que moi, on m'a annoncé au mois de novembre, l'arrivée de sept nouvelles personnes qui viendraient.
Ce que je veux dire, c'est que j'aimerais avoir à un moment donné quelque chose de l'ordre du suivi des effectifs sur notre territoire. En tout cas, je suis toujours très heureuse de voir arriver des personnes nouvelles.
Après, on a beaucoup de personnes qui sortent des écoles, ce qui complexifie sans doute l'encadrement. Parce que quand vous avez des personnes qui arrivent comme ça directement sur le terrain, je dois dire que ça nécessite un encadrement renforcé. C'est un peu comme notre projet de

direction. Ce n'est jamais simple d'analyser ce qui se passe depuis l'extérieur. Je tiens quand même à ce que tout le monde soit modeste quant à l'analyse que les uns et les autres font.
Mais je reviens finalement sur quelque chose qui... Je dois dire, je prends en bloc... écoutez-moi bien, je prends en bloc ce que Christophe LIME a dit tout à l'heure. Je suis complètement d'accord sur l'approche qu'il a et qu'il répète en permanence, mais que personne n'entend visiblement. Donc il prêche dans le désert, j'ai l'impression, mais il n'y a pas que là-dessus. C'est que très honnêtement, il faudra un jour, et on vous l'a déjà demandé, que vous nous expliquiez comment vos propositions peuvent tenir dans un budget, dans les conditions dans lesquelles nous sommes, sans recettes ? C'est quelque chose. Parce qu'en fait, je comprends que vous n'alliez pas au bout de cette analyse. Parce que ça veut dire dans tous les cas, que vous supprimez des services. Il faut l'entendre. Ça veut dire que dans tous les cas, vous supprimez des services. Voilà.

M. CROIZIER : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Oui et bien écoutez, c'est surtout que... Alors je vais vous expliquer aussi...

M. CROIZIER : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Oui, c'est ça. Vous allez confondre investissement et fonctionnement, premièrement.
Deuxièmement, revenons sur la Bascule. La Bascule ! Il y a eu une analyse qui a montré qu'il fallait nécessairement rajouter des écluses. Ce n'est pas défaire et refaire. C'est ajouter des éléments de sécurisation sur cet axe-là. Donc voilà. Je referme la parenthèse.
Revenons à ce qui nous anime aujourd'hui, parce qu'en fait, on est quand même qu'au dossier 36, donc je donne la parole à Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Il manque 4 000 policiers municipaux à l'échelle nationale. On avait annoncé effectivement de nouveaux besoins pour le mandat 2020 et 2026. Enfin, même 11 000.
On a donc calculé ce besoin de nouveaux policiers municipaux à 11 000. Dedans, il y a des départs en retraite, mais il y a effectivement une stabilisation des lauréats du concours de la police municipale. On a des polices municipales qui se créent un peu partout en France. Je pense que l'exemple le plus remarquable, c'est celui de la police municipale de Paris qui a eu tendance à agréger beaucoup de départs vers cette collectivité, même s'il en manque encore beaucoup à Paris. Il en manque beaucoup en Île-de-France. Il en manque beaucoup sur tout le territoire français.
Donc effectivement, on n'augmente pas spécialement le nombre de lauréats du concours et on crée de plus en plus de besoins. Effectivement, on a des agents qui font aussi le choix de partir vers d'autres polices municipales. Ça appartient à la vie de toute collectivité sur tous types de postes. Qui plus est, quand il y a de nouvelles villes qui se créent avec de nouveaux besoins en policiers municipaux, souvent, c'est pour déshabiller les polices municipales des villes qui en avaient déjà. Donc on est dans ce contexte-là.
On est dans un contexte où il y a des discussions nationales assez importantes entre le ministère, les employeurs territoriaux et les syndicats de la police municipale à l'échelon national pour discuter pour des solutions sur des questions d'ordre financier.
Une question qui a été lancée, je crois d'ailleurs que c'était plutôt côté gouvernement, ça a été peut-être la mise en place du RIFSEEP pour la police municipale plutôt que d'avoir un régime. A priori, le premier syndicat de la police municipale y est plutôt opposé. En tout cas, il y a des solutions qui sont en train d'être cherchées à l'échelle nationale. Ça ne veut pas dire effectivement qu'à l'échelle locale, il ne faut pas réfléchir. Ce que vous appelez être des mesurettes, c'est en tout cas 20 000 € en année pleine.
Vous avez cité effectivement des agents qui ne gagnaient que 5 €. Eh bien, je suis désolée. Je reviens aussi sur les propos qu'a dits Christophe LIME, les besoins de la collectivité sur énormément de secteurs dans des métiers en tension et qui ne sont pas en tension. Aujourd'hui, on a une attention particulière à avoir sur une question d'équité aussi entre les agents. On ne nie pas qu'il y ait un caractère spécifique de la police municipale. D'ailleurs, on n'y a jamais renoncé.
Le temps de travail des agents dans la fonction publique territoriale a été changé sur toute la collectivité. Ça s'est fait aussi sur les policiers municipaux, mais il y a aussi une question d'équité. Aujourd'hui, le régime indemnitaire des policiers municipaux de Besançon, là, je parle du régime indemnitaire, je ne parle pas de la rémunération dans sa totalité, est quatre fois supérieur aux autres agents de la catégorie C de la collectivité. Et on a voulu, effectivement parce qu'on leur donnait de nouvelles missions, parce que justement on crée des postes de chefs de brigade où on faisait monter

en compétences des agents, remettre 20 000 € sur la table. Mais il n'empêche qu'il y a une question. Moi, j'ai effectivement d'autres urgences sociales dans la collectivité. Il n'y a pas que la police municipale. On a fait un geste pour la police municipale. Il faut prendre l'ensemble de la question du pouvoir d'achat de nos agents. Il n'y a pas effectivement que la police municipale.
Vous avez cité des exemples sur des agents qui demandaient à avoir par exemple un temps partiel à convenance personnelle. C'est une des revendications qui nous a été remontée. Je rappelle que dans la collectivité, les temps partiels pour convenance personnelle, c'est effectivement toujours au bon vouloir des besoins de nécessité de service. Et il y a des directions où ça se fait très facilement. Il y a des directions où c'est plus compliqué. Le sujet était revenu sur la table pour la police municipale et là, effectivement, des temps partiels ont été acceptés.
On n'était pas là pour réaménager l'intégralité des horaires parce que je rappelle aussi que le travail des policiers municipaux se fait aussi par brigade, par collectifs, et que du coup, c'était compliqué de mettre en œuvre ces dispositions-là. Mais en tout cas, il y a des solutions qui ont été trouvées pour des personnes qui l'ont demandé et il y a un travail de fond.
Je suis contente que vous soyez revenu sur votre proposition de brigade de nuit en disant qu'effectivement, c'était sur base de volontariat. Parce que nous, quand on a commencé le débat sur la question du projet de direction de la police municipale, une des premières inquiétudes des agents, c'est de savoir si oui ou non on allait augmenter l'amplitude horaire d'intervention, et si on allait travailler tard le soir et la nuit. Et c'était une vraie inquiétude pour eux. En tout cas, ça fait partie des premiers éléments de discussion qu'on a pu avoir avec les organisations syndicales. C'était de dire que non, on n'allait pas faire travailler nos agents plus tard dans la nuit. Il y a d'autres collectivités qui ont fait ce choix-là, mais en tout cas, c'est une des premières bases de la discussion qu'on a pu avoir sur le projet de direction de la DSTP parce qu'on avait bien vu effectivement qu'il y avait une opposition formelle et que les agents ne voulaient pas travailler plus tard dans la nuit. Alors vous allez me dire qu'il y en a peut-être effectivement dans le tas qui le faisaient. Mais en tout cas, dans l'organisation que nous avons choisie, nous n'avons pas voulu aller sur ce terrain-là.

Mme LA MAIRE : Merci.

M. CROIZIER : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Vous n'avez pas eu votre réponse ? Reposez la question, s'il vous plaît.

M. CROIZIER : Je n'ai pas eu la réponse de Monsieur CYPRIANI sur les chiffres de démissions, son analyse. Parce que celle de Madame AEBISCHER était un peu courte et un peu légère, je trouve. Un peu courte et légère, oui.

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi...

M. CROIZIER : Et concrètement, quelles actions il souhaite mettre en place pour arrêter cette fuite de nos policiers municipaux.

Mme LA MAIRE : Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Je suis quelqu'un d'honnête et en tant qu'élue RH au mandat précédent, les postes vacants à la police municipale étaient déjà nombreux. De mémoire, on avait déjà 15 postes vacants. Des départs, on en avait et des départs en retraite. Il faut juste des fois rétablir les choses de façon factuelle. C'est vraiment un problème structurel. Pour moi, ce n'est pas que conjoncturel.

M. CROIZIER : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Excusez-moi. Vous faites le tri des réponses que vous voulez avoir. Je comprends bien. N'empêche que pardon, excusez-nous, mais Carine MICHEL vous rappelle que cette question-là est de longue date. Après, je sais qu'il y a sans doute un problème, mais qui est na-tio-nal. Et si vous êtes aussi performant que vous semblez l'être, vous allez sans doute pouvoir donner des solutions au niveau national. Benoît.

M. CYPRIANI : Et bien, je vais vous surprendre. La réponse de Madame AEBISCHER me convient totalement. Je n'ai rien à y ajouter ni à retrancher.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose donc de voter ce rapport 36. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :
- **l'intégration des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le RIFSEEP sous forme d'IFSE liée à la pénibilité ;**
- **les différentes catégories d'IFSE liées à la pénibilité, leur montant et la répartition des métiers entre ces différentes catégories ;**
- **l'évolution du régime indemnitaire de la police municipale.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Aide aux Secours attribués aux agents - Aide complémentaire au Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la convention 2023-2026.

Mme LA MAIRE : Le rapport 37, l'aide aux secours attribués aux agents. Là, on est sur un bon exercice. Regardez le numéro 37, si ça vous intéresse ou pas, Monsieur FAGAUT. Peut-être que ce qui est dit dans cette salle ne vous intéresse pas.

M. FAGAUT : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Non, mais c'est ce que vous me dites régulièrement, donc je vous le renvoie.
Une chose est certaine, c'est que nous avons malheureusement une aide aux secours attribués aux agents qui est de plus en plus importante. Ça souligne le fait que nous sommes dans une période de grande crise et que malheureusement, il est nécessaire que nous apportions l'attention la plus importante à nos agents.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (1), Kevin BERTAGNOLI (1), Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire, au titre des secours à destination des agents, d'un montant de 18 880 € au Comité des Œuvres Sociales, pour l'année 2023, dans le cadre de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales,**
- **approuve l'avenant n° 1 à la convention 2023-2026 correspondant,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

38 - Aide à l'Amicale sportive territoriale Bisontine.

Mme LA MAIRE : L'aide à l'Amicale sportive territoriale bisontine. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 240 € à l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, au titre de l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Direction Habitat, Logement et Accueil des Gens du Voyage - Mise à disposition partielle de Grand Besançon Métropole au profit de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Logement et accueil des gens du voyage. Rapport n° 39. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la mise à disposition de la « Direction Habitat, Logement et Accueil des Gens du Voyage » de Grand Besançon Métropole au profit de la Ville de Besançon,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle de service.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Inclusion des personnes en situation d'handicap Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2023 Action Innovante « Mécénat de Compétences ».

Mme LA MAIRE : Concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap, le rapport n° 40, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **valide la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues, jointe en annexe, pour la mise en œuvre du mécénat de compétences, à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :**
  - **signer les conventions de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues,**
  - **signer les avenants éventuels, ainsi que tout document s'y afférant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 41, revalorisation de la rémunération d'un agent.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **définit, dans les conditions énoncées dans le rapport, la rémunération afférente à l'emploi de Directeur à la Direction du Patrimoine Historique qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er octobre 2023,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Correspondant Défense - Convention des liens entre la Ville de Besançon et les Armées

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 42 qui correspond à la convention des liens entre la Ville de Besançon et les Armées. Nous allons vers une signature officielle qui est prévue le 29 septembre. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.
Je dois saluer la relation extrêmement cordiale et constructive que nous avons avec les armées qui sont sur ce territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération entre le ministère des Armées et les collectivités.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Relations avec les cultes - Modification des statuts de la congrégation des sœurs de la charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret

Mme LA MAIRE : 43, relations avec les cultes. J'en profite pour dire un hommage à un homme qui nous a beaucoup apporté, Tahar BELHADJ, secrétaire général de la fédération de la grande mosquée de Paris et son représentant en Franche-Comté et en Alsace, qui est décédé au CHU de Besançon le 14 septembre dernier. Il portait également la parole du Doubs au sein du Conseil régional du culte musulman. Il est né à Tiaret, en Algérie. Il avait 78 ans. Il avait rejoint Besançon en 1997 pour y exercer le métier de psychothérapeute. Il installe alors sa famille à Planoise, un quartier qu'ils ne quitteront jamais. Il est devenu un acteur essentiel dans notre cité pour le culte musulman, un homme de dialogue. Il promouvait la citoyenneté et favorisait sans relâche le dialogue concret entre les religions et entre les cultures. Besançon perd ainsi une très belle personnalité, un homme humaniste. Il a toujours été un bâtisseur de paix et de concorde. Nous présentons nos condoléances à son épouse et ses enfants, à sa famille, ses proches et ses amis. Je vous proposerai à la suite des propos que vous semblez vouloir tenir, une minute de silence.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, on partage. C'est vrai que Monsieur BELHADJ était un humaniste, comme vous l'avez dit. C'était un véritable homme de fraternité et à chaque fois, les échanges que nous pouvions avoir mutuellement, c'était toujours empreint de tolérance et de respect. C'est vrai que quand on a échangé et que j'ai appris la nouvelle, je l'ai transmise et Marie LAMBERT qui est à côté de moi, le premier message qu'elle m'a dit : « Je suis très peinée de son décès », parce que c'est vrai que c'était quelqu'un qu'on respectait et qu'on appréciait fortement. Et il n'était pas non plus exempt d'une petite pointe d'humour qu'il savait glisser à chaque fois en bout de phrase. Sincères condoléances à sa famille et c'est quelqu'un qui, je pense, va nous manquer sur le territoire, parce que c'était quelqu'un de respectueux et de très respectable.

Mme LA MAIRE : Merci pour lui et pour eux. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire pour cet hommage qui était nécessaire et nous nous associons évidemment à celui-ci. Tahar BELHADJ était reconnu pour être un inlassable faiseur de liens entre les communautés religieuses. Il a beaucoup œuvré pour l'amitié entre les communautés juives et la communauté musulmane. Donc à notre tour, nous présentons à sa femme, à ses trois enfants et à ses proches, nos très sincères condoléances. Besançon perd effectivement un grand humaniste et un combattant du vivre ensemble.

Mme LA MAIRE : Je vous propose une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

Quant à ce dossier, s'il n'y a pas de commentaire ou de question, je le soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le changement de statuts de la congrégation des sœurs de la charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Cinquième répartition 2023

Mme LA MAIRE : Le 44, soutien au congrès. Est-ce qu'il y a des questions ? Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **2 000 € pour l'Université de Franche-Comté,**
- **1 500 € pour CAMSP du Doubs et Aire Urbaine,**
- **800 € pour l'Association des diatomistes de Langue Française.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

45 - Société d'Econoie Mixte loge.GBM - Adhésion au Groupe d'Intérêt Economique (GIE) Groupe 25

Mme LA MAIRE : 45, là aussi, je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement en faveur de l'adhésion de la SEM loge.GBM au Groupement d'Intérêt Economique Groupe 25,**
- **autorise l'élu représentant la Ville de Besançon au Conseil d'Administration à voter en faveur de cette adhésion dans les instances de loge.GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

46 - Aide à la Maison de l'Europe en Bourgogne - Franche-Comté - Avenant à la convention 2021-2023

Mme LA MAIRE : 46. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2023,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

47 - Aide à des projets internationaux - Deuxième attribution 2023

Mme LA MAIRE : 47. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions :

- **1 100 € à l'association Afriq'Énergies,**
- **2 000 € à l'association Pablo Neruda Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Société Publique Locale Territoire 25 – Augmentation de capital

Mme LA MAIRE : 48. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Anne VIGNOT (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et M. BODIN Nicolas (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25, selon les modalités présentées dans le rapport, préalablement à l'assemblée générale de la SPL qui lancera la procédure ;**
- **autorise Madame Marie-Thérèse MICHEL et Monsieur Nicolas BODIN, représentants de la Ville de Besançon dans la SPL Territoire 25, à se positionner en faveur de la modification du capital dans les instances de Territoire 25,**
- **se prononce favorablement sur l'absence de souscription de la Ville de Besançon à l'opération.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

49 - Action économique et Aménagement du territoire - Société d'Economie Mixte SEDIA - Modification des statuts de deux Sociétés Civiles de Construction Vente (SCCV) - Rapport pour information

Mme LA MAIRE : 49, prendre connaissance. Donc c'est pris connaissance. Je crois que tout le monde a pris connaissance. Très bien.

Mme Marie ETEVENARD (1) et Mme Anne VIGNOT (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend connaissance des modifications statutaires envisagées de la SCCV DE SARRES et de la SCCV Canopée.

50 - Action Cœur de Ville - Attribution d'aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Mme LA MAIRE : Rapport 50, Action Cœur de ville. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 409 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - Aménagement du territoire Projet urbain Saint-Jacques Arsenal Concession d'aménagement Société Pulique Locale Territoire 25 Garantie de la Ville de Besançon auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations

Mme LA MAIRE : Sur le rapport 51, est-ce qu'il y a des questions.

Mme MULOT: Merci Madame la Maire. En décembre dernier, le Conseil Municipal a voté la concession d'aménagement du site Saint-Jacques Arsenal à la SPL Territoire 25. Aujourd'hui, ce rapport nous informe que Territoire 25 contracte un prêt de 5 M€ pour la première phase des travaux, prêt pour lequel la ville se porte caution à hauteur de 80 %, soit 4 M€. Est-ce que cela veut dire qu'un projet est enfin retenu et défini pour le site Saint-Jacques ? Nous sommes agréablement surpris que les travaux débutent enfin. Toutefois, nous n'avons aucune information à ce sujet et nous vous demandons à quoi correspondent ces 5 M€ de travaux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je crois qu'il y a un certain nombre de travaux qui sont des travaux de démolition, donc de bâtiments qui n'ont plus vraiment beaucoup d'intérêt, et ça coûte beaucoup d'argent parce qu'il y a pas mal de désamiantage. Donc effectivement, c'est le lancement d'un certain nombre de mises au clair du site.
Je vous invite tous à venir le 30, donc ce samedi, parce qu'il va y avoir toute une démarche de présentation du site. C'est une première démarche qui consiste à recueillir la façon dont les habitants vont se projeter que ce soit les proches, c'est-à-dire les voisins, c'est-à-dire les lycées, collèges, etc., l'université, mais aussi les habitants, les commerçants, etc.
J'aime à dire d'ailleurs, je crois, ne pas me tromper en disant qu'il y a eu plus de 100 000 naissances dans cette maternité. Et sur le site, on peut considérer qu'il y a eu des naissances, des morts, des soins, et parfois, des guérisons importantes et vraiment tout un ensemble d'expériences qui vont être discutées parce que c'est le moment où on va aller sur une forme de transformation. Donc on tiendra au courant les personnes qui viendront sur ce que l'on peut dire aujourd'hui. Parce que tout aujourd'hui n'est pas encore disponible d'un point de vue public, mais sur un certain nombre d'éléments, nous pourrons déjà travailler comment nous aimerions voir ce quartier se transformer. Ce sera la première étape. C'est plutôt la forme de projection dans laquelle nous sommes et ils sont aujourd'hui. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Ce rapport est finalement un rapport très technique et ce que les élus de notre groupe attendent avec la plus grande impatience, et je l'ai encore dit lors du Conseil Municipal du 22 juin dernier, c'est de connaître votre projet politique.
Je rappelle que nous parlons ici d'un projet qui est sans doute le projet qui possède le plus fort potentiel pour Besançon et depuis longtemps. Donc nous souhaitons avoir connaissance de vos intentions et de votre calendrier. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Déjà, ce n'est pas ma connaissance qui fera naître ce projet. On est bien d'accord. Donc vous l'aurez, au même titre que tous les élus d'ici et l'ensemble des citoyens. Mais de toute façon, cette discussion, vous l'aurez.
Quant à ce que je peux vous en donner ou pas, je vous donnerai toujours tout ce que je peux mettre en public, mais ce que je ne peux pas donner, je ne le donnerai pas. Donc voilà. Ce n'est pas clair ? Il n'y a pas de calendrier ? Ah et bien j'espère avoir un calendrier le plus rapide possible. J'espère que vous êtes tous d'accord qu'on ne peut se dire qu'une seule chose. C'est que ce dossier, quand nous sommes arrivés, il était dans une impasse. Vinci et le CHU ne sortaient pas de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient. Donc nous avons travaillé les uns et les autres pour sortir le CHU de cette impasse. Il fallait que le CHU puisse mobiliser très rapidement les financements que ça pouvait représenter de céder le patrimoine qui est celui qu'il y a aujourd'hui et plus les années passent, plus il se dégrade. Donc c'était urgentissime. J'espère que vous êtes tous heureux de voir que nous sommes en train de travailler dans ce sens-là.
Je rappelle que pour autant, il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas définitivement réglés d'un point de vue juridique et tant que tout ça ne sera pas définitivement réglé, il y a des éléments qui seront encore en discussion, en dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier. Donc je ne pourrai pas aller plus loin, mais par contre, nous y travaillons et j'espère très vite pouvoir vous donner effectivement un calendrier. Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci Madame la Maire. L'aspect strictement financier, technique concernant le projet urbain Saint-Jacques Arsenal n'échappe à personne. Au-delà de l'idée générale du projet en lui-même et des objectifs qu'il est censé poursuivre, à propos desquels les Bisontines, les Bisontins et les habitants du Grand Besançon dans leur ensemble se posent de légitimes questions et pour lesquels à cet instant, le flou domine, il reste aussi à se poser la question de la place de ce projet dans la structure générale du projet ville.
Ce qu'on a compris jusque-là, c'est qu'il semblerait que la part attribuée au logement serait plus importante que celle qui était prévue dans le projet précédent. On sait aussi que le projet de reconstruction du site Brulard est en voie d'accélération.
En fonction de ces perspectives en termes d'habitat nouveau, envisagez-vous toujours de maintenir le projet des Vaîtes dans sa même dimension ? Ou votre relative discrétion en termes de communication ces derniers mois à ce propos annonce-t-elle une réduction, voire un ajournement du projet des Vaîtes qui, ce n'est pas un mystère, est une épine dans le pied de la NUPES ? Merci.

Mme LA MAIRE : Pourquoi la NUPES ? Quel rapport il y a avec la NUPES ?

Mme ROCHDI : Et bien c'est vous.

Mme LA MAIRE : Pardon ?

Mme ROCHDI : C'est vous.

Mme LA MAIRE : Ah non, non. Non, excusez-nous. La NUPES, ce n'est pas nous !
Je voulais simplement dire, Madame ROCHDI, que le projet qui avait été envisagé dans le mandat précédent, c'est un projet qui projetait un nombre de logements que l'on n'arrivera sans doute jamais à atteindre tellement il était pharaonique. Donc je le dis aussi, mais on pourra en rediscuter au moment où on reparlera de ce dossier-là. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais il était énorme le nombre de logements qui devaient être créés. Donc de toute façon, dans tous les cas, nous serons en dessous. Oui, Aurélien.

M. LAROPPE : Pour vous répondre, Madame ROCHDI, effectivement, je corrobore les propos qui viennent d'être évoqués sur le volume de logements qui étaient prévus dans le projet initial. Juste pour avoir un ordre de grandeur, dans le projet qui est prévu à l'heure actuelle, on monte des bâtiments qui sont au maximum à 21 mètres alors qu'à l'époque, on était sur des bâtiments qui étaient à plus de 30 mètres. Ce qui crée une énorme différence puisqu'on avait des bâtiments qui étaient plus gros que les monuments historiques. Et nous, ce qu'on veut sur ce projet, c'est justement de faire en sorte que les bâtiments, dont la cour Paulette GUINCHARD qui est à une hauteur maximum de 21 mètres, soient l'emblème et l'aspect central de ce projet et que ce ne soit pas les bâtiments neufs qui viennent au-dessus des bâtiments anciens qui sont extrêmement importants, extrêmement centraux dans l'histoire du site.
Ça, c'est un petit point technique, mais c'est un point important sur la construction du projet d'un point de vue urbanistique.
Ensuite, vous évoquez la question de l'habitat sur notre agglomération et sur notre ville, puisqu'on travaille bien entendu sur le sujet aussi avec les autres communes de l'agglomération pour construire notre projet d'habitat. Sur la Ville de Besançon, le projet d'habitat a été défini. Il a été construit et il a été décliné au sein du PLH à travers la Ville de Besançon. On l'a évoqué au dernier Conseil Municipal. Et je m'arrête un peu sur ce point puisque vous évoquiez les Vaîtes, donc la capacité à faire ou non effectivement tel ou tel projet.
Vous évoquiez également Grette-Brulard-Polygones et également Saint-Jacques.
Comme ça a été évoqué à travers notre besoin en logement, on a un besoin en logement qui est important sur la Ville de Besançon. Je ne reviens pas sur différents éléments qui ont été évoqués sur le desserrement des ménages ou autres, l'accueil des étudiants, l'accueil également de résidences seniors. Ça a été évoqué précédemment par le CCAS, mais on a un besoin en logement effectivement qui est extrêmement important. D'autant plus exacerbé qu'on démolit près de 1 200 logements sur Planoise et plus de 500 historiquement sur les 408. Donc effectivement, on a besoin de ces trois sites que vous avez évoqués pour développer nos projets, que ce soit bien entendu de logement et sur Saint-Jacques, d'autres projets à venir dans leur contenu qui sont en cours de travail.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : J'entends un petit peu de contradictions dans vos propos les uns et les autres. En gros : « On y travaille. Il n'y a pas de projet ficelé », et en même temps, Monsieur LAROPPE vient de nous dire que dans ce qui est prévu, il est prévu de limiter la hauteur des constructions à 21 mètres. C'est-à-dire qu'il y a bien un travail qui est engagé. Donc s'il y a un travail qui est engagé, j'imagine qu'il y a au moins un calendrier prévisionnel. Donc j'espère qu'une nouvelle fois, nous n'apprendrons pas le projet dans la presse. Moi, je ne vous crois pas quand vous me dites qu'il n'y a pas de calendrier, donc s'il vous plaît, s'il y a un calendrier prévisionnel, et ce serait *a minima* du professionnalisme qu'il y en ait un, je demanderai à ce que les élus de l'opposition en soient destinataires. Je vous remercie.

M. LAROPPE : Effectivement, il y a quand même un calendrier. Le calendrier se tient sur le projet urbanistique. Après, vous avez posé des questions sur le contenu du projet et ce qu'on pouvait mettre à l'intérieur du projet urbanistique. Pour avancer, on a d'ores et déjà travaillé le projet urbanistique, en partenariat effectivement avec différents acteurs qui nous accompagnent sur le sujet. Donc effectivement, on a des perspectives de projet de bâtiments sur ce site qui restent pour l'instant des esquisses. Mais vous évoquiez, si j'ai bien compris votre question, Monsieur CROIZIER, la question du contenu. La question du contenu pour l'instant est effectivement en cours de travail et sur ce point, je ne peux pas vous répondre.
Par contre effectivement, sur les questions urbanistiques, il y a déjà des choix qui ont été faits, mais ça, on ne peut pas s'en cacher. Puisque comme vous le voyez, le bâtiment Saint-Lucien est actuellement en cours de démolition. Le bâtiment central Bernard a été démoli il y a maintenant plusieurs mois. Le bâtiment qui est juste à côté également et d'autres bâtiments en démolition sont à venir. Donc sur la partie démolition et ensuite développement d'habitat et de projet sur ce site, on a un calendrier. Maintenant, à nous ensemble d'en définir le contenu.

Mme LA MAIRE : Le calendrier sera remis le 30 septembre. Samedi, vous aurez tous les éléments aussi. Je tiens quand même à le dire parce que ce calendrier urbanistique, c'est juste que nous avons des concertations qui sont proposées, etc.

M. CROIZIER : *(Intervention hors micro).*

Mme LA MAIRE : Ce calendrier urbanistique, Monsieur CROIZIER. Vous pouvez faire semblant de ne pas comprendre, mais ça m'embêterait que vous ne compreniez pas ce genre de nuance. Très bien.
Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et Mme Anne VIGNOT (1) et M. Nicolas BODIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

52 - Aménagement du territoire Projet urbain Saint-Jacques Arsenal - Transfert de domanialité publique entre le Centre Hospitalier Universitaire Jean Minjoz et la Ville de Besançon : Biens patrimoniaux, Cour Saint-Etienne et coursives

Mme LA MAIRE : Concernant l'aménagement du territoire, toujours le projet urbain Saint-Jacques Arsenal, transfert de domanialité, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Anne VIGNOT (1) et M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte le transfert au bénéfice de la Ville de Besançon des biens issus du domaine public du CHU tels que décrits dans le rapport et figurant en jaune sur les plans annexés au rapport aux conditions mentionnées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte de transfert de domanialité publique et l'Etat Descriptif de Division en Volumes.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

53 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Recours à la procédure de déclassement anticipé du domaine public pour des projets de cession et de résidentialisation

Mme LA MAIRE : Le nouveau programme NPRU Planoise.

M. ALEM : C'est juste pour préciser que pour ce rapport-là et pour les rapports 54 et le rapport 55, on s'abstiendra.

Mme LA MAIRE : D'accord. Très bien.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Neuf abstentions. Merci.

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
  - **le recours à la procédure de déclassement anticipé de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques pour les emprises à prendre dans les parcelles cadastrées :**
    - **domaine public routier : section EO n° 269 (pour 873 m²), EO n° 293 (pour 915 m²), EN n° 575 (pour 2 346 m²),**
    - **espaces verts : section EO n° 58 (pour 37 m²) ; EO n° 101 (pour 251 m²), EO n° 261 (pour 3079 m²), EO n° 288 (pour 1246 m²), EO n° 290 (pour 186 m²), EO n° 293 (pour 2 133 m²), EN n° 575 (pour 1933 m²).**
  - **l'ouverture d'une enquête publique portant sur les emprises du domaine public routier à prendre dans les parcelles cadastrées : section EO n° 269 (pour 873 m²), EO n° 293 (pour 915 m²), EN n° 575 (pour 2 346 m²),**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à diligenter l'enquête publique prévue par l'article L 141-3 du code de la voirie routière.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 39 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseillers intéressés : 6

54 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Modalités de soutien financier de la Ville de Besançon aux opérations de résidentialisation

Mme LA MAIRE : Pour le 54, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Les mêmes.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités de soutien financier aux acquisitions foncières des bailleurs pour les projets de résidentialisation inscrits dans le NPNRU dans les conditions sus définies.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseiller intéressé : 0

55 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux pour les espaces publics et résidentiels des Epoisses

Mme LA MAIRE : 55, idem, si on est d'accord. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Idem.

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- **approuve la constitution du groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et Loge.GBM, pour les missions inscrites dans la convention,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 39 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseillers intéressés : 6

56 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Quartier d'Excellence Numérique - Phase de mise en œuvre : Convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et accord de consortium - Avenant n° 1

Mme LA MAIRE : 56, la convention financière. Ça vous va, ça ? Oui, là vous êtes d'accord. Pour aller chercher des sous, ça va.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Carine MICHEL (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Anthony POULIN (2), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **valide le projet et le plan de financement qui sont présentés dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord de consortium modifié avec la Ville de Besançon, Aktya, Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du PIA au nom et pour le compte des partenaires maîtres d'ouvrage,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 13

57 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022

Mme LA MAIRE : 57, projet de reconversion de la Caserne Vauban. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. J'aimerais avoir votre avis sur ce projet de construction sur le site de l'ancienne Caserne Vauban. La reconversion de la caserne en écoquartier devait, nous avait-

on dit, être l'opportunité de proposer un projet exemplaire en matière d'habitat, qui prenne en compte les enjeux, les attentes, notamment écologiques, esthétiques. J'ai le sentiment que ce projet, c'est tout l'inverse. J'ai l'impression que nous sommes bien loin des belles photos de présentation du projet et les habitants du quartier nous le disent. L'immeuble qui jouxte la rue de Voirin, c'est un paquebot en béton. On peut se demander où sont les constructions écologiques. En tout cas, ce qu'on peut dire, c'est qu'on est très loin de l'ambition portée pour le quartier du même nom, Vauban, à Fribourg, qui est une des vitrines européennes des écoquartiers, qui abrite des maisons passives, des toits végétalisés, des panneaux solaires ou encore d'autres innovations écologiques. Là, ce qu'on voit, c'est un gros bloc de béton à ras de trottoir. En tout cas, ce projet pour le moment est une immense déception.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Tout d'abord, je tiens à rappeler que c'est un projet qui n'est pas terminé. C'est vrai que c'est toujours, et je le conçois, compliqué d'imaginer pour les habitants puisqu'à côté de l'exemple que vous donnez, on a des tas de gravats. Il y a la phase 2 qui s'amorce, donc c'est compliqué de juger un projet alors qu'il n'est pas finalisé. C'est quand même le pont que je souhaitais mettre en exergue pour commencer.
Ensuite, vous évoquiez l'aspect écologique et vous prenez le cas de Vauban à Fribourg. À Fribourg, ils ont enlevé toutes les voitures du site. C'est 100 % mode doux. Il n'y a que des piétons et des vélos. Moi, honnêtement, je suis prêt à le faire, et c'est dans ce sens-là qu'on travaille sur Grette-Brulard-Polygones, sans voiture sur les sites et des stationnements qui soient périphériques.
Là, on est sur un projet effectivement qui avait été amorcé dans ce sens-là, qui est travaillé par un aménageur privé. Ce n'est pas le cas de tous les autres projets sur la Ville de Besançon qui sont travaillés par notre aménageur public. Donc ça, c'est un point à mettre également en exergue.
Concernant le bâtiment que vous évoquez, je vais essayer de répondre au mieux à la question. Effectivement, on a un bâtiment qui vient en front de rue, qui est extrêmement présent, extrêmement prégnant sur le rond-point de la Gibelotte, je le conçois. Toutefois, c'était un choix de la part de l'architecte qui a travaillé sur ce sujet et aussi des aménageurs pour faire en sorte qu'on ait un parc sur la partie sud du projet qui soit un peu plus d'ampleur et qui soit un peu plus travaillé.
Enfin, on arrive quand même à des bâtiments qui sont effectivement extrêmement denses, extrêmement hauts, extrêmement impactants, mais on arrive dans ce sens-là puisqu'il y a une loi, que je respecte et d'ailleurs que je prône au sein de notre agglomération très, très régulièrement auprès de nos Maires, de zéro artificialisation nette.
Aujourd'hui, je pense que c'est le rôle de chacun aussi d'expliquer. Je ne dis pas que le projet est parfait. Je prends vraiment des pincettes. Je pense qu'il y a toujours des axes d'amélioration, mais c'est quand même un projet qui va dans le sens de la loi zéro artificialisation nette et qui fait en sorte qu'on vienne réurbaniser les sites qui sont déjà urbanisés et qu'on y crée une certaine densité. Je pense que le rôle des collectivités est d'aller dans ce sens-là et de faire en sorte que ces densités soient bien perçues et bien intégrées au tissu urbain, et on essaie de travailler dans ce sens-là sur le projet de la Caserne Vauban.
Sur le point de vue écologique, j'y reviens quand même un petit peu. Il a quand même été primé sur différents points et je vais juste en citer un. C'est sur l'infiltration des eaux pluviales. On a quand même un site qui a été reconnu au niveau national sur l'infiltration des eaux pluviales. Au niveau de l'infiltration des eaux pluviales, la plupart des projets ne viennent pas réinfiltrer l'eau en souterrain et là, l'eau est réinfiltrée de manière naturelle. Dans certains cas, elle est même renvoyée au Doubs, donc c'est extrêmement important. Cela nous évite des coûts de traitement en station d'épuration, donc c'est une économie pour la collectivité qui est importante. Et d'un point de vue écologique, ça nous évite de mélanger de l'eau polluée qui vienne des immeubles et de l'eau « propre » qui tombe du ciel et qui ensuite va réalimenter la nappe, va réalimenter notre végétalisation et va réalimenter l'ensemble de la végétalisation qu'il y a à proximité.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Je partage totalement ce que vient de dire Aurélien LAROPPE sur ce qui va se passer à terme sur notre urbanisme.
J'attire régulièrement l'attention à Grand Besançon Métropole en disant : « On ne fait pas de la pédagogie avec notre population sur ce que qui va se passer dans nos villes, dans nos villages. » Le zéro artificialisation nette, il va falloir l'expliquer. Je le dis comme ça.

Quand on me dit qu'il n'y aura plus de maisons individuelles, plus de terrains, y compris ce que vous avez voté, Monsieur CROIZIER, il n'y a pas longtemps sur le fait de remettre à disposition un hectare dans les petites communes, cela veut dire, et on nous l'a bien expliqué, que ces hectares-là vont être déduits du reste. Donc cela veut dire des collectivités telles que les nôtres, je vais vous le dire comme ça parce que vous aimez ou vous n'aimez pas Vauban, mais il n'y aura bientôt plus que ça. On peut faire de l'amélioration ou des trucs comme ça. Et y compris avec ce que vous avez voté, vous accentuez encore bien plus la pression sur les zones urbaines. Donc à un moment, il faut aussi assumer. Non, Monsieur CROIZIER. Il faut assumer.
Quand on vote à Paris, il faut venir expliquer aussi aux Bisontins ce qu'on a voté à Paris. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est un peu facile de dire : « Je suis écolo à Paris, machin, truc chouette bidule. Terminé. Les zones agricoles, on les laisse », et venir expliquer aux Bisontins : « Ah non. Ce qui a été fait, ce n'est pas bien. » D'aller expliquer à Beure, à Saône ou je ne sais pas où, de dire que quand on monte de plus de deux étages, c'est fini, on ne monte plus. Non. À Saône, ça va monter. Ça va monter partout. Je pense qu'on n'a pas suffisamment de preuves de pédagogie. Y compris peut-être commencer à réfléchir sur quelles constructions on va faire dans les années à venir et commencer à préparer notre population par rapport à ce qui va se passer. Je pense qu'on va vers des tensions importantes sur l'ensemble de notre territoire. Et ce que vous avez voté nous met plus en difficulté dans les zones urbaines.

Mme LA MAIRE : Pour illustrer ce que vient de dire Christophe LIME, et après, on pourra juger de la forme urbaine qu'on choisira, parce que c'est de ça dont il est question, je crois, surtout à Vauban ce sont les formes urbaines, mais ce que les Sénateurs ont cru faire changer en allant sur un hectare par commune rurale... Par exemple, la ville de Dijon va perdre 100 hectares. Donc dans une ville, quand il faut renouveler la ville, c'est quelque chose d'extrêmement complexe. Je crois que les votes qui ont été faits ce jour-là n'ont pas mesuré les conséquences. Ce qui est étrange, c'est qu'aujourd'hui, je constate qu'il y a un certain nombre d'élus qui étaient très heureux de cette annonce et qui aujourd'hui reculent. On en reparlera parce que ça aura des effets très concrets sur des choix à faire. Effectivement, il faut qu'on invente des formes urbaines qui permettent de répondre aux besoins. Quelle verticalité on va trouver intéressante et comment on va répondre aussi aux besoins d'espaces extérieurs, etc. ? C'est un vrai défi. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Juste un mot sur Vauban. Il faut quand même se rappeler que c'est l'armée qui avait vendu ce site-là à la Ville, et la Ville l'a revendu à un aménageur privé. C'était d'ailleurs l'une des premières fois qu'on avait un aménageur privé plutôt que de prendre les outils habituels du style SEDIA.
La Ville de Besançon avait fait le choix, j'en parle d'autant plus librement que je n'étais pas élu à l'urbanisme, de consacrer zéro euro à cette opération. Donc cette opération en termes financiers n'a pas de coût pour la Ville. On l'a « sous-traitée » à une filiale du Crédit Mutuel, le CMCIC, mais le Crédit Mutuel, moyennant le rachat de ce terrain-là, a dit : « Moi, je dois produire, pour m'y retrouver financièrement, X centaines de logements », 800 de mémoire. Ça veut dire que si la Ville de Besançon avait dit : « Nous, finalement, on accepte qu'il y ait moins de logements », il aurait fallu que la Ville de Besançon sorte de l'argent.
C'est vrai que ce bâtiment est quand même très massif, je suis assez d'accord, mais globalement, c'est le bâtiment le plus massif. On va aller maintenant en décroissance et on va terminer, je crois, avec des maisons individuelles. Mais c'est vrai que c'est le premier pas et c'est un exemple. Ce n'est pas ce qui était prévu initialement, mais c'est un exemple de la densification telle que nous la propose la zéro artificialisation nette. C'est quelque chose qui va arriver et il faudra réussir à mesurer la tension sociale qui pourra résulter justement de cette très grande densité en termes de logements. Ça, à mon avis, c'est un vrai sujet et je ne suis pas sûr qu'on y ait réfléchi.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2022 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban,**
- **valide le projet d'avenant n° 1 à la concession d'aménagement permettant de proroger la concession de 6 ans,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

58 - Quartier des Hauts-du-Chazal - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan au 31 décembre 2022

Mme LA MAIRE : Le 58, la ZAC Hauts-du-Chazal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 de l'opération d'aménagement pour un montant de 48 648 K€ HT,**
- **approuve un engagement des co-concédants identique à celui du précédent CRAC validé, qui ressort à 18 414 K€ dont 14 146 K€ pour la Ville de Besançon,**
- **prend acte des perspectives d'évolution de l'aménagement du secteur Nord Est et de ses incidences financières induites.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

59 - Quartier durable Viotte - Concession d'aménagement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2022

Mme LA MAIRE : Le 59, le quartier Viotte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le présent Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2022 pour l'aménagement de l'éco-quartier Viotte.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

60 - Quartier Durable Viotte - Concession d'aménagement Territoire 25 - Avenant n° 3

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 60, toujours Viotte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Anne VIGNOT (1), Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et M. Nicolas BODIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement entre la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25 pour l'aménagement du quartier durable Viotte.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

61 - Action économique Zone d'Activités Economiques Thomas Edison - Bilan de clôture de l'opération d'aménagement de terrains et clôture du budget annexe

Mme LA MAIRE : La zone d'activités économiques Thomas Edison. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la clôture du budget annexe ZAE Thomas Edison,**
- **approuve le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur cette zone,**

- **autorise le reversement en 2023 du solde de l'excédent de fonctionnement pour 100 864,30 € du budget annexe ZAE Thomas Edison au Budget Principal.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

62 - Action économique Zone d'Activités Economique Chateaufarine - Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement par Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Celle de Châteaufarine. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention « Opération de construction MASBADA FINANCES - ZAE Chateaufarine – modalités de reversement du produit de Taxe d'aménagement à la commune de Besançon ».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

63 - Cadre de vie Urbanisme Cession de délaissés de voirie à Habitat 25, - Rue Boissy d'Anglas

Mme LA MAIRE : Le cadre de vie Urbanisme. Cession de délaissés de voirie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur la cession de délaissés de voirie rue Boissy d'Anglas à Habitat 25,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

64 - Cession à Monsieur Thierry CAMPONOVO d'un terrain communal Situé Chemin des Echenoz Saint-Paul

Mme LA MAIRE : La cession à Monsieur Thierry CAMPONOVO. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur la cession d'un terrain communal situé Chemin des Echenoz Saint-Paul à M. Thierry CAMPONOVO,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à la cession.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

65 - Rue Lavoisier - Déclassement du domaine public communal et cession au profit de la société JCA II

Mme LA MAIRE : Rue Lavoisier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le déclassement anticipé de l'emprise foncière telle que figurant sur le plan annexé au rapport en vue de sa cession à la société JCA II, ou toute personne morale ou physique qui s'y substitue,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant au déclassement anticipé,**
- **se prononce favorablement sur la cession d'un terrain issu du déclassement anticipé du fond d'une impasse débouchant sur la rue Lavoisier au profit de la société JCA II,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à la cession.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

66 - Cadre de vie Urbanisme Déconstruction par ADOMA de 9 pavillons sis rue des Saint-Martin

Mme LA MAIRE : Déconstruction par ADOMA. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de 9 pavillons, partie du Foyer de Travailleurs Migrants, propriété d'ADOMA sis 12, rue des Saint-Martin à Besançon conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

67 - Programme Local de l'Habitat (PLH) – Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté

Mme LA MAIRE : Le programme local de l'habitat. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah, des abstentions. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) dans sa version arrêtée au 13 avril 2023.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 10 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

68 - Habitat Conclusion de baux emphytéotiques avec Loge.GBM pour 4 immeubles du Centre-Ville de Besançon - Rue Bersot, Grande Rue, Rue d'Arènes et Place Victor Hugo

Mme LA MAIRE : Rapport 68, conclusion de baux emphytéotiques avec Loge.GBM. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la signature de nouveaux baux emphytéotiques au profit de Loge.GBM, selon les conditions prévues,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le ou les contrat(s) de bail emphytéotique à intervenir, selon les conditions prévues.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

69 - Autorisation signer l'accord-cadre pour la mise en place du tri des déchets sur l'espace public

Mme LA MAIRE : Le tri des déchets sur l'espace public. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre pour la mise en place du tri des déchets sur l'espace public,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le lot n° 1 et le lot n° 2 de l'accord-cadre pour la mise en place du tri des déchets sur l'espace public.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire potentiel susceptible de participer à l'opération de mise en place du tri des déchets sur l'espace public, et à signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

70 - Inclusion des personnes en situation de handicap - Programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux - Demande de subvention

Mme LA MAIRE : L'inclusion de personnes en situation de handicap. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme prévisionnel de mise en accessibilité proposé dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de travaux de mise en accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

71 - Fortifications Vauban UNESCO - Prospective pluriannuelle de travaux de restauration 2024 – 2028 - Approbation du programme de travaux - Passation de marché de Maîtrise d'œuvre - Sollicitation de subventions

Mme LA MAIRE : Les fortifications Vauban UNESCO, prospective pluriannuelle de travaux de restauration.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.
Je tiens juste à faire un commentaire peut-être. Vous vous rappelez que le réseau Vauban dépend de l'intégrité de l'ensemble des 12 sites. S'il y en a un seul qui se dégrade, c'est le réseau complet qui tombe. Je tiens à le dire parce que parfois, nous avons des élus qui sont... Vous comprenez, quand on a une petite commune et qu'on a un tel patrimoine, parfois, ça oscille. Je le dis parce que c'est un réseau qui est extrêmement fragile. On essaie de maintenir une relation forte.
Du coup, je me permets de me réadresser à Monsieur le Député, Monsieur CROIZIER. Nous avons demandé depuis maintenant quelque temps un rendez-vous avec la ministre de la Culture. Là encore, nous avons énormément de mal à avoir une réponse, donc nous avons renvoyé un courrier dernièrement. Parce que nous voulons faire effectivement auprès d'elle, une demande sur quelle est sa vision en matière de politique de patrimoine UNESCO. C'est des fonds considérables. Nous avons besoin d'accompagnements extrêmement importants. Vous constaterez que pour nous, ce ne sont pas des petites sommes. Ce sont des sommes considérables. C'est un patrimoine essentiel pour nous, mais je vous le dis, nous aimerions avoir ce rendez-vous avec la ministre de la Culture. Quand je dis « nous », c'est le réseau Vauban. On aimerait avoir une réponse de sa part, si c'est possible. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le programme de travaux avec l'enveloppe financière dédiée et l'échéancier prévisionnel de réalisation,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les demandes d'autorisations de travaux sur monument historique se rapportant aux travaux,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financeurs et à signer les conventions éventuelles à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

72 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : Le plan écoles et crèches, rapport n° 72. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **choisit l'équipe représentée par le mandataire Nunc Architectes, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières,**
- **attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières à l'équipe représentée par le mandataire Nunc Architectes pour un montant d'honoraires de 867 260 € HT,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

73 - Plan Ecoles et Crèches : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants des Orchamps - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : 73, la crèche des Orchamps. Une présentation faite par Emmanuel LAFARGE.

M. LAFARGE : Merci Madame la Maire. Ça va être relativement rapide. On revient sur le plan écoles et crèches puisque la Ville de Besançon a engagé ce plan à hauteur de 60 M€ sur les six ans du mandat.
C'est un plan inédit qui consiste en des interventions de rénovation énergétique ou des réhabilitations lourdes en fonction de la vétusté des locaux. Pour mémoire, la rénovation énergétique correspond à des adaptations au changement climatique des bâtiments, donc par l'isolation, en utilisant des matériaux biosourcés, le remplacement des menuiseries extérieures, l'installation d'éclairage led à l'intérieur, le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toits quand c'est possible, et une attention toute particulière à la qualité de l'air à l'intérieur des locaux.
Pour les réhabilitations lourdes, ça inclut toute la partie rénovation énergétique que je viens rapidement de décrire. On ajoute un traitement très particulier de toutes les fonctionnalités à l'intérieur des bâtiments et une désimperméabilisation des cours.
Toutes ces interventions sont travaillées en démocratie participative à des échelles un peu différentes, les Conseils d'écoles pour la rénovation énergétique, et avec les équipes des crèches et l'ensemble des usagers et des habitants du quartier pour les réhabilitations lourdes.
Quatre rapports ce soir. Vieilles Perrières que vous venez de voter juste avant.

On a deux rapports qui suivent qui concernent le lancement de l'opération pour l'école Champagne et on va s'attarder très rapidement sur la crèche des Orchamps.
La crèche des Orchamps, vous avez le bâtiment tel qu'il est actuellement. La photo en haut à gauche montre l'emprise du bâtiment sur la parcelle. Une emprise relativement importante puisqu'on a à peu près 1 200 m² de parcelle et quasiment autant de bâtiments, sauf le talus qu'on voit en contrebas.
Si on s'attarde sur les locaux, ils sont relativement vétustes et surtout, complètement dysfonctionnels. On a deux niveaux pour faire fonctionner la crèche, ce qui du point de la crèche du XXIe siècle au titre bisontin n'est absolument pas en état de fonctionner.
Un plan de masse en haut à gauche, juste pour situer la crèche qui a été retenue à l'unanimité lors du jury de concours. C'est un cabinet d'architectes féminin de Besançon, La Fabrike, qui a porté ce projet. On trouve les quatre unités fonctionnelles en ocre, dans la partie sud, donc orientées directement vers le soleil. Ce n'est pas anodin dans la mesure où l'on reste sur une crèche à 60 berceaux, mais organisée avec 15 berceaux par unité et ce sont des unités interâges. Dans la partie supérieure, donc orientée plutôt vers le nord, vous allez trouver toute la partie fonctionnelle de la crèche, donc la gestion du quotidien, changements de couches, réfectoire et toute la partie administrative sur la gauche. En bas à droite, vous avez une vue axonométrique de la crèche avec un toit renversé sur lequel seront installés des panneaux photovoltaïques. Chaque zone, là, on en distingue deux qui sont orientées sur un terrain désimperméabilisé, complètement retravaillées et individualisées sur le terrain, permet aux enfants d'entrer à loisir au sein de la crèche et de se balader à l'extérieur.
Pour conclure, c'est un plan qui reste extrêmement ambitieux puisque l'on a engagé 60 M€ sur le mandat. Cela reste inédit et on espère bien continuer à travailler pour le bien des petits Bisontins de la Ville de Besançon (pléonasme). Merci Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **choisit l'équipe représentée par le mandataire La Fabrike : Architectes, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction des bâtiments existants et la construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps ?**
- **attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction des bâtiments existants et la construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps à l'équipe représentée par le mandataire La Fabrike Architectes pour un montant d'honoraires de 367 910,00 € HT,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

74 - Plan Ecoles et Crèches : Ecoles maternelle et élémentaire Champagne - Déconstruction et construction d'une nouvelle école élémentaire et rénovation – extension de l'école maternelle - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre, et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Conditions de dépôt des listes

Mme LA MAIRE : Sur l'école Champagne, une présentation par Yannick POUJET.

M. POUJET : Ce rapport qui vous est proposé, comme l'a précisé Jean-Emmanuel, nous lançons la rénovation de l'école Champagne. L'école maternelle va être rénovée sur site et il y a le lancement d'un concours pour la construction d'une nouvelle école élémentaire. J'en profite pour signaler que c'est un nouveau visage, un nouveau cadre de vie que nous offrons à Planoise. Parce qu'il y aura cette école de Champagne qui sera neuve, le bâtiment du Numérique dont on a parlé aussi ce soir, et je précise qu'il y aura aussi l'implantation d'un nouveau gymnase sur l'espace Diderot, à côté du

collège Diderot. Ce soir, je n'ai pas pu m'exprimer sur beaucoup de points qui concernaient Planoise. Il y a aussi un gros travail fait par le bailleur social sur les aménagements en pieds d'immeubles, Loge.GBM.
Il y a aussi une forte activité associative sur le secteur de Planoise et je tenais ici à féliciter le Conseil citoyen et toutes les associations qui ont participé au premier Forum des associations le 8 septembre. Bravo à eux pour cette organisation.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumets au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le lancement de l'opération, sur la base du préprogramme validé et du scénario retenu,**
- **arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de 13,6 M€ TTC TDC pour le financement global de l'opération, hors espaces extérieurs,**
- **se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,**
- **fixe à trois le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,**
- **approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,**
- **créé la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,**
- **fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers susceptibles de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

75 - Plan écoles et crèches : Ecoles maternelle et élémentaire Champagne - Déconstruction et construction d'une nouvelle école élémentaire et rénovation-extension de l'école maternelle - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE : Je demande à ce que soit affichée une liste qui va être proposée pour le dossier n° 75. Comme on vient de le dire, puisqu'on lance une construction, il y a une commission d'appels d'offres qui est proposée avec un certain nombre de noms, bien sûr les personnes concernées par le plan écoles et diverses autres personnes.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Merci.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Claudine CAULET	Damien HUGUET
Annaïck CHAUVET	Anthony POULIN
Pascale BILLEREY	Juliette SORLIN
Yannick POUJET	Olivier GRIMAITRE
Myriam LEMERCIER	Guillaume BAILLY

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de déconstruction-construction de l'école élémentaire Champagne et de réhabilitation et extension de la maternelle Champagne.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

76 - Lutte contre la précarité énergétique - Projet démonstrateur : Besançon, territoire zéro exclusion énergétique

Mme LA MAIRE : 76, territoire zéro exclusion énergétique. Une présentation.

Mme CHAUVET: C'est vrai que les uns et les autres, vous avez pu déjà l'évoquer ce soir, mais il y a vraiment en cette année 2023, un appel à l'aide des associations qui fournissent notamment l'aide alimentaire. Elles décrivent toutes la même situation avec des demandes d'aide qui progressent d'une année à l'autre avec une liste de bénéficiaires qui s'allonge. Les dispositifs d'aide de l'État face à l'inflation ne permettent pas de juguler les augmentations de prix des denrées alimentaires et de l'énergie.
La précarité doit vraiment être attaquée sur tous les fronts.
Il y a 5,2 millions de familles en France vivent dans des logements qui sont des passoires thermiques et qui sont donc impossibles à chauffer l'hiver, et qui se transforment en bouilloires énergétiques à présent, impossibles à refroidir l'été.
Depuis plus de 15 ans, la Ville de Besançon multiplie les actions pour aider les Bisontines et les Bisontins à maîtriser leur consommation énergétique et à réduire leurs factures.
Nous avons le Logis 13 qui permet de mieux comprendre les consommations d'énergie chez soi et d'apprendre à les maîtriser. Il y a également la mallette énergie qui est mise à disposition des Bisontins qui permet de mesurer ses consommations énergétiques domestiques et les variations thermiques du logement. Le but est d'apporter une aide à la décision pour engager ou non des travaux de rénovation chez soi.
En 2017, nous avons créé le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie appelé le SLIME. Il s'adresse aux ménages aux revenus très modestes et en situation de précarité énergétique.
Je vous rappelle que des techniciens et des techniciennes se rendent au domicile des ménages pour réaliser des diagnostics sociotechniques, et au cours de leur visite, ils proposent aux occupants, du petit matériel économe, des lampes led, des mousseurs, des bas de portes, des joints de fenêtres, etc., tout ce qui peut aider à maîtriser ses consommations. Le but est d'être en capacité de régler ses factures.
Toutes ces actions mises en place par la Ville permettent aux Bisontins d'amoindrir leurs factures, d'adapter leur logement dans le cadre de la transition et de réduire leur vulnérabilité aux impacts climatiques.
Aujourd'hui, la Ville de Besançon marque la volonté de la majorité de passer à une vitesse supérieure. En répondant cet été à l'appel à manifestation d'intérêt territoire zéro exclusion énergétique qui est proposé par le collectif STOP exclusion énergétique, nous allons pouvoir aider des familles bisontines les plus modestes à entreprendre, à financer et à réaliser la rénovation énergétique durable de leur habitation. Cette expérimentation se déroulera sur le quartier de Palente-Cras-Orchamps où un ménage sur cinq est concerné par la précarité énergétique. Avec l'importance de la hausse du prix de l'énergie, nous estimons à peu près que sur ce quartier, il y aura entre 140 à 280 logements qui pourraient entrer dans ce programme de rénovation énergétique.
Aider les familles, c'est un enjeu sanitaire, car vivre dans une passoire thermique engendre plus de maladies l'hiver, mais cet été, on sait aussi, les médecins nous l'ont dit, que les personnes suffoquent dans leur habitation. Elles cherchent à le quitter et cela entraîne l'augmentation de problèmes de circulation sanguine.
Il y a également un enjeu social, car trouver ou retrouver le confort de vivre dans son logement, ça rime avec moindres difficultés à régler ses factures énergétiques, sans avoir évidemment à choisir entre se chauffer ou s'alimenter. Ces opérations de rénovation s'inscriront également dans une dimension environnementale, car la diminution des consommations énergétiques diminuera de fait les émissions de gaz à effet de serre.
Ces projets comportent également une dimension économique pour notre territoire. Nous espérons que les chantiers de rénovation permettront de donner naissance à une véritable filière locale de la rénovation thermique des bâtiments.
Se lancer dans la rénovation énergétique de son logement, c'est out un chantier.

Pendant trois ans, jusqu'en 2026, nous serons auprès des ménages, de la conception de leur projet de rénovation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, au suivi des travaux jusqu'à la réception et la prise en main de leur logement.
Nous le savons, l'adaptation de nos villes viendra grâce à la mobilisation de ses habitants, des entreprises et de tous les acteurs locaux pour répondre aux besoins de la population bisontine, aux enjeux du XXIe siècle de justice sociale et d'écologie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cet engagement auprès des personnes qui sont en très grande précarité énergétique, comme on le dit les uns et les autres. C'est vraiment devenu un syndrome d'un dysfonctionnement de notre société.
Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la participation de la Ville de Besançon au projet « Territoires Zéro Exclusion Energétique »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la Charte d'engagement « Territoires Zéro Exclusion Energétique ».**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

77 - Lutte contre la précarité énergétique Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) : développement du dispositif et établissements de partenariats

Mme LA MAIRE : 77. Cela concerne là encore la question de la précarité énergétique.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de co-financement du Slime avec le CLER,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'engagement avec GRDF et Celsius, respectivement,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la Convention d'extension du Slime avec Grand Besançon Métropole,**
- **se prononce favorablement sur la création du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement,**
- **approuve la participation financière de la Ville de Besançon à l'action Plan ARA pour les années 2023 et 2024 grâce au Fonds Climat de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de lutte contre la précarité énergétique avec les bailleurs sociaux.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

78 - Développement des énergies durables - Opération d'AutoConsommation Collective solaire photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Le développement des énergies renouvelables. Une opération d'autoconsommation collective solaire photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Besançon. C'est essentiel. Je vous remercie là encore pour le vote à l'unanimité que je constate.
Merci. Bonne soirée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la Ville de Besançon à devenir la Personne Morale Organisatrice (PMO) des projets d'autoconsommation Collective patrimoniale,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'Autoconsommation Collective avec ENEDIS en qualité de Personne Morale Organisatrice (PMO) et tous documents relatifs aux projets.

La séance est levée à 22h51.

La secrétaire de séance,

Elise AEBISCHER

Adjointe

La Maire,

Anne VIGNOT

Présidente de Grand Besançon Métropole